

# NIGER

## Evaluation de la situation en matière de protection des populations déplacées dans la région de Diffa

Février 2020

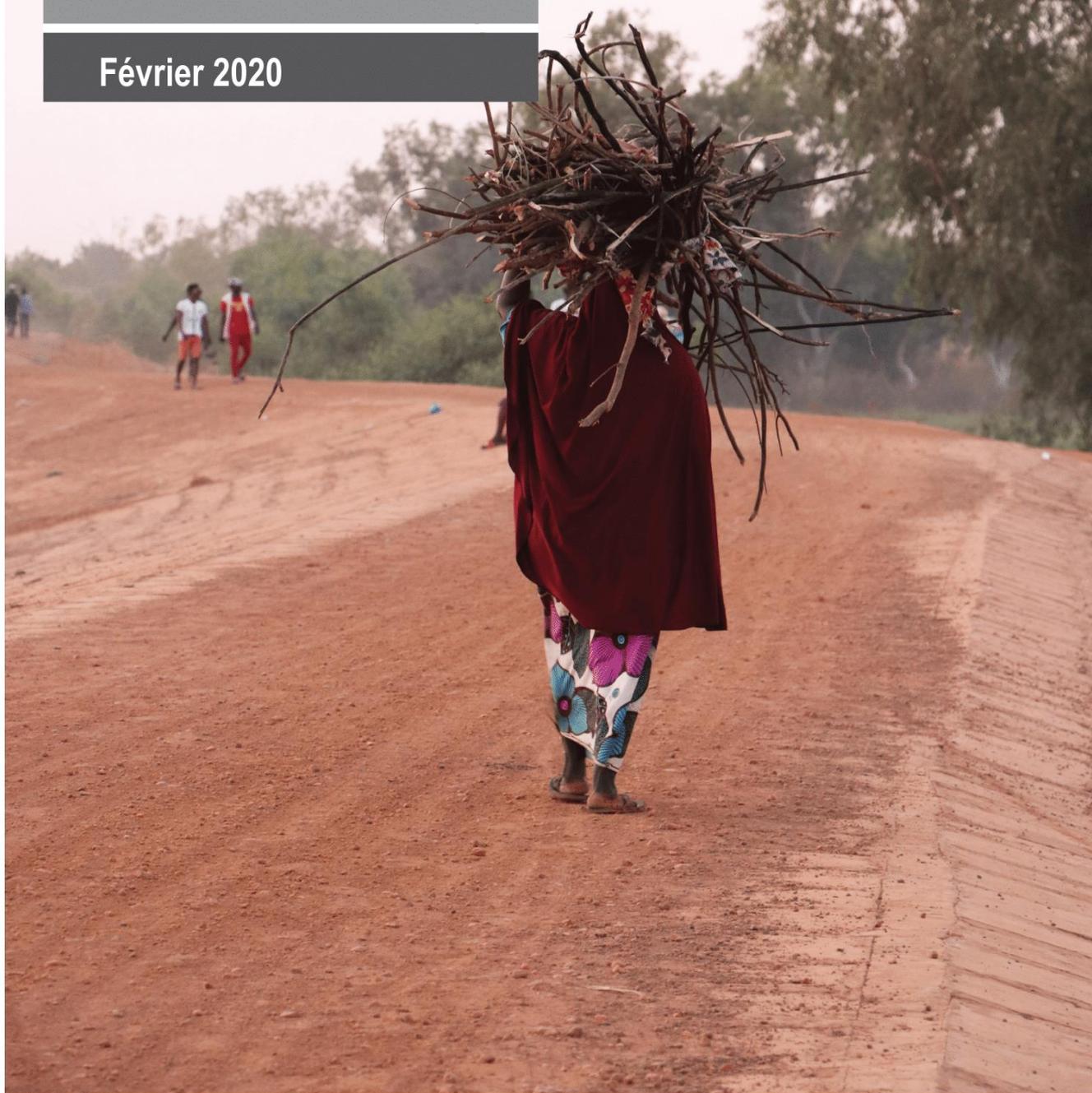


Image de couverture : Pingard Véronique – avril 2020.

### **A propos de REACH**

REACH facilite l'élaboration d'outils et de produits d'information visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires à prendre des décisions informées lors de situations d'urgence, de redressement et de développement. Pour ce faire, les méthodes utilisées par REACH incluent la collecte de données primaires, suivie d'une analyse approfondie de celles-ci. Toutes les activités sont menées dans le cadre des mécanismes de coordination inter-agences. REACH est une initiative conjointe d'IMPACT Initiatives, d'ACTED et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche – Programme opérationnel pour les applications satellitaires (UNITAR-UNOSAR). Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : [www.reach-initiative.org](http://www.reach-initiative.org). Vous pouvez nous contacter directement à : [geneva@reach-initiative.org](mailto:geneva@reach-initiative.org) et nous suivre sur Twitter : @REACH\_info.

## RESUME

En janvier 2020, 263 013 personnes déplacées et réfugiées vivaient dans la région de Diffa<sup>1</sup> et sont impactées par la crise du Lac Tchad qui sévit depuis une décennie dans la région. Les attaques et les affrontements armés, la faible couverture des Forces de défense et de sécurité (FDS) dans certaines zones ainsi que la sécheresse et les inondations que connaît la région depuis les dernières années ont renforcé la vulnérabilité des populations confrontées à des déplacements, à un manque de moyen de subsistance par manque d'activités génératrices de revenus (AGR), à de l'insécurité alimentaire et à des risques de protection. Se pose alors la question de la situation en matière de protection des populations déplacées dans la région et notamment de son évolution dans le temps.

En collaboration avec le Groupe de Travail Protection (GTP) et sous la co-facilitation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), REACH a réalisé depuis 2017 un cycle de quatre évaluations protection des populations déplacées et non déplacées ainsi qu'une évaluation de la situation en terme de protection des populations déplacées dans la région de Diffa en octobre 2018. En raison du caractère volatile de la situation sécuritaire dans la région de Diffa, il apparaît pertinent de mettre à jour de manière régulière les données sur les besoins en protection et les vulnérabilités des populations vivant dans cette zone. Par conséquent, REACH, en partenariat avec le GTP a conduit une nouvelle évaluation en février 2020 portant sur la situation en matière de protection des populations déplacées financée par *the Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (OFDA)*, avec le soutien du Conseil danois pour les réfugiés (DRC) et la fondation italienne *Cooperazione Internazionale (COOPI)*.

Plus spécifiquement, les objectifs de cette évaluation consistaient à fournir une vue d'ensemble de la situation en matière de protection de la population déplacée (personnes déplacées internes (PDI) et réfugiés) dans la région de Diffa et à effectuer une comparaison avec la dernière évaluation protection réalisée par REACH et le GTP en octobre 2018 afin de comprendre l'évolution de la situation depuis un peu plus d'un an.

La collecte de données réalisée dans la région de Diffa entre le 10 et le 26 février 2020, a couvert au total 163 sites/camp de déplacés (162 sites et le camp Sayam Forage<sup>2</sup>) accessibles dans les 10 communes où des populations déplacées ont été recensées à Diffa : N'Guigmi, Kablewa, Bosso, Toumour, Gueskerou, Diffa, Chetimari, Foulatari, Goudoumaria et Maïné-Soroa. Les sites visités et les profils des personnes interrogées ont été identifiés en collaboration avec le GTP à Diffa. Une méthodologie mixte a été adoptée avec des entretiens avec des informateurs clés (IC) et des groupes de discussions.

Des entretiens ont été effectués auprès de 478 IC sur la base de trois questionnaires dont un abordant la situation générale en matière de protection, un deuxième questionnaire sur la protection de l'enfance (PE) et les violences basées sur le genre (VBG) et un troisième sur les mécanismes de référencements. Pour le volet comparatif avec la dernière évaluation menée en 2018, parmi les 163 sites enquêtés, 147 sites couverts en 2018 et 2020 ont également été sélectionnés avec les mêmes groupes de populations (réfugiés/PDI) afin de mener une comparaison pertinente. En parallèle, pour approfondir les informations fournies par les IC, 56 groupes de discussions ont été menés dans 10 communes<sup>3</sup> avec des femmes et des enfants (filles et garçons) âgés de 11 à 17 ans. **En raison de la méthodologie utilisée, les résultats doivent être considérés comme indicatifs et non représentatifs de la situation des populations déplacées dans les sites évalués.**

### La situation sécuritaire, un facteur de déplacement

**Dans 92% des sites, la majorité des PDI et des réfugiés aurait quitté leur village d'origine depuis plus d'un an, et en moyenne 5 ans se sont écoulés entre le départ de la localité d'origine et le site actuel selon les IC.**

**La décision des populations de quitter leur village d'origine semble principalement liée à la situation sécuritaire (rapporté par les IC dans 98% des sites évalués).** Les autres facteurs sont la perte des moyens de subsistances (23%), l'insuffisance de l'aide humanitaire (4%), l'accès limité aux services de base (santé, éducation, eau et marchés) (4%) ainsi que les instructions du gouvernement (4%)<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> DRC, UNHCR, Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection, Diffa, Niger, Janvier 2020

<sup>2</sup> Dans la suite du rapport, le terme « site » sera utilisé pour faire référence à l'ensemble des sites/camp/regroupement de populations de déplacés évalués

<sup>3</sup> Communes évaluées lors des groupes de discussions : Awaridi, Boudouri, Kindjandi, Guidan Kadji, Goudoumaria, Chenal, Bosso, Kablewa, N'Guigmi et Foularati

<sup>4</sup> Les IC pouvaient choisir plusieurs options de réponses. De nombreux indicateurs avec des questions à choix multiples ont été présentés dans ce rapport, et dans ce cas, les résultats peuvent excéder 100%

La décision des populations de quitter leur village d'origine semble, selon les IC, davantage reposer sur les chefs de familles (48% des sites) puis les familles entières (19%) ou bien les *Boulamas*<sup>5</sup> et les chefs de villages (18%). **Comme déjà constaté en 2018<sup>6</sup>, les populations déplacées effectueraient en moyenne au moins deux déplacements avant de s'installer sur un site d'accueil.**

Les populations déplacées ont parfois été séparées volontairement ou involontairement des membres de leurs ménages depuis leur départ de leur zone d'origine et/ou au cours du déplacement dans 33% des sites, selon les IC. Cette situation accentue les besoins en matière de protection surtout au sein des ménages dirigés par des femmes seules, identifiées comme particulièrement vulnérables car devant subvenir seules aux charges familiales.

Selon les IC, bien que l'ensemble des populations aie l'intention de rester dans le site dans lequel elles résident dans les 3 mois suivant la collecte de données dans 51% des sites, **les populations déplacées n'avaient pas l'intention de rester sur leur site d'accueil dans 11 % des sites au cours des trois mois suivants la collecte de données.** En cas de déplacement, les populations voudraient retourner dans leur village d'origine selon les IC vivant dans 67% des sites évalués.

### La situation sécuritaire restée instable et fragile

Tout au long de l'année 2019, la situation sécuritaire est restée instable et très fragile. Cette insécurité reste préoccupante pour les populations déplacées d'autant plus qu'elle instaure un climat d'insécurité généralisé dans la région de Diffa selon les participants aux groupes de discussions. **Selon les IC, les principales raisons expliquant cette insécurité seraient les violences physiques, le vol de bétail, et enfin les enlèvements.**

**Les IC ont rapporté que des incidents ont eu lieu au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 90% des sites et auraient été fréquents<sup>7</sup> dans 35% de ces sites.** On observe une augmentation depuis 2018 car selon les données d'octobre 2018, les IC avaient rapporté des incidents sécuritaires dans 27% des sites. En effet, à partir du mois de mars 2019, la crise s'est aggravée dans cette région suite aux attaques répétées des groupes armés non-étatiques (GANE) au sein des villages ayant provoqué de nombreux déplacements tout au long de l'année<sup>8</sup>.

**Les vols et les braquages sont les incidents les plus rapportés par les IC, dans 92% des sites de déplacés, les disparitions et les enlèvements contre rançons dans 25% des sites et enfin les violences physiques contre civils (attaques et meurtres) dans 16% des sites.** En effet, selon les participants aux groupes de discussions, les vols et braquages par du banditisme de proximité ou des GANE sont courants et les personnes fortunées ou les commerçants seraient les premières cibles. L'ensemble des groupes de populations semblent être victimes de l'occurrence des enlèvements contre rançons qu'il y a eu au cours des six mois précédant la collecte de données, à différents degrés. De plus, **une augmentation du nombre d'enlèvements a été rapportée dans 37% des sites.**

Comme en 2018, l'ensemble des groupes de populations sont confrontés à ces incidents mais les plus concernés resteraient les hommes de 18 à 49 ans d'après les IC. En effet, les hommes et les garçons sont plus exposés à des kidnappings, des disparitions ou à des détentions arbitraires mais peuvent aussi être amenés à prendre part au conflit.

### Vulnérabilité des populations déplacées et atteintes à l'intégrité

Le contexte sécuritaire à Diffa et les déplacements de populations posent d'importantes préoccupations sur la vulnérabilité des populations. La majorité des PDI a été confrontée à des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 50% des sites contre 35% des sites pour les réfugiés selon les IC. Les populations semblent davantage avoir été confrontées à des atteintes à l'intégrité en 2020 qu'en 2018. En effet, en février 2020, **les IC ont rapporté qu'aucune personne n'avait été confrontée à des atteintes au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 10% des sites de déplacés contre 73% des sites évalués en 2018.** Les principaux types d'atteintes rapportés sont les mariages forcés/précoces (82%), les violences physiques (40%) et les atteintes psychologiques (injures, menaces etc.) (28%).

<sup>5</sup> Titre donné aux chefs de village dans les communautés coutumières

<sup>6</sup> REACH, [Evaluation de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa. Novembre 2018](#)

<sup>7</sup> Fréquent : au moins une fois par semaine

<sup>8</sup> OCHA, [Aperçu des besoins humanitaires 2020. Janvier 2020](#)

## Relations entre les populations déplacées et non déplacées

La relation entre les populations déplacées et non déplacées ne paraît pas particulièrement problématique car les IC ont rapporté qu'il n'existait pas de tensions dans 83% des sites de déplacés évalués. **Mais ces relations qui semblent bonnes n'excluent pas qu'il y ait parfois des contentieux entre les populations déplacées et les communautés non déplacées dans 17% des sites selon les IC.**

Les raisons de ces tensions sont le vol de bétail (rapporté dans 88% des sites), principalement pour les PDI, et les problèmes d'entente de possession et d'occupation de terres agricoles ou de zones de pâturages dans 33% des sites, principalement pour les réfugiés. **Au vu des résultats, il y aurait une augmentation depuis 2018 des tensions entre les populations déplacées et communautés non déplacées car les IC en 2018 avaient rapporté des tensions dans 6% des sites évalués.** Les raisons étaient également différentes, les principales portaient sur l'accès aux services sociocommunautaires et à l'aide humanitaire. Il y a eu une recrudescence au cours de l'année 2019, des cas de vol de bétail<sup>9</sup> et des conflits entre agriculteurs et éleveurs du fait des dégâts commis par les animaux dans les champs et également en raison de la rareté des ressources naturelles.

## Les violences basées sur le genre et la prise en charge des cas de protection

Face au contexte sécuritaire volatile dans la région de Diffa, l'ensemble de la population vivant dans et autour des sites évalués semblent confronté à des risques sécuritaires et les femmes et les filles font face à des risques particuliers. En effet, selon les participants aux groupes de discussions, les femmes et les filles seules sont davantage vulnérables que les hommes et les garçons.

Selon les informations fournies par les IC, les principaux risques sécuritaires dans les sites pour les femmes et les filles durant les 6 mois précédant la collecte de données sont les risques d'agressions sur le trajet pour la collecte de bois (44%), les tensions au sein de la communauté (38%), les insécurités au sein du domicile (21%), et les risques d'agressions sur le trajet pour accéder aux services de base (dans 21% des sites également).

En raison d'une situation sécuritaire problématique, les femmes et les filles sont également confrontées à de nombreuses atteintes à l'intégrité. Les IC ont rapporté qu'au moins la moitié<sup>10</sup> des femmes et des filles ont indiqué avoir subi des atteintes à l'intégrité au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 72% des sites.

Les femmes et les filles réfugiées semblent plus touchées que les PDI, car dans 15% des sites, les IC ont rapporté que l'ensemble des femmes et des filles réfugiées ont fait face à des atteintes à l'intégrité, contre 4% des sites pour l'ensemble des femmes et des filles PDI. **En février 2020, dans 26% des sites, les IC ont rapporté une augmentation du nombre de ces atteintes à l'intégrité au cours des 6 mois précédant la collecte de données contre 7% en 2018.**

Selon les IC, l'augmentation du nombre de personnes au sein du site (53%), la réduction du nombre d'activités de sensibilisation des acteurs humanitaires (43%) et la dégradation de la situation sécuritaire (33%) seraient les raisons de l'augmentation du nombre de ces atteintes à l'intégrité. De plus, les IC ont également rapporté que l'accès limité aux ressources, aux opportunités d'emploi et aux services était une raison principale dans 23% des sites. En effet, les participants aux groupes de discussions ont rapporté que le manque d'AGR était un facteur de banditisme dans les communes évaluées.

Tandis que **les mariages forcés et/ou précoces sont une préoccupation pour une grande partie de la population, ils ont été mentionnés par les IC comme principal type d'atteinte pour les femmes et les filles dans 87% des sites.** Les autres types seraient les agressions psychologiques (dans 37% des sites) et les agressions physiques (dans 34% des sites). On observe une augmentation des sites dans lesquels le mariage forcé et/ou précoce a été rapporté depuis 2018. En effet, en octobre 2018 ces mariages avaient été rapportés dans 38% des sites<sup>11</sup>. Selon le groupe de travail protection, en raison de l'appauvrissement des ménages depuis 2018, les mariages forcés et/ou précoces seraient un moyen d'alléger les charges familiales.

**Les IC ont rapporté connaître des membres des populations déplacées dispensant des faveurs sexuelles afin d'obtenir un revenu de survie dans 8% des sites évalués.** Fin 2019, les rapports de protection réalisés indiquaient que le sexe de survie était un phénomène croissant dans la région de Diffa<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> [DRC, Aperçu du monitoring de protection à Diffa, Niger, Juin 2019](#)

<sup>10</sup> Au moins la moitié désigne : la moitié, la majorité et l'ensemble

<sup>11</sup> [REACH, Evaluation de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa, Novembre 2018](#)

<sup>12</sup> [OCHA, Aperçu des besoins humanitaires 2020, Janvier 2020](#)

Les femmes et les filles peuvent avoir recours à des services de prise en charge en cas d'atteintes à l'intégrité et les principaux types disponibles sont les services médicaux, juridiques<sup>13</sup>, et les points d'écoutes. Cependant, les IC ont rapporté l'inexistence de ces services dans 31% des sites.

On observe une augmentation de la proportion et une amélioration de l'efficacité des services de prises en charge des victimes d'atteintes à l'intégrité de la personne depuis 2018. Même si ces services ne semblent pas efficaces pour l'ensemble des femmes et des filles, car selon les IC, l'ensemble de ces dernières les trouvent efficaces dans 62% des sites, ils permettent de répondre aux nombres croissants de ces atteintes dans la région.

#### Atteintes à l'intégrité des hommes et des garçons et les services de prise en charge

Tout comme pour les femmes et les filles, **on observe une augmentation de la proportion d'IC rapportant des incidents d'atteinte à l'intégrité de la personne pour les hommes et les garçons dans la région de Diffa depuis octobre 2018**. Au vu des résultats, les hommes et les garçons réfugiés semblent être davantage victimes d'atteintes à l'intégrité de la personne que les PDI. Ces atteintes ont été rapportées par les IC réfugiés dans 44% des sites, contre 10% par les IC PDI.

Au vu des résultats on observe également une inversion des tendances des différents types d'atteintes pour les hommes et les garçons. En effet en 2018, le mariage forcé et/ou précoce était la principale raison des atteintes dans 29% des sites évalués alors que c'est devenu la principale raison dans 78% des sites évalués en 2020.

Tout comme pour les femmes et les filles, la proportion d'IC rapportant la présence de services de prises en charge pour les hommes et les garçons aurait possiblement augmenté depuis 2018 dans les sites afin de pouvoir répondre à l'augmentation du nombre de cas d'atteintes à l'intégrité qui affectent les hommes et les garçons. Les services de prise en charge les plus présents selon les IC sont les services juridiques, les points d'écoute et les services médicaux.

L'ensemble des hommes et des garçons connaissent ces services dans 65% des sites et la majorité d'entre eux peuvent y accéder et les trouvent efficaces. Cependant, **le manque de moyens financiers (48%), la non fonctionnalité des services (36%) et le manque d'information sur ces services (26%) sont les principales raisons citées par les IC de l'inaccessibilité à ces services pour une partie des hommes et des garçons**.

#### La situation en matière de protection de l'enfance

Les principaux risques sécuritaires rapportés par les IC auxquels sont confrontés les enfants dans les sites de évalués seraient les tensions au sein de la communauté (45%) et les risques d'agressions sur le trajet pour la collecte de bois (42%). On observe un changement de certaines tendances depuis octobre 2018 car les tensions au sein de la communauté avaient été rapportées dans 33% des sites et les risques d'agressions sur le trajet pour la collecte de bois dans 21% des sites. Tandis que la présence de groupes armés (35%) et le manque de patrouilles régulières (33%) étaient les raisons principales rapportées par les IC en 2018. **En 2020 comme en 2018, la situation reste préoccupante pour les enfants déplacés dans la commune de Gueskerou car les IC ont rapporté des risques à de plus hautes proportions que dans les autres communes évaluées**.

De plus, au vu des résultats, la situation sécuritaire de l'ensemble de la population de ces sites semble problématique et les enfants, qui constituent une catégorie vulnérable, seraient également régulièrement exposés à des risques, tels que de la consommation de substances prohibées et/ou la constitution de groupes de bandits en raison du manque d'occupation depuis plusieurs années. Il semblerait qu'une plus grande proportion d'enfants soient confrontés à des atteintes à l'intégrité depuis 2018. **Dans 25% des sites, les IC ont rapporté qu'aucun enfant de moins de 18 ans n'a été confronté à des atteintes à l'intégrité au cours des 6 mois précédant la collecte de données de février 2020 contre 78% des sites de déplacés évalués en 2018**.

**Le principal problème de protection auquel seraient confrontés les enfants est le mariage forcé et/ou précoce**. Selon les rapports de monitoring de protection de 2019, 76,3 % des filles âgées de 20 à 24 ans se marient avant l'âge de 18 ans et 28% avant 15 ans<sup>14</sup>. De plus, les enlèvements semblent plus nombreux depuis 2018. En effet, au cours du mois de décembre 2019, la région de Diffa a été caractérisée par la persistance des incursions et l'activisme des GANE ayant occasionné des enlèvements contre rançons<sup>15</sup>.

En raison de l'augmentation du nombre de personnes déplacées et de la dégradation de la situation sécuritaire dans la région de Diffa, selon les IC **il y a une augmentation des cas d'atteintes à l'intégrité des enfants, dans**

<sup>13</sup> Services de conseil et d'orientation pour déposer des recours

<sup>14</sup> OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires 2020*. Janvier 2020

<sup>15</sup> DRC, UNHCR, *Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection*. Diffa, Niger. Décembre 2019

**26% des sites évalués en 2020 durant les 6 mois précédents la collecte de données.** Au contraire, les IC ont rapporté une diminution des atteintes à l'intégrité des enfants de moins de 18 ans au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 37% des sites évalués. Les activités de sensibilisation mises en place par les acteurs humanitaires (80%) et les acteurs locaux (65%) ainsi qu'une amélioration sécuritaire (48%) dans certains sites ont permis de diminuer le nombre d'atteintes à l'intégrité.

Les IC ont rapporté **l'existence de services de prise en charge des enfants confrontés à des atteintes à l'intégrité dans 63% des sites.** Les enfants ont recours principalement aux services médicaux (66%) et juridiques (64%).

Bien que des services de prise en charge existent, il semblerait qu'ils ne soient pas accessibles pour tous et qu'ils soient devenus accessibles à une proportion plus faible d'enfants depuis octobre 2018. Selon les IC, la principale raison de l'inaccessibilité de ces services semble être un manque d'infrastructures adaptées. La non obtention de conseils, le manque de confidentialité et d'écoute seraient également des facteurs explicatifs de leur inefficacité.

**Un renforcement de ces structures et davantage de sensibilisation auprès des personnes pour une meilleure connaissance des services disponibles seraient nécessaires pour améliorer la réponse sur les sites en cas de problèmes majeurs de protection.**

### Un accès à l'information limité concernant la situation dans la zone d'origine et l'aide humanitaire

Au-delà de la sécurité, les difficultés d'accès à l'information peuvent également être un frein à l'accès aux services de base. **Les sources d'information les plus utilisées par les populations sont la radio et la télévision dans 69% des sites ; les chefs de villages/Boulama<sup>16</sup> dans 63% des sites, et les proches dans 57% des sites.** En revanche, les travailleurs sociaux/humanitaires ont été cités comme sources d'information dans 4% des sites.

#### Informations sur les sites d'accueil et sur les villages d'origine

Avec des tendances similaires à 2018, les IC ont rapporté en 2020 que la population n'avait pas accès à suffisamment d'information au sujet de leur site de déplacement actuel dans 4% des sites. Selon les IC ayant répondu que les populations n'avaient pas suffisamment d'information sur leur site d'accueil, les types d'information dont auraient le plus besoin les populations sur leur site d'accueil, sont des informations sur la situation sécuritaire et des informations sur la situation de l'emploi.

La moitié voire la majorité des populations auraient suffisamment d'informations sur quand, où et comment ils peuvent avoir accès à l'assistance humanitaire dans 45% des sites évalués. **Depuis 2018, on observe une amélioration car les IC en 2020 ont rapporté que les populations déplacées n'avaient pas accès à ce type d'information dans 23% des sites contre 42% selon les IC en 2018.** Les réfugiés auraient davantage d'informations sur l'assistance humanitaire que les PDI car au moins une partie des réfugiés en a dans 85% des sites (selon les IC réfugiés) alors qu'une partie des IDP en a dans 71% des sites (selon les IC PDI).

Tandis que la majorité des populations déplacées a suffisamment d'information selon les IC dans 45% des sites de déplacés évalués, il semblerait que les populations déplacées n'aient pas assez d'informations sur la situation dans leur village d'origine dans 19% des sites évalués.

Parmi les populations n'ayant pas suffisamment d'information sur leur localité d'origine d'après les IC, celles-ci semblent avoir principalement besoin d'informations sur la situation sécuritaire dans les zones d'origine dans 89% des sites, sur la situation de l'agriculture (42%) et sur la situation de la maison/propriété (39%).

### Des besoins toujours importants et des accès limités aux services de base

**Les besoins principaux des populations déplacées dans les sites selon les IC sont la nourriture (dans 96% des sites), l'accès à une AGR (dans 55% des sites) et l'accès à l'eau (dans 35% des sites).**

Selon les IC, au moins la majorité de la population a un accès limité aux services de bases dans 46% des sites, contre 36% des sites en octobre 2018. Cependant en février 2020, les IC ont rapporté que les populations déplacées avaient accès aux services de bases dans 31% des sites, contre 46% selon les IC en octobre 2018. Si au vu des résultats, les populations déplacées dans les sites évalués de la région de Diffa semblent rencontrer davantage de difficultés actuellement pour accéder aux services de base, il convient de noter que les IC ont rapporté

<sup>16</sup> Titre donné aux chefs de village dans les communautés coutumières

que le manque de capacité d'accueil et de prise en charge des populations était une raison principale du manque d'accès dans 6% des sites contre 29% selon les IC d'octobre 2018.

Comme en 2018, les populations ont principalement un accès limité aux centres de santé, à l'eau et à l'éducation. D'après les IC, **l'accès limité aux services de base serait principalement lié au manque de moyens financiers (dans 66% des sites) et ce dernier serait davantage problématique pour les réfugiés que les PDI** car rapporté à plus haute proportion par les IC réfugiés (dans 74% des sites) que par les IC PDI (dans 59% des sites).

Les autres principales raisons de ce manque d'accès citées par les IC sont l'éloignement des services de base (42%) et leur non fonctionnalité (38%). Ces problèmes d'accès peuvent être exacerbés par la situation d'insécurité dans les sites de déplacés ou à proximité, notamment lorsque ces services ne se situent pas au sein des sites.

### Un accès à la documentation encore limité

Au vu des résultats, les populations déplacées seraient confrontées à des problèmes d'obtention de documents légaux dans une faible proportion de sites. En 2020, la population n'a pas de documents d'état civil/acte ou extrait de naissance dans 2% des sites, contre 12% des sites en 2018 d'après les IC. **Dans 85% des sites évalués en 2020, au moins la moitié des populations déplacées a des documents d'état civil/acte ou extrait de naissance.** On voit une amélioration de la situation depuis 2018, car selon les IC en octobre 2018, au moins la moitié des populations déplacées avait des documents d'état civil/acte ou extrait de naissance dans 72% des sites. La majorité des réfugiés présents dans ces sites semblent plus touchés que les PDI par le manque de documentation. En effet, les IC PDI ont rapporté que l'ensemble de la population a de la documentation légale dans 12% des sites contre 3% selon les IC réfugiés. **Les réfugiés apparaissent particulièrement vulnérables du fait d'un manque de documentation civile en raison des risques d'apatridie**<sup>17</sup>.

Pour la faible proportion de la population qui n'aurait pas de documentation légale, les principales raisons évoquées par les IC sont la perte des documents (dans 58% des sites), le fait de n'avoir jamais eu certains documents légaux (dans 46% des sites), et le manque de moyens financiers (dans 42% des sites). Selon les rapports de monitoring de protection, les personnes déplacées ne sont pas suffisamment informées de l'importance de la documentation (manque d'information et communication)<sup>18</sup>. Selon les IC, **tous les groupes de populations seraient touchés par le manque de documentation légale mais à plus fort taux pour les femmes de 18 à 49 ans dans 56% des sites.** Les conséquences les plus courantes du manque de documents d'état civil/acte ou extrait de naissance les plus rapportées par les IC sont les difficultés de circulation, d'accès à un travail et aux services de base.

Tandis que l'accès à la documentation légale apparaît problématique pour les populations déplacées dans les sites évalués, l'enregistrement des nouveau-nés le semble moins. Cependant on observe une légère dégradation de la situation depuis 2018. En effet, en février 2020, **les IC ont rapporté que les populations déplacées n'ont pas rencontré de difficulté pour l'enregistrement des nouveau-nés dans 63% des sites, contre 72% en 2018.** Les principales raisons citées par les IC pour expliquer ces difficultés d'enregistrement sont le manque de moyens financiers (49%), les longs délais d'attente (16%), et la méconnaissance des lieux d'enregistrement (16%). **Tout comme en 2018, le manque de documentation juridique et civile et les difficultés à enregistrer les nouveau-nés apparaissent comme des problématiques relativement courantes dans les sites**<sup>19</sup>.

### Assistance humanitaire spécifique à la protection

Les IC ont répondu qu'il y avait peu eu d'assistance humanitaire spécifique à la protection au cours des 12 mois précédant la collecte de données dans 52% des sites de déplacés évalués.

Les principaux types d'assistance spécifique à la protection dont auraient bénéficié les sites, sont les activités de sensibilisation sur la protection, les formations liées à la protection, et les activités de sensibilisation sur la protection de l'enfance. Selon les informations fournies par les IC, les assistances humanitaires dont les sites ont le moins bénéficié sont les services de prise en charge multisectorielle pour les survivants de VBG, les structures communautaires de prévention et mitigation des risques liés à la VBG, le soutien psychosocial et pour les réunifications familiales/solutions alternatives pour les enfants non-accompagnés.

Parmi les IC ayant rapporté qu'il y avait eu une assistance humanitaire (dans 45% des sites), ils ont également rapporté que la population n'a pas eu de difficulté pour accéder à cette assistance dans 64% de ces sites.

<sup>17</sup> OCHA, Aperçu des besoins humanitaires 2020. Janvier 2020

<sup>18</sup> OCHA, Aperçu des besoins humanitaires 2020. Janvier 2020

<sup>19</sup> OCHA, Aperçu des besoins humanitaires 2019. Novembre 2018

**Cependant certaines populations déplacées rencontrent des barrières pour accéder à cette assistance comme la contrainte physique (27%) et le manque de moyens des populations (11%).** Parmi les personnes ayant bénéficié de l'assistance, l'ensemble des IC ont répondu qu'ils en étaient satisfaits.

### Des mécanismes de référencement<sup>20</sup> existants mais qui nécessiteraient un renforcement

Afin de faire face aux incidents sécuritaires, les populations ont recours à plusieurs mécanismes d'adaptation. Selon les IC, le soutien des proches semble le mécanisme le plus courant. Les autres mécanismes rapportés sont le soutien du chef du village/communauté ou *Boulama*<sup>21</sup>, l'intégration au sein des communautés non déplacées et l'installation à proximité des communautés PDI ou réfugiés précédemment arrivées sur les sites. On observe une évolution des pratiques depuis 2018, car selon les IC en 2018, même si les populations se déplaçaient déjà aux abords d'une communauté au sein des sites ou avaient le soutien des proches, la majorité de la population ne semblait pas avoir de mécanisme d'adaptation lorsqu'elle était confrontée à des incidents de protection.

Les systèmes de référencement<sup>22</sup> les plus rapportés<sup>23</sup> par les IC comme existants dans les sites sont les comités de protection (76%); les groupes de femmes élites (58%), et les comités de gestion des conflits (33%).

Les IC ont rapporté l'existence de voies de référencement dans 95% des sites évalués. On observe une augmentation des voies de référencement depuis 2018. En effet, les IC avaient rapporté l'inexistence de ces services dans 17% des sites contre 5% en 2020. **Ces mécanismes de référencement sont utilisés par la population 13 fois par site, en moyenne par mois selon les IC.**

Parmi les populations qui ont accès aux voies de référencement, selon les IC, dans 89% des sites, la majorité des populations les utilisent en cas d'insécurité ou de besoin de protection. Les groupes de population qui utilisent le plus les voies de référencement sont les hommes et les femmes de 18 à 49 ans et les filles de 11 à 17 ans. Cependant, toujours selon les IC, les principales raisons de l'accès limité de la population déplacée à ces services sont le manque d'information au sujet de ces services (75%) ; leur non fonctionnalité (48%) et la discrimination ne permettant pas la prise en charge (19%).

Les mécanismes de référencement les plus utilisés par les populations déplacées sont les services éducatifs et médicaux selon les IC. **D'après les IC, les voies de référencement seraient considérées comme inutiles et/ou inefficaces dans 40% des sites car elles ne répondent pas aux besoins des populations (70%), ne contribuent pas efficacement à l'amélioration des perspectives futures (42%) et ne permettent pas d'obtenir des informations souhaités (26%).**

### Les procédures en cas de signalement d'un cas de protection

Lorsque les personnes travaillant pour des mécanismes de référencement sont informées d'un incident de protection, plusieurs procédures sont possibles : le signalement des cas, la réorientation vers les services compétents et la prise en charge directe.

Les types de prise en charge les plus cités par les IC sont, la prise en charge médicale (dans 66% des sites), les points d'écoute (dans 55% des sites) et les prises en charge psychosociales et de santé mentale (dans 48% des sites). Cependant il existe dans les sites des prises en charge moins courantes et dans lesquelles il faudrait un renforcement des capacités des acteurs locaux et humanitaires afin de répondre au mieux aux besoins des populations. En effet, la prise en charge juridique, l'accès à des lieux sécurisés, la réinsertion socio-économique et les centres de formation professionnelle sont les prises en charge les moins proposées dans les sites selon les IC.

### Travailler au sein d'un système de référencement, des difficultés rencontrées et une situation en matière de protection personnelle délicate

Les IC ont rapporté qu'il y avait eu des difficultés au sein des mécanismes de référencement au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 10% des sites. **Les principaux problèmes rencontrés sont les tensions avec les communautés locales (dans 50% des sites dans lesquels les IC ont rencontré des difficultés),** mais aussi des problèmes liés à la réorientation des cas ; l'insécurité dans la zone ; le manque de coordination et de

<sup>20</sup> Les voies de référencement sont les voies utilisées par la population pour rapporter un problème de protection. Ces voies incluent l'appui psychosocial, les services éducatifs, le service de conseil, le suivi judiciaire, les services médicaux, les programmes AGR et les services délivrant les documents légaux

<sup>21</sup> Titre donné aux chefs de village dans les communautés coutumières

<sup>22</sup> Un système de référence est un mécanisme flexible qui relie en toute sécurité les survivants aux services de soutien compétents, tels que les soins médicaux et psychosociaux, assistance à la police et soutien juridique et judiciaire

<sup>23</sup> Parmi les systèmes de renforcement suivants : femmes élites, comité de protection, d'alertes, de redevabilité, de gestion des conflits, famille d'accueil, club enfants

définition du rôle des acteurs ; et le manque de moyens financiers pour répondre efficacement aux besoins des populations.

De plus, il arrive que les IC travaillant au sein des mécanismes de référencement rencontrent des difficultés pour exercer leur travail. Le principal problème en cas de réorientation des cas de protection est relatif à la situation sécuritaire dans le site. En raison de leur activité de protection au cours des 6 mois précédant la collecte de données, 64% d'entre eux ont subi des violences psychologiques, 45% d'entre eux ont subi des violences physiques et ont également reçu des menaces de mort. **Par conséquent la sécurité des travailleurs semble menacée et cela pourrait ainsi remettre en cause leur engagement dans leur structure au sein des sites.**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>2</b>
Liste des acronymes .....	12
Classifications géographiques .....	12
Liste des figures, tableaux et cartes .....	12
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>15</b>
<b>MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>16</b>
Couverture géographique.....	16
Méthodes de collecte de données.....	18
Analyse .....	18
Défis et limites.....	19
<b>RÉSULTATS .....</b>	<b>20</b>
Chapitre 1 : Déplacements et situation sécuritaire des populations déplacées .....	20
Partie 1 : Dynamiques de déplacement des populations .....	20
Partie 2 : Situation sécuritaire .....	23
Partie 3 : Atteintes à l'intégrité de la personne .....	27
Chapitre 2 : Violences basées sur le genre (VBG) .....	29
Partie 1 : Situation des femmes et des filles.....	29
Partie 2 : Atteintes à l'intégrité des hommes & des garçons et services de prise en charge .....	34
Chapitre 3 : Protection de l'enfance.....	38
Partie 1 : Risques sécuritaires, problèmes de protection et atteintes à l'intégrité des enfants .....	38
Partie 2 : Présence et accessibilité des services de prises en charge .....	43
Chapitre 4 : Accès à l'information, à la documentation et aux services de base .....	46
Partie 1 : Accès à l'information .....	46
Partie 2 : Accès à la documentation et aux services de base .....	49
Chapitre 5 : Mécanismes de référencement .....	54
Partie 1 : Les voies de référencement dans les sites et leur utilisation .....	54

Partie 2 : Procédures en cas de signalement, communication et difficultés rencontrées par les travailleurs au sein des systèmes de référencement..... 58

**CONCLUSION .....60**

**ANNEXES.....63**

Annexe 1 : Liste des 147 sites comparés dans les évaluations de la situation en matière de protection des populations déplacées de 2018 et 2019 les chapitres sur les déplacements, la situation sécuritaire des populations déplacées ; sur l'accès à l'information, à la documentation et aux services de base et sur les mécanismes de référencement..... 63

Annexe 2 : Liste des 147 sites comparés dans les évaluations de la situation en matière de protection des populations déplacées de 2018 et 2020 pour les chapitres sur les violences basées sur le genre et la protection de l'enfance..... 67

Annexe 3 : Termes de référence - outils de collectes de données et autres produits..... 71

## Liste des acronymes

<b>AGR</b>	Activité génératrice de revenu
<b>CGD</b>	Comité de gestion des déplacés
<b>COOPI</b>	<i>Cooperazione Internazionale</i>
<b>DRC</b>	<i>Danish Refugee Council</i>
<b>DREC/M-R</b>	Direction Régionale de l'Etat Civil, de la Migration et des Réfugiés
<b>FDS</b>	Forces de défense et de sécurité
<b>GTP</b>	Groupe de Travail Protection
<b>HCR</b>	Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés
<b>IC</b>	Informateur clé
<b>INS</b>	Institut national de la statistique au Niger
<b>IRC</b>	<i>International rescue committee</i>
<b>OFDA</b>	<i>Office of U.S. Foreign Disaster Assistance</i>
<b>ONG</b>	Organisation non-gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PDI</b>	Personne déplacée interne
<b>PE</b>	Protection de l'enfance
<b>UNFPA</b>	<i>United Nations Population Fund</i>
<b>VBG</b>	Violences basées sur le genre

## Classifications géographiques

<b>Région</b>	Division administrative la plus élevée au niveau national.
<b>Département</b>	Les régions sont divisées en départements. Il y a 67 départements au Niger. Chaque région compte entre 6 et 13 départements.
<b>Commune</b>	Les départements sont divisés en communes. Il y a 266 communes au Niger. Les communes se divisent entre communes urbaines (chefs-lieux des départements) et rurales. Les arrondissements communaux des grandes villes du pays sont comptés comme commune. Il y a par exemple cinq arrondissements de ce type dans la capitale Niamey.
<b>Village</b>	Les communes se composent de plusieurs villages. C'est la division administrative la plus basse. Les quartiers (480), les villages administratifs (11 298), les campements peul-touareg (2 726), les hameaux (16 514) et les points d'eau (1 243) sont comptés comme villages.

## Liste des figures, tableaux et cartes

<b>Figure 1</b> : principaux facteurs rapportés ayant conduit la majorité des populations à quitter leur village d'origine par proportion de sites.....	20
<b>Figure 2</b> : principales personnes à l'origine de la prise de décision des populations à quitter leur village d'origine selon les IC, par proportion de sites .....	21
<b>Figure 3</b> : période de temps rapportée depuis laquelle les populations déplacées sont présentes dans leur site d'accueil, par proportion de sites .....	21
<b>Figure 4</b> : principales raisons rapportées de l'insécurité dans les sites de déplacés, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté que des incidents sécuritaires ont eu lieu au cours des six mois précédant la collecte de données.....	24
<b>Figure 5</b> : fréquence rapportée des incidents sécuritaires au cours des six mois précédant la collecte dans le site ou les alentours par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté que ces incidents ont eu lieu .....	25
<b>Figure 6</b> : nombre d'incidents sécuritaires rapportés qui ont eu lieu au cours du mois précédant la collecte de données selon les IC, par proportion de sites .....	25
<b>Figure 7</b> : proportions de sites dans lesquels les IC ont rapporté une évolution du nombre d'incidents sécuritaires au cours des six mois précédant l'évaluation .....	26

<b>Figure 8</b> : partie de la population PDI et réfugiée ayant été confrontée à des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des six mois précédant la collecte de données, par proportions de sites dans lesquels les IC ont rapporté des atteintes à l'intégrité.....	27
<b>Figure 9</b> : principaux risques de sécurité rapportés auxquels les femmes et les filles PDI et réfugiées seraient le plus confrontées en 2020, par proportion de sites.....	29
<b>Figure 10</b> : proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté une évolution des atteintes à l'intégrité auxquelles ont été confrontées les femmes et les filles au cours des six mois précédant les collectes de données .....	31
<b>Figure 11</b> : principaux types d'atteintes à l'intégrité rapportés auxquels les femmes et filles seraient le plus confrontées en 2020 et 2018, par proportion de sites dans les IC ont rapporté qu'au moins une partie des femmes et des filles avaient été confrontées à des atteintes à l'intégrité au cours des 6 mois précédant la collecte de données.....	32
<b>Figure 12</b> : principaux services de prise en charge des femmes et des filles confrontées à des atteintes à l'intégrité, rapportés comme existant dans les sites évalués en 2020 et 2018, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de services de prise en charge .....	33
<b>Figure 13</b> : accessibilité rapportée des femmes et des filles aux services de prise en charge, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de ces services .....	33
<b>Figure 14</b> : proportion de femmes et de filles rapportées comme trouvant les services de prise en charge efficaces en 2018 et 2020, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de ces services	34
<b>Figure 15</b> : principales atteintes à l'intégrité des hommes et des garçons rapportées en 2020 et 2018, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté que des hommes et des garçons ont été confrontés à des atteintes à l'intégrité au cours des six mois précédant la collecte de données.....	35
<b>Figure 16</b> : principaux services de prise en charge rapportés comme existant dans les sites évalués en 2020, par proportion de sites.....	36
<b>Figure 17</b> : proportion d'hommes et de garçons rapportés comme pouvant accéder aux services de prise en charge en 2018 et 2020, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de ces services ..	37
<b>Figure 18</b> : proportion d'hommes et de garçons rapportés comme trouvant les services de prise en charge efficaces en 2018 et 2020, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de ces services	37
<b>Figure 19</b> : types d'incidents sécuritaires auxquels sont confrontés les enfants les plus rapportés par les IC, par proportion de sites.....	38
<b>Figure 20</b> : partie estimée d'enfants de moins de 18 ans confrontés à des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des six mois précédant les collectes de données, par proportion de sites selon les IC.....	40
<b>Figure 21</b> : types d'atteintes à l'intégrité auxquels les enfants de moins de 18 ans ont été confrontés, les plus rapportés en 2020 et 2018, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'au moins une partie des enfants ont été confrontés à des atteintes à l'intégrité au cours des 6 mois précédant la collecte de données ....	41
<b>Figure 22</b> : proportion de sites dans lesquels de IC ont rapporté l'évolution des atteintes à l'intégrité affectant les enfants au cours des six mois précédant les collectes de données .....	41
<b>Figure 23</b> : principaux services de prise en charge des enfants de moins de 18 ans dans les sites évalués en 2020 et 2018, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence des services de prise en charge .....	43
<b>Figure 24</b> : existence des services de prises en charge des enfants de moins de 18 ans confrontés à des problèmes majeurs de protection selon les IC en 2018 et 2020, par proportion de sites .....	43
<b>Figure 25</b> : partie de la population pouvant accéder aux services de prise en charge en 2018 et 2020, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de ces services .....	44
<b>Figure 26</b> : partie des familles rapportant trouver les services de prise en charge efficaces en 2018 et 2020, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de ces services .....	45
<b>Figure 27</b> : types d'informations dont la populations déplacées a le plus besoin dans son site d'accueil actuel, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'une partie de la population déplacée n'avait pas accès à suffisamment d'information sur le site d'accueil .....	47
<b>Figure 28</b> : partie de la population déplacée ayant suffisamment d'information sur la situation dans leur zone d'origine en 2018 et 2020, selon les IC .....	47
<b>Figure 29</b> : partie de la population déplacée ayant suffisamment d'informations sur quand, où et comment elle peut avoir accès à l'assistance humanitaire, selon les IC .....	48
<b>Figure 30</b> : partie de la population déplacée ayant de la documentation légale, par proportion de sites selon les IC.....	50

<b>Figure 31</b> : principaux groupes de populations affectés par le manque de documents légaux, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'au moins une partie de la population n'avait pas de documents légaux .....	50
<b>Figure 32</b> : partie de la population déplacée rapportée comme ayant un accès limité aux services de base, par proportion de sites selon les IC .....	52
<b>Figure 33</b> : principaux services de bases dont l'accès est limité, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'au moins une partie de la population déplacée a un accès limité aux services de base .....	52
<b>Figure 34</b> : principaux systèmes de référencement dans les sites de déplacés, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de systèmes de référencement .....	54
<b>Figure 35</b> : partie de la population rapportée comme ayant connaissance des voies de référencement en 2018 et 2020 par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence d'au moins une voie de référencement .....	56
<b>Figure 36</b> : partie de la population qui a connaissance des voies de référencement et y a accès en 2018 et 2020 par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence d'au moins une voie de référencement .....	56
<b>Figure 37</b> : principales voies de référencement utilisées par les populations déplacées en 2020 et 2018, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence d'au moins une voie de référencement .....	57
<b>Figure 38</b> : principales raisons rapportées par les IC de l'inefficacité et/ou de l'inutilité des voies de référencement, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'au moins une partie de la population déplacée considère les voies de référencement inefficaces et/ou inutiles .....	58
<b>Figure 39</b> : principaux moyens de communication sur les voies de référencement rapportés par les IC, par proportion de sites .....	59
<b>Figure 40</b> : principaux problèmes rencontrés au sein des mécanismes de référencement, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté des difficultés au sein des mécanismes de référencement au cours des six mois précédents la collecte de données .....	59
<b>Figure 41</b> : principaux problèmes rencontrés par les travailleurs au sein des mécanismes de référencement, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté que leur sécurité a été menacée au cours des six mois précédents la collecte de données .....	60
<b>Tableau 1</b> : Nombre de sites évalués par commune pour les chapitres 1, 4 et 5 .....	17
<b>Tableau 2</b> : Nombre de sites évalués par commune pour les chapitres 2 et 3 .....	17
<b>Carte 1</b> : sites couverts par l'évaluation de la situation en matière de protection des populations déplacées en février 2020.....	17
<b>Carte 2</b> : sites dans lesquels les IC ont rapporté que la population ne souhaitait pas rester sur le site au cours des trois mois suivant l'évaluation .....	22
<b>Carte 3</b> : proportion estimée par les IC de femmes et de filles déplacées ayant été confrontées à des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des six mois précédant l'évaluation .....	31
<b>Carte 4</b> : sites dans lesquels des atteintes à l'intégrité de la personne ont été rapportées par les IC au cours des six mois précédant l'évaluation.....	35
<b>Carte 5</b> : partie estimée d'enfants de moins de 18 ans ayant été confrontés à des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des six mois précédant l'évaluation selon les IC.....	39
<b>Carte 6</b> : sites dans lesquels les IC ont rapporté une évolution du nombre d'atteintes à l'intégrité affectant les enfants au cours des six mois précédant la collecte de données.....	42
<b>Carte 7</b> : proportion estimée de la population ayant accès à suffisamment d'informations sur l'accès à l'aide humanitaire selon les IC .....	49
<b>Carte 8</b> : proportion estimée de la population utilisant les voies de référencement par site dans lesquels les IC ont rapporté l'existence d'au moins une voie de référencement .....	55

## INTRODUCTION

Commencée à partir de 2009 dans l'état du Borno nigérian, la crise liée à l'insurrection du groupe Boko Haram a affecté progressivement toute la région du bassin du lac Tchad vers tout le nord-est du pays puis vers les zones frontalières des pays voisins, Cameroun, Tchad et dans la région de Diffa au Niger<sup>24</sup>. Cette dernière est particulièrement touchée par la volonté d'expansion des différents GANE qui se sont formés au Nigeria et au Tchad. Les attaques et les affrontements armés, la faible couverture des FDS<sup>25</sup> dans certaines zones ainsi que la sécheresse et les inondations que connaît la région depuis les dernières années ont renforcé la vulnérabilité des populations confrontées à des déplacements, à un manque de moyens de subsistance par manque d'AGR, à de l'insécurité alimentaire et à des risques de protection.

Selon la Direction Régionale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés (DREC/M-R), 263 013 personnes déplacées et réfugiées vivaient dans la région de Diffa<sup>26</sup> en janvier 2020. La fin de l'année 2019 a été marquée par plusieurs événements (conflits et aléas climatiques) qui ont généré des déplacements de la population dans la région de Diffa. De plus, l'insécurité dans les communes de Diffa a impacté les travailleurs humanitaires car ils ont manqué d'accès à certains sites de déplacés, et par conséquent les populations déplacées, déjà vulnérables ont été davantage affaiblies. Ainsi, se pose la question de la situation en matière de protection des populations déplacées dans la région et également de son évolution au cours des années.

Il est reconnu par la communauté humanitaire, qu'il y a un manque de données quantitatives et d'évaluations des besoins en protection dans les sites de déplacés au sujet de la vulnérabilité des personnes déplacées affectées par la crise<sup>27</sup> ainsi que des données sur l'assistance en protection reçue par ces populations.

Dans ce contexte volatile, REACH, en partenariat avec le GTP et avec la co-facilitation du HCR, conduit depuis 2017 des évaluations portant sur la situation en matière de protection des populations déplacées (PDI et réfugiés) dans la région de Diffa.

Une nouvelle évaluation a été réalisée en février 2020, financée par OFDA, et mise en place avec le soutien du DRC et la fondation italienne COOPI et avait pour objectifs de fournir une vue d'ensemble de la situation en matière de protection de la population déplacée dans la région de Diffa et effectuer une comparaison avec la dernière évaluation protection réalisée par REACH et le GTP en octobre 2018 afin de comprendre l'évolution de la situation depuis la fin de l'année 2018.

Après une explication de la méthodologie, ce rapport présente les résultats de l'évaluation selon les sections suivantes :

1. Déplacements et situation sécuritaire des populations déplacées
2. Violences basées sur le genre
3. Protection de l'enfance
4. Accès à l'information, à la documentation et aux services de base
5. Mécanismes de référencement

<sup>24</sup> AFD, *Crise et développement - La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*. Avril 2018

<sup>25</sup> OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires 2020*. Janvier 2020

<sup>26</sup> DRC, UNHCR, *Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection*. Diffa, Niger. Janvier 2020

<sup>27</sup> OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires 2020*. Janvier 2020

## METHODOLOGIE

### Objectifs de l'évaluation

- Cette évaluation a pour objectif de fournir une vue d'ensemble de la situation en matière de protection de la population déplacée (PDI et réfugiés) vivant dans des sites d'accueil des déplacés recensés par la DREC/M-R dans la région de Diffa et d'effectuer une comparaison avec l'évaluation protection réalisée par REACH en octobre 2018<sup>28</sup> afin de comprendre de quelle façon la situation en matière de protection a changé depuis.
- De manière plus spécifique, cette évaluation s'est attachée à :
  1. Identifier les besoins en matière de protection des populations déplacées (incidents sécuritaires et atteintes à l'intégrité) dans la région de Diffa et observer l'évolution par rapport à la fin de l'année 2018 ;
  2. Comprendre les dynamiques et facteurs de déplacement et leurs conséquences sur la situation en matière de protection des populations déplacées dans la région de Diffa ;
  3. Identifier les besoins en matière de protection liés aux VBG des populations déplacées dans la région de Diffa ;
  4. Identifier les besoins en matière de protection liés aux à la PE des populations déplacées dans la région de Diffa ;
  5. Identifier les besoins en matière d'accès à la documentation légale, aux services de base, et à l'assistance humanitaire dans la région de Diffa et leur évolution par rapport à la fin de l'année 2018 ;
  6. Identifier les mécanismes d'adaptation et de résilience utilisés par les populations déplacées dans la région de Diffa afin de faire face aux incidents sécuritaires et aux incidents de protection, et leur évolution par rapport à la fin de l'année 2018.

### Couverture géographique

- En ce qui concerne la couverture géographique, la collecte de données a couvert au total 163 sites/camp (162 sites et le camp Sayam Forage<sup>29</sup>), c'est-à-dire l'ensemble des sites de déplacés accessibles lors de la collecte de données dans les 10 communes où des populations déplacées ont été recensées à Diffa : N'Guigmi, Kablewa, Bosso, Toumour, Gueskerou, Diffa, Chetimari, Foulatari, Goudoumaria et Mainé-Soroa. Certains sites planifiés n'ont pas été couverts par l'évaluation notamment en raison des limitations de sécurité.
- Afin de garantir la continuité et donc une comparaison pertinente pour le volet comparatif de cette évaluation, parmi les 163 sites évalués, 147 sites de déplacés couverts en 2020 et 2018 ont été sélectionnés pour les chapitres sur les déplacements et la situation sécuritaire des populations déplacées (chapitre 1) ; sur l'accès à l'information, à la documentation et aux services de base (chapitre 4) ; et sur les mécanismes de référencement (chapitre 5). Cent-quarante-quatre sites de déplacés couverts en 2020 et 2018 ont été sélectionnés pour les chapitres sur les violences basées sur le genre (chapitre 2) et la protection de l'enfance<sup>30</sup> (chapitre 3).

<sup>28</sup> REACH, [Evaluation de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa. Novembre 2018](#)

<sup>29</sup> Dans la suite du rapport, le terme « site » sera utilisé pour faire référence à l'ensemble des sites/camp évalués

<sup>30</sup> Cette différence s'explique par le fait que les deux questionnaires n'ont pas été réalisés exactement dans les mêmes sites en 2020 en raison de l'inaccessibilité des enquêteurs à certains sites dû à la situation sécuritaire instable

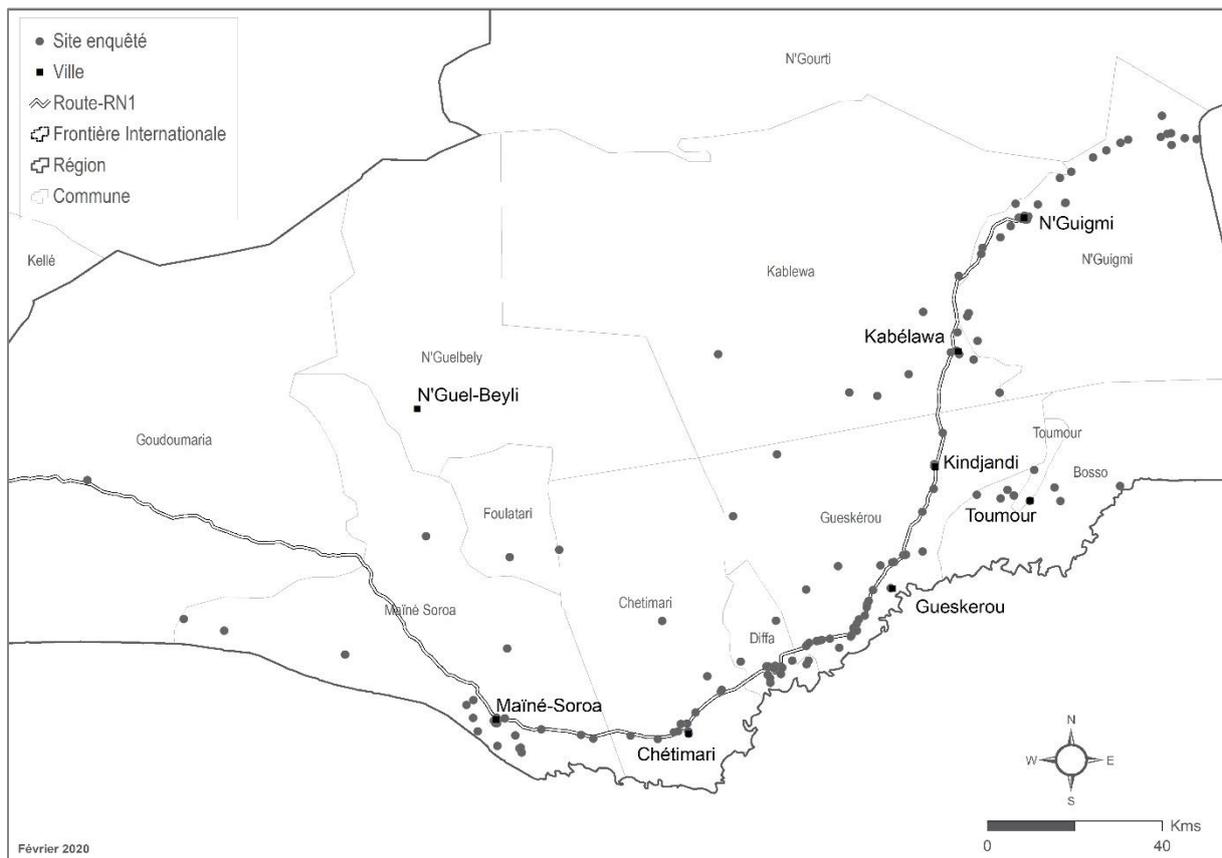
Tableau 1 : Nombre de sites évalués par commune pour les chapitres 1, 4 et 5

Département	Total sites enquêtés
Bosso	1
Chétimari	12
Diffa	18
Foulatari	3
Goudoumaria	1
Gueskerou	35
Kablewa	11
Mainé – Soroa	26
N'Guigmi	29
Toumour	11
Total général	147

Tableau 2 : Nombre de sites évalués par commune pour les chapitres 2 et 3

Département	Total sites enquêtés
Bosso	1
Chétimari	13
Diffa	17
Foulatari	3
Goudoumaria	1
Gueskerou	34
Kablewa	12
Mainé – Soroa	26
N'Guigmi	26
Toumour	11
Total général	144

Carte 1 : sites couverts par l'évaluation de la situation en matière de protection des populations déplacées en février 2020



## Méthodes de collecte de données

- La collecte de données a été réalisée dans la région de Diffa entre le 10 et le 26 février 2020. Les sites visités et les profils de personnes interrogées ont été identifiés en collaboration avec le GTP à Diffa. Une méthodologie mixte a été adoptée avec des entretiens avec des informateurs clés et des groupes de discussions.

- **Volet quantitatif : informateurs clés**

Des entretiens ont été effectués avec 478 IC interrogés par statut et par site sur la base de 3 questionnaires élaborés en collaboration avec le GTP :

- Les questions du premier questionnaire abordaient la situation générale en matière de protection avec un IC interrogé par statut. Ces IC ont été sélectionnés en fonction de leurs connaissances sur les thématiques de protection générale et ils ont des profils divers : chefs de village, sages du village, membres des comités de protection, volontaires communautaires, etc.
- Les questions du deuxième questionnaire se focalisaient sur la PE et les VBG. Les IC sélectionnés étaient des personnes (de préférence féminines) ayant des connaissances spécifiques sur la PE et les VBG dans les sites enquêtés.
- Les questions du troisième questionnaire portaient sur les mécanismes de référencement existants dans ces sites de déplacés. Les IC ont été sélectionnés en fonction de leur connaissance et expérience de travail au sein des mécanismes de référencement dans les sites enquêtés. Ils occupent différents rôles tels que président ou membre des Comités de Protection, des Comités de Gestion des Déplacés (CGD), représentants du chef de village/communauté ou *Boulama*<sup>31</sup> ou encore leaders religieux.
- Les entretiens avec les IC ont été effectués par les équipes de REACH avec un appui des partenaires et COOPI qui ont collecté les données dans certains sites inaccessibles pour les équipes de REACH au moment de la collecte de données pour des raisons de sécurité.

- **Volet qualitatif : groupes de discussion**

Les données collectées lors des entretiens avec les IC ont été complétées avec des groupes de discussion, notamment pour approfondir les thématiques de PE et de VBG. Au total, 56 groupes de discussions ont été menés dans les 10 communes<sup>32</sup> évaluées avec 6 groupes de discussion distincts dont 3 groupes par statut (femmes, garçons, filles). Les sites enquêtés ont été déterminés avec l'aide du Cluster Protection, selon les critères suivants : différents départements et communes, taille du site en termes de populations, et assistance en protection reçue dans le site.

Les partenaires ont ainsi apporté leur expertise en matière de protection dans l'optique de mener les discussions sur des thématiques qui peuvent être considérées comme sensibles. Afin de s'assurer du respect des principes de la protection de l'enfance dans le cadre de ces groupes de discussion, un certain nombre d'outils ont été mis en place par l'équipe REACH et les partenaires protection et utilisés par les enquêteurs, notamment pour obtenir le consentement éclairé des enfants.

Chaque groupe était constitué de 6 à 8 participants et les enfants interrogés étaient âgés de 11 à 17 ans. Les personnes ont été sélectionnées en consultation avec le chef de la communauté ou du site en fonction de leur âge et de leur genre. L'objectif était d'assurer une certaine représentativité de la population concernée en sélectionnant des personnes appartenant à différentes tranches d'âge, à différents milieux sociaux ou encore exerçant des activités différentes.

## Analyse

- Les données des entretiens avec les IC ont été collectées par chaque enquêteur sur un smartphone à travers un questionnaire sur le logiciel ODK. Les données collectées ont été compilées et nettoyées par REACH : les réponses controversées ont été interprétées et corrigées avec l'aide des enquêteurs et de leur chef d'équipe

<sup>31</sup> Titre donné aux chefs de village dans les communautés coutumières

<sup>32</sup> Les communes évaluées durant les groupes de discussions sont : Awaridi, Boudouri, Kindjandi, Guidan Kadji, Goudoumaria, Chenal, Bosso, Kablewa, N'Guimi et Foularati

et les réponses incohérentes ont été supprimées. Une fois nettoyées, les données ont été analysées afin de mettre en évidence les différents indicateurs à l'aide du logiciel Excel.

- Pour les groupes de discussions, les données qualitatives ont été analysées par REACH et ont informé l'interprétation des résultats des entretiens avec les IC.
- Répliquant l'approche des évaluations protection réalisées par REACH en 2018<sup>33</sup>, des analyses séparées ont été réalisées pour les populations réfugiées et déplacées internes et tous les indicateurs sont présentés en proportions de sites. Ces données ont également été triangulées avec les données secondaires disponibles, et plus particulièrement les données de l'évaluation de la situation en matière de protection des populations déplacées menée par REACH en octobre 2018 et les rapports de protection réalisés par les partenaires actifs dans le GTP (voir annexe 1).
- Tout au long du rapport, l'analyse a été faite à deux niveaux pour chaque thématique et pour chaque statut conformément aux objectifs de cette évaluation :
  - Un premier niveau d'analyse des résultats basés sur les 144 et 147 sites évalués en 2020 (*cf. ci-dessous « défis et limites »*) avec 141 IC PDI et 108 IC réfugiés pour les chapitres sur les déplacements, la situation sécuritaire des populations déplacées ; sur l'accès à l'information, à la documentation et aux services de base ; et sur les mécanismes de référencement. Soixante-dix IC PDI et 74 IC réfugiés ont été sélectionnés pour les chapitres sur les violences basées sur le genre et la protection de l'enfance afin de fournir une vue d'ensemble des besoins en protection en 2020 à Diffa.
  - Un deuxième niveau d'analyse comparative des résultats entre cette présente évaluation et celle menée en octobre 2018 avec le même nombre de sites de déplacés comparables avec 138 IC PDI et 111 IC réfugiés pour les chapitres sur les déplacements, la situation sécuritaire des populations déplacées ; sur l'accès à l'information, à la documentation et aux services de base ; et sur les mécanismes de référencement. Soixante et onze IC PDI et 72 IC réfugiés ont été sélectionnés pour les chapitres sur les violences basées sur le genre et la protection de l'enfance.
- Les données analysées sont basées sur des questions qui ont été posées de façon identique au cours des deux évaluations afin de limiter le biais de comparaison.

## Défis et limites

Etant donné les caractéristiques de l'évaluation et la méthodologie choisie, les limites suivantes doivent être prises en considération lors de la lecture des résultats :

- Comme les informations sont fournies par des IC et des participants aux groupes de discussion, les résultats sont indicatifs, et non représentatifs, de la situation dans les sites évalués.
- Afin de faciliter l'analyse des données et la rédaction, l'unité de mesure pour tous les résultats est le site de déplacés et non l'individu ou le ménage déplacé. Les exceptions seront précisées au cours du rapport.
- En raison des conditions sécuritaires ainsi que des inondations, certains sites étaient inaccessibles au moment de la collecte de données dans les communes de Chetimari, de Gueskerou, de Mainé-Soroa et de Toumour et les résultats de cette évaluation ne s'appliquent qu'aux sites évalués.
- Une différence du nombre de sites couverts entre les évaluations de 2018 et 2020 sélectionnés pour la comparaison (par exemple 141 sites couverts en 2018 et 144 sites couverts en 2020 sur la PE et les VBG) s'explique par le changement des délimitations géographique de la région de Diffa. En effet, le site d'Assaga dans la commune de Gueskerou, seul site en 2018 a été divisé en 3 sites distincts en 2019 : Assaga Gana, Assaga Koura et Assaga Nigeria I, II, III, IV.
- Les données reposant sur les réponses des participants, il existe une possibilité de biais dans les réponses, notamment dans l'optique de recevoir davantage d'assistance. Il y a également une probabilité que certaines problématiques de protection soient sous rapportées en raison de leur caractère sensible, bien que les enquêteurs se soient efforcés de créer un climat de confiance propice au dialogue.
- Il y a également des limites dans la comparaison entre 2018 et 2020 : les collectes de données des deux évaluations n'ont pas été réalisées à la même période de l'année et les enquêteurs ne sont pas les mêmes et n'ont pas bénéficié de la même formation et préparation.

<sup>33</sup> REACH, Evaluation de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa. Novembre 2018

## RESULTATS

### Chapitre 1 : Déplacements et situation sécuritaire des populations déplacées

La première partie de ce chapitre présente les résultats de l'évaluation protection 2020 en matière de dynamiques de déplacement des populations déplacées dans la région de Diffa, plus précisément, les facteurs ayant conduit les PDI et les réfugiés à quitter leur village d'origine et à choisir leur site actuel ainsi que leurs intentions de déplacement. Dans la deuxième partie de ce chapitre, sont présentés les résultats de l'évaluation en matière de situation sécuritaire des populations déplacées dans la région de Diffa, plus exactement, les raisons de l'insécurité, l'évolution ainsi que les actions mise en place par les différents acteurs afin de prévenir et/ou de réduire la survenance de ces incidents dans les sites de déplacés évalués dans la région de Diffa. La troisième partie de ce chapitre présente les résultats de l'évaluation en matière d'atteintes à l'intégrité de la personne des populations déplacées dans la région de Diffa, c'est-à-dire, les groupes de populations les plus vulnérables, les types d'atteintes et l'évolution au sein des sites de déplacés ainsi que l'existence de travail forcé qu'il pourrait y avoir dans ces sites. Sont également présentés, les résultats de l'évaluation en matière de relations entre populations déplacées et non déplacées vivant dans les sites évalués.

#### Partie 1 : Dynamiques de déplacement des populations

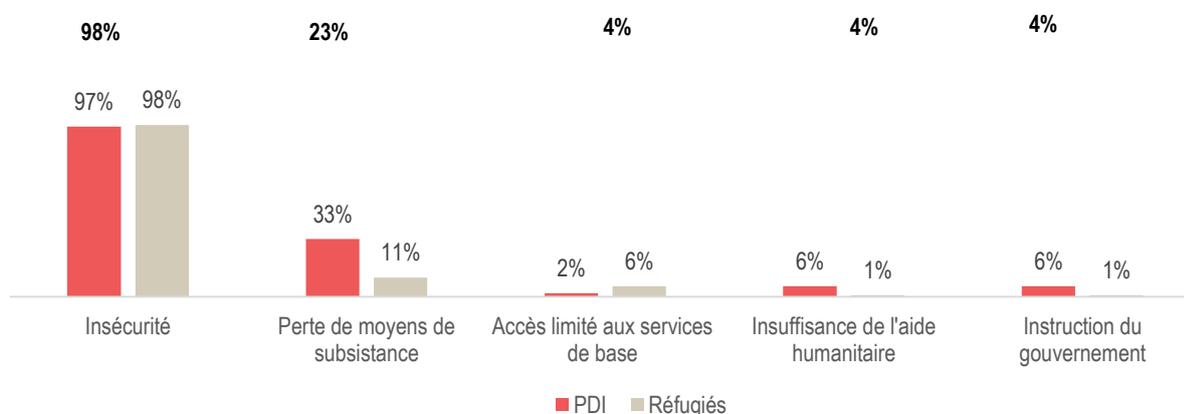
##### Facteurs d'incitations au départ

En raison de l'environnement sécuritaire très volatile dans la région du lac Tchad, Diffa du côté Niger et Nigéria, et des nombreux aléas climatiques, les populations sont régulièrement confrontées à des déplacements précipités. Selon la DREC/M-R, 263 013 personnes déplacées et réfugiées vivaient dans la région de Diffa en janvier 2020.

La grande majorité des populations PDI et réfugiées ont quitté leur village d'origine depuis plus d'un an, selon les IC PDI de 89% des sites de déplacés et selon les IC réfugiés de 95% de sites de déplacés évalués. En moyenne cinq ans se sont écoulés entre le départ de la ville d'origine et le site actuel.

La décision des déplacés et des réfugiés de quitter leur village d'origine semble principalement liée à la situation sécuritaire (selon les IC dans 98% des sites de déplacés). Ce principal facteur est suivi par la perte des moyens de subsistances (23%) ainsi que l'insuffisance de l'aide humanitaire pour les populations déplacées (4%), l'accès limité aux services de base (santé, éducation, eau et marchés) (4%) et les instructions du gouvernement (4%)<sup>34</sup>. Les facteurs principaux de déplacement du village d'origine étaient similaires selon les informations fournies par les IC des évaluations protection menées par REACH en 2018.

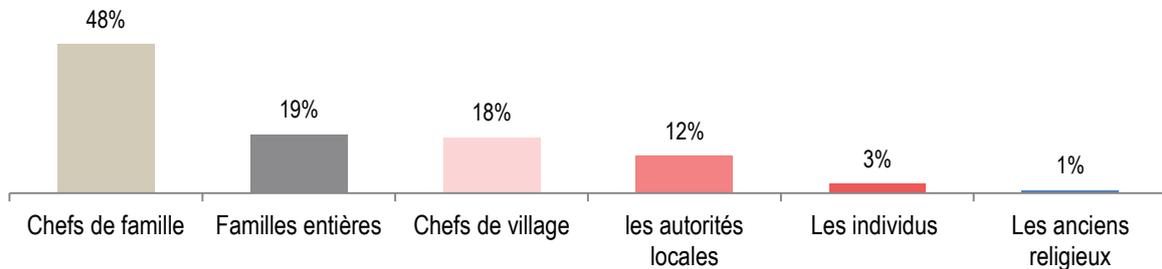
Figure 1 : principaux facteurs rapportés ayant conduit la majorité des populations à quitter leur village d'origine par proportion de sites



<sup>34</sup> Les IC pouvaient choisir plusieurs options de réponses. De nombreux indicateurs avec des questions à choix multiples ont été présentés dans ce rapport, les résultats peuvent excéder 100%

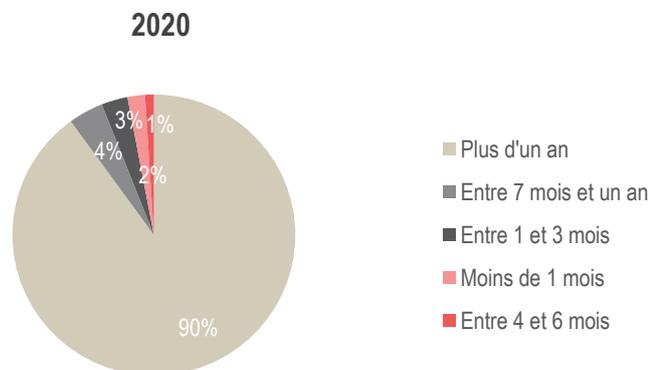
Selon les IC, la décision des populations de quitter leur village d'origine semble davantage reposer sur les chefs de familles de la communauté pour les PDI et les réfugiés (dans 48% des sites de déplacés dans lesquels la population réside actuellement), puis sur les familles entières (dans 19% des sites de déplacés) ou bien sur les *Boulamas*<sup>35</sup> et les chefs de villages (dans 18% des sites déplacés).

Figure 2 : principales personnes à l'origine de la prise de décision des populations à quitter leur village d'origine selon les IC, par proportion de sites



Les populations déplacées seraient présentes depuis plus d'un an dans 90% des sites d'accueil de déplacés selon les informations fournies par les IC. Les populations arrivées le plus récemment, entre 1 et 3 mois, sont dans les communes de Toumour, de Kablewa et de Maïné-Soroa. Ces arrivées récentes peuvent être expliquées par la situation sécuritaire instable de certaines communes de Diffa ainsi que les aléas climatiques. En effet, une crue exceptionnelle de la rivière Komadougou fin octobre 2019 a occasionné d'importantes inondations ayant touché 45 000 personnes avec des dégâts matériels importants<sup>36</sup> et par conséquent, des déplacements de populations. De plus, au cours du mois de janvier 2020, un mouvement inter-sites de 413 ménages de 2001 personnes ont quitté leurs sites de Kindjandi, Garin Wanzam, Boula Hardé, Diguini, Nga-Daddo pour s'installer à Iguir, Djaba, Ngagam Ngalwa et Toudou-Bayi dans les communes de Maïné-Soroa, Toumour et Gueskerou à cause de l'insécurité et de l'activisme des GANE<sup>37</sup>.

Figure 3 : période de temps rapportée depuis laquelle les populations déplacées sont présentes dans leur site d'accueil, par proportion de sites



<sup>35</sup> Titre donné aux chefs de village dans les communautés coutumières

<sup>36</sup> [VOA, Urgence pour les sinistrés des inondations à Diffa. 23 octobre 2019](#)

<sup>37</sup> [DRC, UNHCR, Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection. Diffa, Niger. Janvier 2020](#)

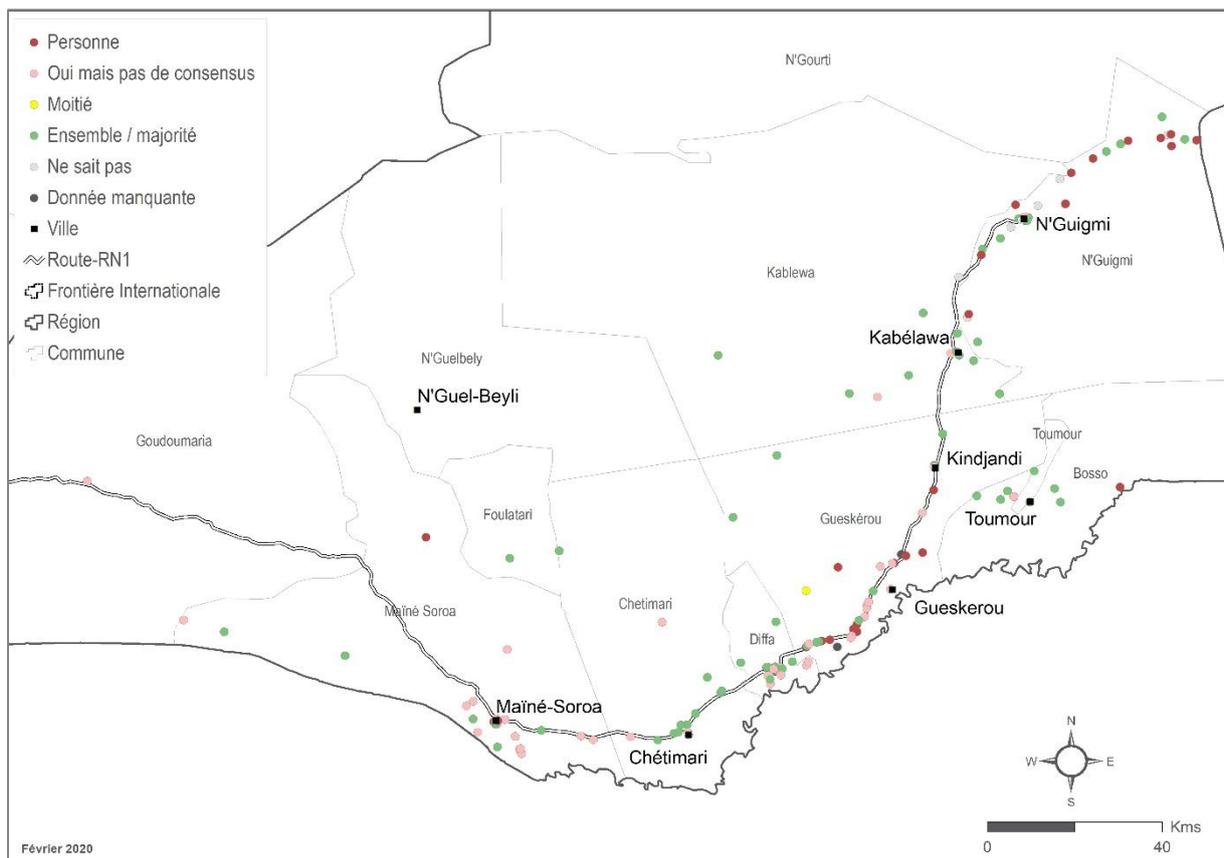
## Caractéristiques de déplacement

### Intentions de déplacement

Selon les informations fournies par les IC, l'ensemble de la population a l'intention de rester dans le site dans lequel elle réside dans les 3 mois suivant la collecte de données dans 51% des sites de déplacés. Cependant dans 11% des sites de déplacés, les populations déplacées n'avaient pas l'intention de rester sur leur site d'accueil pendant les trois mois suivants la collecte de données, dans les communes de Bosso (50%), de N'Guigmi (28%), de Foulatari (20%), de Gueskerou (19%) et de Maïné-Soroa (4%). Ces intentions de mouvement peuvent s'expliquer par l'insécurité présente dans ces zones au cours des mois précédant la collecte de données et/ou les intentions de retours des populations qui avaient quitté leur site d'origine en raison des inondations qui avaient eu lieu fin 2019.

Parmi les IC<sup>38</sup> dans 42% des sites de déplacés où il a été rapporté que l'ensemble de la population n'avait pas l'intention de rester sur leur site actuel, ils ont rapporté que les populations déplacées avaient l'intention de retourner dans leur village d'origine dans 67% des sites. A l'exception de la commune de N'Guigmi, les IC ont rapporté cela dans au moins 62% des sites de déplacés des communes (jusqu'à l'ensemble des sites de déplacés évalués des communes de Kablewa, de Goudoumaria et de Chetimari).

Carte 2 : sites dans lesquels les IC ont rapporté que la population ne souhaitait pas rester sur le site au cours des trois mois suivant l'évaluation



La population se serait déplacée en moyenne deux fois avant d'arriver sur son site d'accueil, dans 37% des sites de déplacés évalués. Les déplacements multiples peuvent augmenter la vulnérabilité des populations, notamment parce qu'elles sont davantage susceptibles d'avoir un statut précaire et de manquer de ressources selon les IC.

<sup>38</sup> Soit 104 IC

La population au sein des sites de déplacés a augmenté au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 65% des sites selon les IC. Les plus fortes proportions de sites où la population déplacée a augmenté se trouvent dans les communes de Gueskerou (82%), de Maïné-Soroa (76%), de Diffa (67%) et de Kablewa (62%). Il semblerait que l'ensemble des communes évaluées ont connu une arrivée de populations durant les derniers mois de l'année 2019. En effet, selon l'*United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs* (OCHA), les tendances à la fin de l'année 2019 montraient une augmentation de 5 % du nombre de PDI dans la région de Diffa<sup>39</sup>.

Les mouvements de populations s'accompagnent le plus souvent d'une augmentation des incidents de protection du fait de l'accroissement de la vulnérabilité en déplacement<sup>40</sup> et peuvent entraîner des séparations familiales. De plus, selon les participants aux groupes de discussion, les nouvelles arrivées sur les sites peuvent provoquer des tensions au sein des communautés vivant sur ces sites.

### Séparation familiale

Il semblerait qu'une grande proportion de la population a effectué le déplacement avec tous les membres de la famille (selon les IC dans 67% des sites de déplacés). Néanmoins, la majorité des populations déplacées de 15% des sites étant dans les communes de Maïné-Soroa, de Diffa, de Chetimari, de Foulatari, de Gueskerou, de Goudoumaria, de Kablewa et de N'Guigmi aurait laissé une partie de la famille au moment du départ et/ou au cours du déplacement.

Dans 60 % des rapports d'évaluation et de monitoring en 2019, les personnes interrogées signalent la séparation familiale comme préoccupante, notamment suite aux mouvements de populations ou le choix et/ou la nécessité de confier l'enfant à un tiers<sup>41</sup>. Les séparations familiales sont d'autant plus préoccupantes qu'elles seraient involontaires. Selon les IC dans 33% des sites de déplacés, une partie<sup>42</sup> des populations déplacées avait laissé une partie de leur famille dans son village d'origine, pour la minorité de la population réfugiée cette séparation était rapportée comme volontaire, tandis que pour les populations PDI, cette séparation n'était pas volontaire.

Ces séparations peuvent se faire au moment des départs précipités en raison des attaques ou des menaces des terroristes ou des GANE dont sont victimes les populations déplacées mais également au cours des déplacements (décès, disparitions, enrôlements de force, emprisonnement de personnes soupçonnées d'affiliation aux groupes armés etc.)<sup>43</sup>.

Ces séparations ne font qu'empirer la vulnérabilité des populations déjà affaiblies par les mouvements multiples à la fois les adultes et les enfants. En effet, selon les participants aux groupes de discussion, des enfants séparés de leurs parents vivent au sein des sites de déplacés évalués. Cependant, toujours selon les participants aux groupes de discussion, il existerait une certaine solidarité communautaire impliquant une prise en charge des enfants séparés de leurs parents. Ces derniers seraient généralement pris en charge par un membre de la famille dans le site, dans des familles ou des centres d'accueils ou éventuellement un orphelinat pour ceux qui se retrouvent sans famille proche.

## Partie 2 : Situation sécuritaire

### La situation sécuritaire

Tout au long de l'année 2019, la situation sécuritaire est restée instable et très fragile. Cette insécurité reste préoccupante pour les populations déplacées d'autant plus qu'elle instaure un climat d'insécurité généralisé dans les communes de la région de Diffa selon les participants aux groupes de discussion.

Les principales raisons rapportées par les IC expliquant cette insécurité sont multiples. La plus rapportée sont les violences physiques dans 82% des sites de déplacés évalués. La deuxième raison la plus rapportée est le vol de bétail dans 67% des sites de déplacés. Ces vols de bétails ont été rapportés avec de plus hautes proportions dans

<sup>39</sup> OCHA. [Aperçu des besoins humanitaires 2020. Janvier 2020](#)

<sup>40</sup> OCHA. [Aperçu des besoins humanitaires 2020. Janvier 2020](#)

<sup>41</sup> OCHA. [Aperçu des besoins humanitaires 2020. Janvier 2020](#)

<sup>42</sup> Une partie désigne : La majorité, la moitié et la minorité

<sup>43</sup> [Cluster Protection Niger. Avril 2018](#)

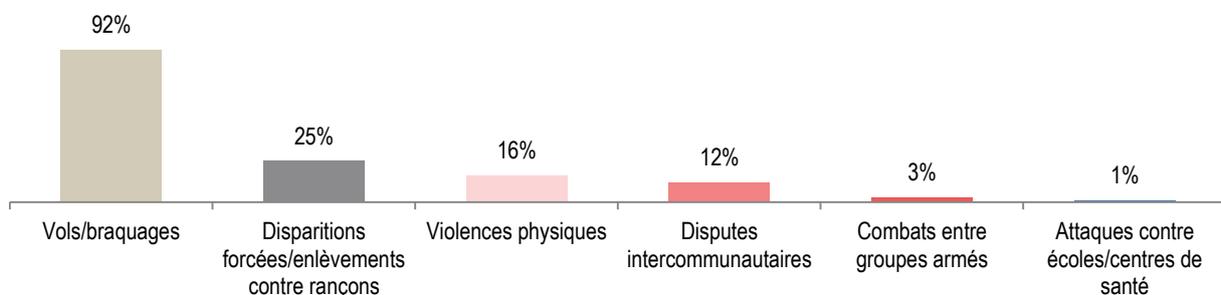
les communes de Foulatari, de Goudoumaria, de Bosso, de Gueskerou, de Diffa et de Kablewa. Et enfin la troisième raison la plus rapportée par les IC sont les enlèvements (dans 22% des sites de déplacés), avec de fortes proportions dans les communes de Bosso, de Toumour, et de Kablewa. Les autres raisons sont les tensions au sein de la communauté (dans 18% des sites de déplacés), principalement dans les communes de Toumour, de Diffa et de N'Guigmi, la présence de groupes armés (dans 15% des sites de déplacés), et enfin le manque de patrouilles régulières (dans 11% des sites de déplacés).

On voit une inversion de tendance car en octobre 2018, les violences physiques n'avaient été rapportées que dans 11% des sites de déplacés<sup>44</sup>. Selon le groupe de travail protection, cela pourrait s'expliquer entre autres par une certaine paupérisation des populations vivant dans la région de Diffa. Les GANE ne pouvant plus voler du bétail par manque de bêtes, ils violentent d'autant plus les populations.

Des incidents ont eu lieu dans les sites au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 90% des sites avec de fortes proportions dans l'ensemble des 10 communes car les IC ont rapporté ces incidents sécuritaires dans au moins 82% des sites voire même dans certains cas l'ensemble des sites de déplacés des communes évaluées. On observe une nette augmentation depuis 2018 car selon les données d'octobre 2018, les IC avaient rapporté des incidents sécuritaires dans 27% des sites, avec de plus fortes proportions dans les communes de N'Guigimi et de Gueskerou, ces dernières se trouvant à proximité du Tchad et du Nigéria. En effet, à partir du mois de mars 2019, la crise s'est aggravée dans la région de Diffa du fait d'attaques répétées des GANE au sein des villages ayant provoqué le déplacement de 37 738 personnes<sup>45</sup> dans un premier temps avec des nombres similaires tout au long de l'année.

Les vols et les braquages sont les incidents les plus rapportés par les IC, dans 92% des sites de déplacés, ensuite les disparitions et les enlèvements contre rançons dans 25% des sites de déplacés ainsi que les violences physiques contre les civils (attaques et meurtres) dans 16% des sites<sup>46</sup>. Selon les rapports d'analyse des données du monitoring de protection<sup>47</sup>, afin de se nourrir, les GANE se livreraient parfois à des extorsions de biens, vols et pillages. Les vols et braquages peuvent également être mis en lien avec la crise qui sévit dans la zone du fait de la présence des groupes armés. En effet, selon les participants aux groupes de discussions, les vols et braquages par du banditisme de proximité ou des GANE sont courants dans les sites et les personnes fortunées ou les commerçants seraient les premières cibles. Les hommes et les femmes de 18 à 49 ans ainsi que les filles de 11 à 17 ans semblent les groupes de populations les plus victimes de l'occurrence d'enlèvements contre rançons au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans l'ensemble des communes à l'exception de Foulatari et de Goudoumaria. De plus, des augmentations d'enlèvements ont été rapportées dans 37% des sites, avec les plus forts taux dans les communes de Bosso, de N'Guigmi et de Gueskerou, tandis que des diminutions ont été rapportées dans 42% notamment dans des sites dans les communes de Chetimari, de Diffa et de Mainé-Soroa.

Figure 4 : principales raisons rapportées de l'insécurité dans les sites de déplacés, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté que des incidents sécuritaires ont eu lieu au cours des six mois précédant la collecte de données



<sup>44</sup> Parmi les options de réponses suivantes : tensions au sein de la communauté, présence de groupes armés, absence de forces de sécurité, manque de patrouilles régulières, et violences physiques.

<sup>45</sup> OCHA, [Aperçu des besoins humanitaires 2020, Janvier 2020](#)

<sup>46</sup> Parmi 90% des sites dans lesquels des incidents ont eu lieu au cours des 6 mois précédant la collecte de données

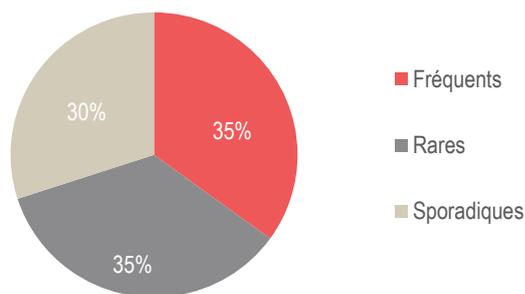
<sup>47</sup> Exemple : [DRC, Aperçu du monitoring de protection à Diffa, Niger, Octobre 2019](#)

En 2020, comme en 2018, les groupes de populations les plus concernés par ces incidents d'après les IC, seraient les hommes de 18 à 49 ans, les garçons de 11 à 17 ans et les femmes de 18 à 49 ans. Ces groupes de populations cités, notamment les hommes et les garçons illustrent le lien entre la crise et les incidents sécuritaires. Selon les participants aux groupes de discussion, les hommes et les garçons sont plus exposés à des kidnappings, des disparitions ou à des détentions arbitraires mais peuvent aussi être amenés à prendre part au conflit. En cas d'absence des époux, les femmes mariées font face seules aux charges familiales, ce qui augmente la précarité économique de ces ménages.

Pendant les 6 mois ayant précédé l'évaluation, les incidents sécuritaires auraient été fréquents<sup>48</sup> dans 35% des sites, avec de fortes proportions dans les communes de Mainé-Soroa (85%) et dans la moitié des sites évalués de Bosso et de Goudoumaria. En effet, les IC ont rapporté que les incidents étaient rares<sup>49</sup> dans 35% des sites de déplacés, avec de plus fortes proportions dans les communes de Chetimari, de Goudoumaria et de N'Guigmi, et sporadiques<sup>50</sup> dans 30% des sites de déplacés, avec de plus fortes proportions dans les communes de Bosso, de Foulatari, de Diffa, de Kablewa et de Toumour.

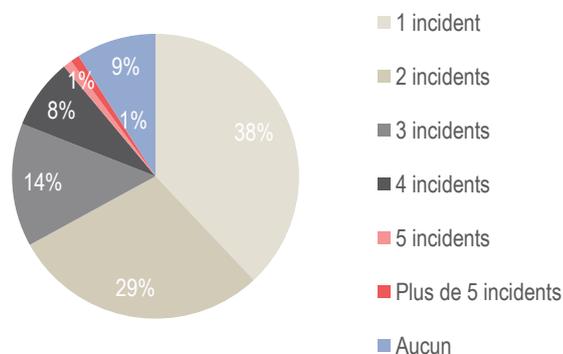
On voit une nette augmentation du pourcentage de sites affectés par des incidents sécuritaires car en 2018, les IC avaient rapporté les incidents comme étant rares dans 63% des sites de déplacés, avec de fortes proportions dans les communes de Mainé-Soroa, de Chetimari et de Diffa.

Figure 5 : fréquence rapportée des incidents sécuritaires au cours des six mois précédant la collecte dans le site ou les alentours par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté que ces incidents ont eu lieu



En 2020 comme en 2018, la majorité des IC a rapporté qu'un seul incident avait eu lieu au cours du mois précédent dans les sites.

Figure 6 : nombre d'incidents sécuritaires rapportés qui ont eu lieu au cours du mois précédant la collecte de données selon les IC, par proportion de sites



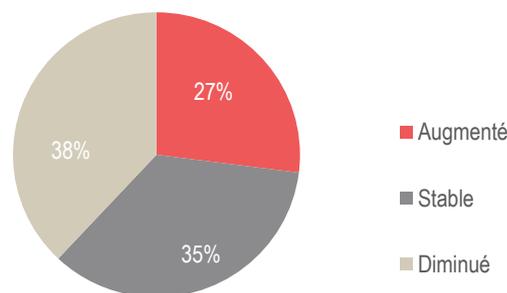
<sup>48</sup> Fréquent : au moins une fois par semaine

<sup>49</sup> Rare : moins d'une fois par mois

<sup>50</sup> Sporadique : entre une fois par semaine et une fois par mois

Au cours des 6 mois précédant la collecte de données, les IC ont rapporté une augmentation du nombre d'incidents sécuritaires dans 27% des sites de déplacés avec de fortes proportions dans les communes de Bosso, de Gueskerou et de Kablewa. Cela s'explique car ces trois communes font partie des zones les plus affectées par la situation sécuritaire délétère, compte tenu de leur proximité avec la frontière avec le Nigeria. Tandis que le nombre d'incidents aurait diminué (dans 38% des sites selon les IC) dans les communes de Chetimari, de Maïné-Soroa, de Kablewa, de N'Guigmi et de Toumour. En octobre 2018, selon les IC, l'augmentation avait été signalée dans 22% des sites de déplacés. Etant donné que les violences perpétrées par les GANE suivent souvent une tendance saisonnière avec un pic en saison sèche lorsque la rivière Komadougou Yobé s'assèche et que les groupes armés peuvent traverser ce dernier et se rendre dans la région de Diffa, la comparaison entre les résultats pour cette question en février 2020 avec octobre 2018 pourrait également avoir été affectée par la période pendant laquelle les données ont été collectées.

Figure 7 : proportions de sites dans lesquels les IC ont rapporté une évolution du nombre d'incidents sécuritaires au cours des six mois précédant l'évaluation



## Actions et assistances en cas d'incidents

### Mécanismes de prévention et/ou de réduction des incidents sécuritaires

Au regard du nombre important d'incidents sécuritaires rapportés par les IC, il apparaît pertinent de s'interroger sur l'existence de mécanismes de prévention et/ou de réduction de ces incidents dans les sites de déplacés.

Selon les IC interrogés, de telles actions ont été entreprises au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 72% des sites de déplacés par différents acteurs. Les principaux acteurs ayant entrepris des actions de prévention et/ou de réduction des incidents sécuritaires rapportés par les IC sont les chefs de village/*Boulama*<sup>51</sup> (dans 71% des sites), les populations elles-mêmes (dans 36% des sites), les patrouilles des FDS (dans 33% des sites) et enfin l'Etat (dans 33% des sites)<sup>52</sup>.

Selon les IC qui avaient répondu que des actions avaient été menées dans l'ensemble des communes, les principales actions qui ont été entreprises sont les séances de sensibilisation auprès de la population (dans 61% des sites), les patrouilles régulières des FDS (dans 53% des sites) et la concertation entre les membres de la communauté (dans 31% des sites).

Cependant les IC ont également rapporté que ces actions n'avaient pas été réalisées durant les 6 mois précédant la collecte de données dans 28% des sites de déplacés, avec les plus fortes proportions dans les communes de Goudoumaria (50%), de N'Guigmi (46%) et de Foulatari (40%). Ces actions semblent en hausse depuis 2018 au vu des résultats de l'évaluation d'octobre 2018, lorsque les IC avaient rapporté que des actions n'avaient pas été prises pour prévenir et ou réduire la survenance des incidents sécuritaires dans 46% des sites.

<sup>51</sup> Titre donné aux chefs de village dans les communautés coutumières

<sup>52</sup> Les IC pouvaient choisir plusieurs options de réponses (question à choix multiples)

Les actions afin de prévenir et/ou de réduire les incidents sécuritaires semblent avoir un impact positif sur la population. D'après les IC, ces solutions seraient efficaces dans 93% des sites de déplacés. Cependant elles sont considérées comme inefficaces dans 8% des sites de déplacés, principalement dans les communes de Kablewa et de Toumour, et à plus faible proportion dans les communes de Chetimari, de Diffa, de Gueskerou, et de N'Guigmi. Parmi les 12 IC ayant répondu que ces services étaient inefficaces, les principales raisons rapportées sont le manque de régularité, le manque de consultation de la communauté et le manque d'information.

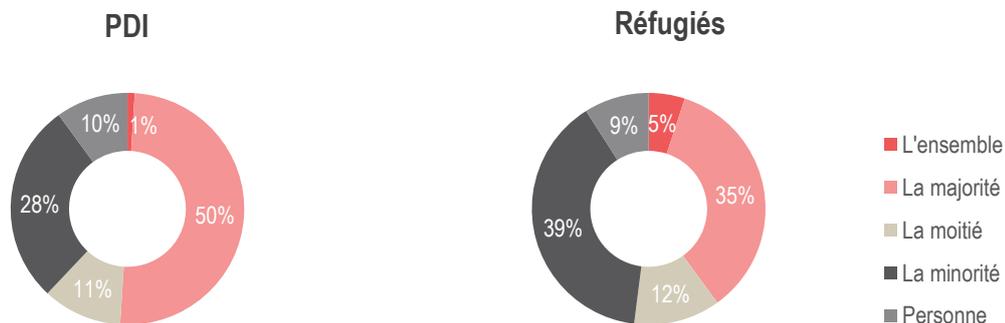
En 2018, les IC avaient également rapporté dans 8% des sites que ces actions étaient inefficaces par manque de consultation de la communauté, le manque de régularité et la discrimination. En revanche, il semblerait qu'il y ait une amélioration de la satisfaction des actions de prévention parmi les populations de déplacés dans les communes de Chetimari et de Gueskerou.

### Partie 3 : Atteintes à l'intégrité de la personne

#### Atteintes à l'intégrité et les groupes vulnérables

La majorité voire l'ensemble des PDI a été confrontée à des atteintes à l'intégrité<sup>53</sup> de la personne au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 51% sites de déplacés selon les IC, avec de fortes proportions dans les communes de Kablewa (69%), de Chetimari (64%) et de Foulatari (60%). Les populations réfugiées semblent victimes de ces atteintes à l'intégrité dans une plus faible proportion de sites de déplacés que les PDI car selon les IC, la majorité voire l'ensemble des réfugiés ont été confrontés à des atteintes à l'intégrité de la personne dans 40% des sites.

Figure 8 : partie de la population PDI et réfugiée ayant été confrontée à des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des six mois précédant la collecte de données, par proportions de sites dans lesquels les IC ont rapporté des atteintes à l'intégrité



Au vu des résultats de la collecte de données d'octobre 2018, les populations ont été rapportées comme confrontées à des atteintes à l'intégrité à de plus hautes proportions en 2020 qu'en 2018. En effet, en février 2020, les IC ont rapporté qu'aucune personne n'avait été confrontée à des atteintes au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 10% des sites de déplacés alors que les IC en octobre 2018 avaient rapporté cela dans 73% des sites de déplacés évalués.

En effet, tout comme les populations ont été davantage confrontées à des incidents sécuritaires depuis 2018, car les IC ont rapporté des incidents à de plus hautes proportions, elles semblent avoir également été confrontées à un plus grand nombre d'atteintes à l'intégrité dans la région de Diffa. De janvier à septembre 2019, plus de 1 175 attaques et incidents de protection ont été perpétrés contre la population civile dans les régions de Diffa, de Tillabéri, de Maradi et de Tahoua, soit plus du double des incidents recensés en 2018<sup>54</sup>.

<sup>53</sup> Dans le cadre de cette évaluation, le terme « atteinte à l'intégrité de la personne » est compris comme incluant les aspects suivants : disparitions forcées, violences physiques (attaques, meurtres), arrestations et détentions arbitraires, travail forcé, menace, agressions basées sur le genre, viol, mariage forcé/précoce, discrimination en termes d'accès aux services de base

<sup>54</sup> OCHA, [Aperçu des besoins humanitaires 2020. Janvier 2020](#)

Les types d'atteintes à l'intégrité de la personne auxquels ont été confrontées les populations sont nombreux et différents. Les principaux types seraient les mariages forcés et/ou précoces dans 82% des sites de déplacés, et les violences physiques, dans 40% des sites de déplacés. Le 3<sup>ème</sup> type d'atteinte principal serait les atteintes psychologiques (injures, menaces etc.) dans 28% des sites de déplacés (dans 38% des sites selon les IC PDI et dans 16% des sites selon les IC réfugiés), rapportées essentiellement dans les communes de Bosso, de Gueskerou et de Foulatari<sup>55</sup>.

D'après l'aperçu des besoins humanitaires 2020 d'OCHA, une augmentation du nombre d'incidents sécuritaires et de protection serait l'une des causes provoquant des mouvements de populations accrues dans la région de Diffa<sup>56</sup>.

### Travail forcé<sup>57</sup>

Au cours de cette évaluation tout comme celle menée en octobre 2018, aucun IC n'a rapporté avoir connaissance de personnes au sein des populations déplacées se trouvant en situation de travail forcé ou d'esclavage.

### Relations entre les populations déplacées et non déplacées

La relation entre les populations déplacées et la population non déplacée ne paraît pas particulièrement problématique car les IC ont rapporté qu'ils n'existaient pas de tensions dans 83% des sites de déplacés évalués. Les IC ont rapporté que les communautés d'accueil sont prêtes à accueillir les populations déplacées aussi longtemps que nécessaire dans 95% des sites de déplacés.

Mais ces relations qui sont rapportées comme bonnes n'excluent pas qu'il y ait parfois des tensions sous-jacentes dans certaines zones. Les IC ont rapporté qu'il existait des tensions entre les populations déplacées et les communautés non déplacées dans 17% des sites. Il semblerait que les populations PDI ont plus de tensions que les réfugiés avec la communauté non déplacée car les IC PDI ont répondu qu'il existait des tensions dans 26% des sites, contre dans 6% des sites selon les IC réfugiés. Les communes dans lesquelles des tensions entre les PDI et les communautés non déplacées ont été rapportées sont celles de Bosso, de Chetimari, de Foulatari, de Gueskerou, et de Kablewa, tandis que les tensions entre réfugiés et communauté non déplacée ont été rapportées dans les communes de Chetimari et de Diffa.

Les principales raisons rapportées de ces tensions sont le vol de bétail dans 88% des sites, (principalement pour les PDI), et les problèmes d'entente de possession et d'occupation de terres agricoles ou de zone de pâturage dans 33% des sites (principalement pour les populations réfugiées).

Au vu des résultats, il y aurait une augmentation depuis 2018 des tensions entre les populations déplacées et communautés non déplacées car les IC de l'évaluation d'octobre 2018 avaient rapporté qu'il y avait des tensions dans 6% des sites évalués. Les raisons étaient également différentes, les principales causes rapportées étaient l'accès aux services sociocommunautaires et l'accès à l'aide humanitaire. En effet, il y a eu une recrudescence au cours de l'année 2019, des cas de vol de bétail<sup>58</sup> et des conflits entre agriculteurs et éleveurs du fait des dégâts commis par les animaux des éleveurs dans les champs et également en raison de la rareté des ressources naturelles (aires de pâturage, terres cultivables, puits pastoraux etc.)<sup>59</sup>.

<sup>55</sup> Parmi 90% des sites dans lesquels au moins une partie de la population a été confrontée à des atteintes à l'intégrité au cours des 6 mois précédant la collecte de données

<sup>56</sup> OCHA, [Aperçu des besoins humanitaires 2020. Janvier 2020](#)

<sup>57</sup> [Selon l'Organisation Internationale du Travail, le travail forcé peut être défini comme un travail accompli contre son gré et sous la menace d'une peine quelconque](#)

<sup>58</sup> DRC, [Aperçu du monitoring de protection à Diffa. Niger. Mai 2019](#)

<sup>59</sup> DRC, [Aperçu du monitoring de protection à Diffa. Niger. Mai 2019](#)

## Chapitre 2 : Violences basées sur le genre (VBG)

Ce deuxième chapitre présente les résultats du volet VBG des populations PDI et réfugiées. Dans une première partie sont présentés les résultats de la situation sécuritaire et les atteintes à l'intégrité des femmes et des filles ainsi que les services de prises en charge en cas d'atteinte à l'intégrité. Dans la seconde partie, sont présentés les résultats de la situation sécuritaire et les atteintes à l'intégrité des hommes et des garçons ainsi que les services de prises en charge en cas d'atteinte à l'intégrité.

### Partie 1 : Situation des femmes et des filles

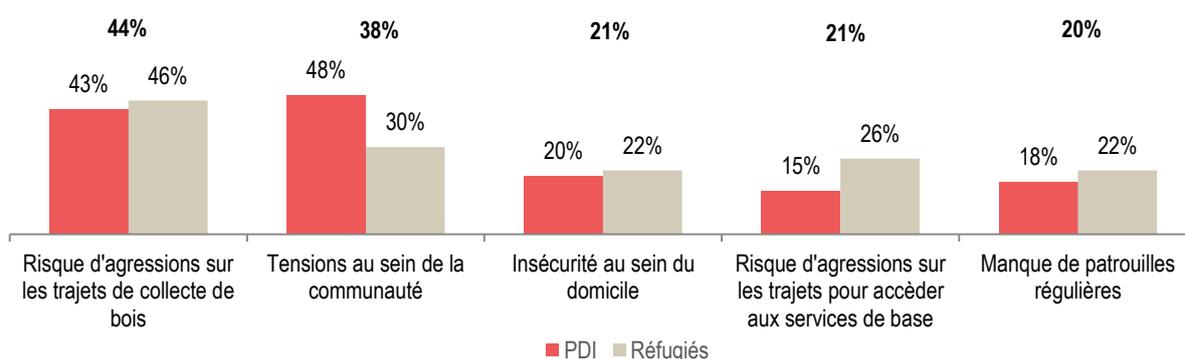
#### Situation sécuritaire des femmes et des filles

Face au contexte sécuritaire volatile dans la région de Diffa, l'ensemble de la population vivant dans et autour des sites de déplacés semblent confronté à des risques sécuritaires et principalement les femmes et les filles. En effet, selon les participants aux groupes de discussions, les femmes et les filles sont davantage vulnérables que les hommes et les garçons. Tout particulièrement les femmes seules cheffes de ménage, avec la charge de subvenir seules aux besoins du ménage et sans défense masculine, elles seraient plus exposées aux agressions de tous types. En février 2020, les femmes et les enfants constituaient 60% des victimes d'incidents et 18% des victimes étaient aussi des mineurs<sup>60</sup>.

Selon les informations fournies par les IC, les principaux risques sécuritaires pour les femmes et les filles durant les 6 mois précédant la collecte de données en février 2020 ont été multiples. Les risques d'agressions sur le trajet pour la collecte de bois ont été rapportés comme le principal risque sécuritaire (dans 44% des sites), avec de plus fortes proportions dans les communes de Chetimari (dans 75% des sites) et de Mainé-Soroa (dans 70% des sites). Il y a ensuite les tensions au sein de la communauté (dans 38% des sites) avec une forte proportion dans la commune de Toumour (dans 89% des sites). De plus, les femmes et les filles seraient également confrontées à l'insécurité au sein du domicile (dans 21% des sites) et aux risque d'agressions sur le trajet pour accéder aux services de base (dans 21% des sites également)<sup>61</sup>.

En octobre 2018, les principaux risques étaient similaires cependant les IC avaient davantage rapporté le manque de patrouilles militaires régulières qu'en février 2020. D'après les échanges avec les femmes lors des groupes de discussion en octobre 2018, le sentiment de sécurité était effectivement fortement conditionné par la présence des forces de l'ordre et des patrouilles des FDS<sup>62</sup>.

Figure 9 : principaux risques de sécurité rapportés auxquels les femmes et les filles PDI et réfugiées seraient le plus confrontées en 2020<sup>63</sup>, par proportion de sites



<sup>60</sup> DRC, UNHCR, Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring protection, Diffa, Niger, Février 2020

<sup>61</sup> Parmi 63% des sites dans lesquels les femmes et les filles ont fait face à des risques sécuritaires au cours des derniers mois précédant la collecte de données

<sup>62</sup> REACH, Evaluation de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa, Novembre 2018

<sup>63</sup> Les pourcentages en noir sont les moyennes régionales (sur l'ensemble des sites couverts par les évaluations)

Les risques de sécurité ne sont parfois pas les mêmes pour les populations déplacées et réfugiées. En effet, le premier risque sécuritaire serait les tensions au sein de la communauté pour les réfugiés, tandis que ce serait le risque d'agressions sur les trajets pour la collecte de bois pour les PDI.

### Atteintes à l'intégrité des femmes et des filles<sup>64</sup>

En raison d'une situation sécuritaire problématique pour les femmes et les filles, ces dernières sont également confrontées à de nombreuses atteintes à l'intégrité. A Diffa, selon les rapports de protection de 2019, les personnes les plus touchées étaient les femmes (98%) et les enfants de 0 à 17 ans (62%), particulièrement les filles et les adolescentes<sup>65</sup>. Les IC ont rapporté qu'au moins la moitié<sup>66</sup> des femmes et des filles ont indiqué avoir subi des atteintes à l'intégrité au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 72% des sites évalués. Les plus fortes proportions sont dans les communes de Goudoumaria (dans l'ensemble des sites évalués de la commune), de N'Guigmi (dans 96% des sites de déplacés), de Diffa (94%) et de Kablewa (92%).

Selon les chiffres, les femmes et les filles réfugiées semblent plus touchées que les PDI, car dans 15% des sites, les IC réfugiés ont indiqué que l'ensemble des femmes et des filles ont rapporté des atteintes à l'intégrité, contre 4% des sites pour l'ensemble des femmes et des filles PDI. Les atteintes à l'intégrité affectant l'ensemble des femmes et des filles ont été rapportées par les IC à de plus hautes proportions dans les communes de Foulatari (dans 67% des sites de déplacés) et de Gueskerou (dans 29% des sites de déplacés) selon les IC.

On observerait une augmentation du nombre d'atteintes à l'intégrité sur un plus grand nombre de femmes et de filles dans la région de Diffa depuis 2018 car il a été rapporté par les IC à de plus hautes proportions et plus particulièrement dans les communes de Gueskerou et de Foulatari. Selon les données collectées en février 2020, l'ensemble des femmes et des filles n'ont rapporté des atteintes à l'intégrité de la personne dans 15% des sites contre 1% des sites de déplacés évalués en octobre 2018, essentiellement dans les communes de Chetimari et de Gueskerou.

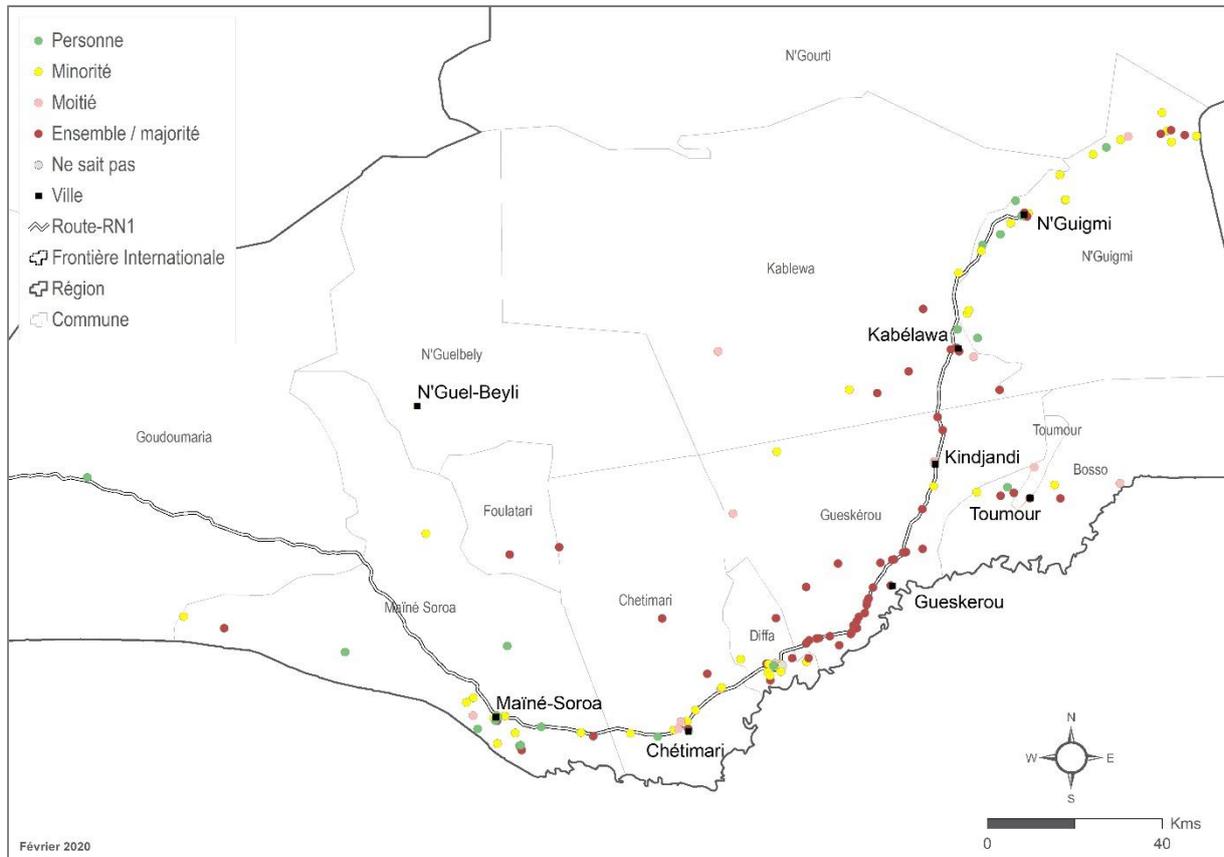
---

<sup>64</sup> Dans le cadre de cette évaluation, l'expression 'atteinte à l'intégrité de la personne' est comprise comme incluant les aspects suivants : kidnapping/disparition, violence physique (attaque, meurtre), arrestation et détention arbitraire, travail forcé, menace, agression basée sur le genre, viol, mariage forcé/précoce, discrimination en matière d'accès aux services de base

<sup>65</sup> [OCHA, Aperçu des besoins humanitaires 2020, Janvier 2020](#)

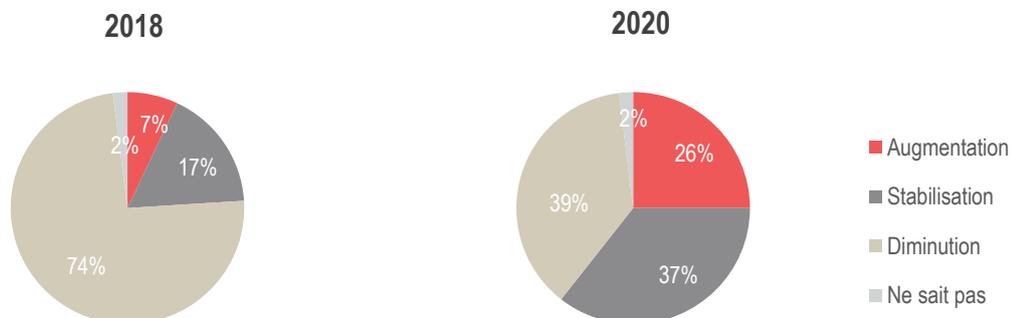
<sup>66</sup> Au moins la moitié désigne : la moitié, la majorité et l'ensemble

**Carte 3 : proportion estimée par les IC de femmes et de filles déplacées ayant été confrontées à des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des six mois précédant l'évaluation**



De plus, en février 2020, dans 26% des sites de déplacés de la région de Diffa, les IC ont rapporté une augmentation du nombre d'atteintes à l'intégrité auxquelles sont confrontées les femmes et les filles au cours des 6 mois précédant la collecte de données, avec la plus forte proportion dans la commune de Gueskerou (dans 8% des sites de la commune). Tandis qu'en novembre 2018, les IC avaient rapporté une augmentation du nombre d'atteintes à l'intégrité de la personne (des femmes et des filles) dans 7% des sites évalués principalement dans les communes de Chétimari et de Gueskerou.

**Figure 10 : proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté une évolution des atteintes à l'intégrité auxquelles ont été confrontées les femmes et les filles au cours des six mois précédant les collectes de données**



L'augmentation du nombre de personnes au sein de la localité (53%), la dégradation de la situation sécuritaire (43%) et la réduction des activités de sensibilisation mises en place par les acteurs humanitaires (33%) sont les raisons principales rapportées de l'augmentation du nombre d'atteintes à l'intégrité auxquelles sont confrontées les

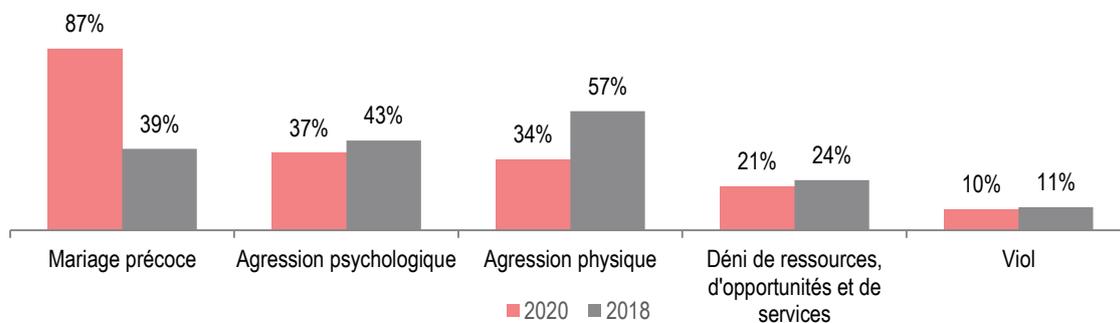
femmes et les filles dans les sites de déplacés évalués dans la région de Diffa. De plus, les IC ont rapporté également que l'accès limité aux ressources, aux opportunités d'emploi et aux services était une raison principale dans 23% des sites. En effet, les participants aux groupes de discussions ont rapporté que le manque d'activités génératrices de revenu était un facteur de délinquance, de banditisme et d'agressions dans toutes les communes évaluées.

Cependant, en 2020, tout comme en 2018, dans les sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'il y avait une diminution du nombre d'atteintes à l'intégrité, cela était dû d'après eux à l'augmentation des activités de sensibilisation mises en place par les acteurs humanitaires, les acteurs locaux et à l'amélioration de la situation sécuritaire.

Dans les 122 sites de déplacés évalués en février 2020 dans lesquels il a été rapporté que des atteintes à l'intégrité toucheraient au moins une partie<sup>67</sup> des femmes et des filles déplacées, le principal type d'atteintes le plus cité est le mariage forcé et/ou précoce dans 87% des sites de déplacés selon les IC. Les autres types seraient les agressions psychologiques (dans 37% des sites), les agressions physiques (dans 34% des sites) et le déni de ressources, d'opportunités d'emploi et de services (dans 21% des sites). On observe une inversion des tendances des différents types d'atteintes à l'intégrité auxquels les femmes et les filles sont confrontées. En effet, dans les 46 sites évalués en octobre 2018 dans lesquels des atteintes à l'intégrité avaient touché au moins une partie des femmes et des filles déplacées, parmi les types d'atteintes les plus cités par les IC, les mariages forcés et/ou précoces étaient les moins rapportés (dans 38% des sites)<sup>68</sup> tandis que les agressions physiques (dans 57% des sites) et les agressions psychologiques (dans 43% des sites) étaient les types d'agressions les plus rapportés.

Le mariage forcé et/ou précoce étant devenu l'une des principales raisons rapportées en février 2020 s'expliquerait, selon le GTP, par le manque de ressources et l'appauvrissement auxquels sont confrontés les ménages dans la région depuis 2018. En effet, marier les jeunes filles serait un moyen d'alléger les charges familiales des populations déjà vulnérables.

Figure 11 : principaux types d'atteintes à l'intégrité rapportés auxquels les femmes et filles seraient le plus confrontées en 2020 et 2018, par proportion de sites dans les IC ont rapporté qu'au moins une partie des femmes et des filles avaient été confrontées à des atteintes à l'intégrité au cours des 6 mois précédant la collecte de données



Les IC ont rapporté connaître des PDI ou réfugiés dispensant des faveurs sexuelles afin d'obtenir un revenu de survie ou de la nourriture dans 8% des sites de déplacés évalués, principalement dans les communes de Foulatari, de Diffa, de Chetimari, de Gueskerou et de Mainé-Soroa. On observe les plus grandes proportions chez les réfugiés car les IC réfugiés ont rapporté cela dans 14% de sites contre dans 3% des sites selon les IC PDI. Fin 2019, les rapports de protection réalisés par les acteurs de protection indiquaient que le sexe de survie prenait de plus en plus d'ampleur dans la région de Diffa. En effet, en dehors des risques de protection et des conséquences psychologiques, la pratique du sexe de survie peut être à l'origine d'autres problématiques comme les grossesses précoces, non désirées et les infections sexuellement transmissibles<sup>69</sup>.

<sup>67</sup> Une partie désigne ici : la majorité, la moitié et la minorité, la moitié, la majorité et l'ensemble des femmes et des filles

<sup>68</sup> REACH, [Evaluation de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa. Novembre 2018.](#)

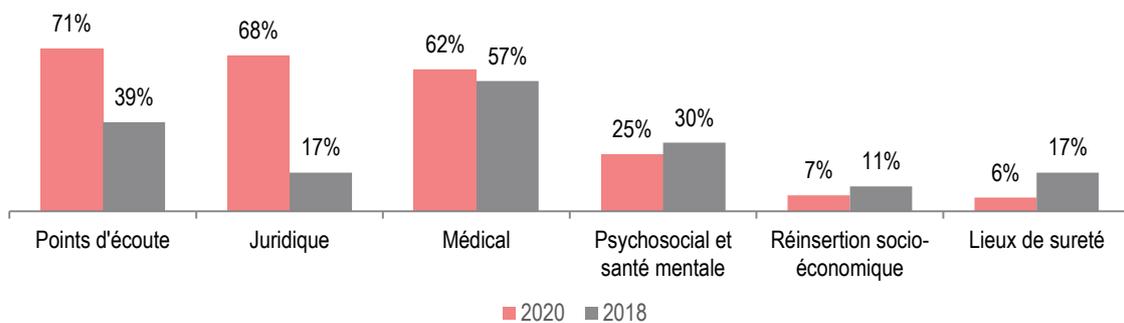
<sup>69</sup> OCHA, [Aperçu des besoins humanitaires 2020. Janvier 2020](#)

## Services de prise en charge

Afin de faire face aux problématiques de protection mentionnées ci-dessus, les femmes et les filles déplacées peuvent avoir recours à des services de prise en charge des atteintes à l'intégrité comme les services médicaux, juridiques<sup>70</sup>, psychosociaux et de santé mentale ou encore les points d'écoute et des lieux sécurisés. Cependant, les IC ont rapporté l'inexistence de ces services dans 31% des sites évalués en février 2020, principalement dans les communes de Chetimari, de Diffa, de Kablewa et de Mainé-Soroa. Dans 44% des sites de déplacés évalués, les IC ont rapporté que seulement une partie des femmes et des filles a connaissance des services de prise en charge. En octobre 2018, les IC avaient rapporté l'inexistence de ces services dans 43% des sites de déplacés évalués dans la région de Diffa.

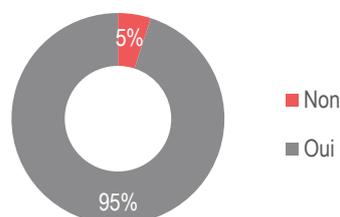
Dans les 100 sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de services de prise en charge, les principaux types disponibles étaient les services médicaux (dans 62% des sites), juridiques (dans 68%), les points d'écoute (dans 71%) et les services psychosociaux et de santé mentale (dans 25% des sites). On observe qu'il y aurait en 2020, une plus grande proportion de sites où les services juridiques existent dans la région de Diffa qu'en 2018. En effet, en octobre 2018, dans les 23 sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de services de prise en charge, les principaux types disponibles étaient les services médicaux (dans 57% des sites), les points d'écoutes (dans 39% des sites) et les services psychosociaux et de santé mentale (dans 30% des sites).

Figure 12: principaux services de prise en charge des femmes et des filles confrontées à des atteintes à l'intégrité, rapportés comme existant dans les sites évalués en 2020 et 2018, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de services de prise en charge



Ces services sont inaccessibles pour les femmes et les filles dans 5% des sites de déplacés uniquement dans les communes de N'Guigmi (dans 24% des sites de la commune) et de Diffa (dans 11% des sites de la commune) d'après les IC.

Figure 13 : accessibilité rapportée des femmes et des filles aux services de prise en charge, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de ces services



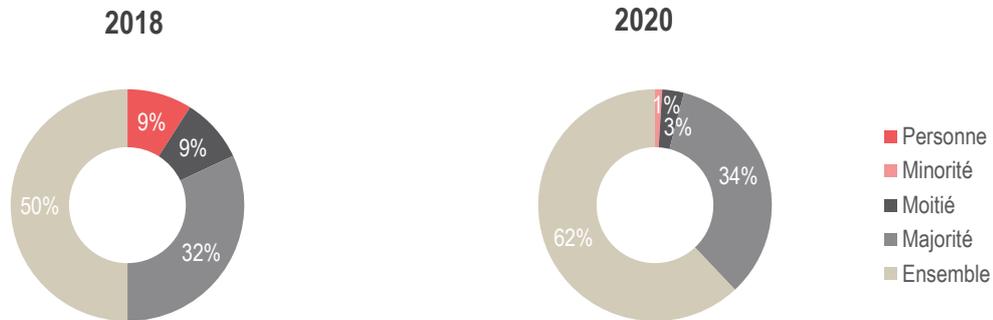
Selon les informations fournies par les IC, les femmes et les filles rencontreraient plusieurs barrières pour accéder à ces services de prise en charge. En effet, les services de prise en charge seraient non fonctionnels et trop éloignés dans la commune de N'Guigmi et il y aurait un manque d'information à leur sujet dans la commune de Diffa selon les IC<sup>71</sup>.

<sup>70</sup> Services de conseil et d'orientation pour déposer des recours

<sup>71</sup> Parmi 5% des sites dans lesquels les services de prise en charge sont rapportés comme inaccessibles pour les femmes et les filles

Pour les femmes et les filles qui ont accès à ces services de prise en charge, selon les résultats, on observe une amélioration dans les services de prise en charge entre octobre 2018 et février 2020. En février 2020, les IC ont rapporté que parmi les femmes et les filles qui ont accès à ces services de prise en charge, l'ensemble d'entre elles les ont trouvés efficaces dans 62% des sites (majoritairement selon les IC réfugiés) contre 50% selon les IC en octobre 2018. De plus, toujours selon les IC en 2020, au moins la majorité voire l'ensemble des femmes et des filles ont trouvé ces services efficaces dans 96% des sites de déplacés, contre 82% des sites en 2018.

Figure 14 : proportion de femmes et de filles rapportées comme trouvant les services de prise en charge efficaces en 2018 et 2020, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de ces services



Les raisons rapportées de l'inefficacité des services restent cependant les mêmes, en février 2020 qu'en octobre 2018 : les prises en charge seraient inadaptées pour les femmes et des filles (61%) et les services ne permettraient pas d'obtenir des conseils (44%). De plus, le manque de confidentialité (28%) et le manque d'écoute (22%) ont été cités comme raisons principales en 2020<sup>72</sup>. Selon les participants aux groupes de discussions l'efficacité de ces services est mitigée. En effet, dans la commune de Kindjandi ces services ont permis la réduction du nombre de viols dans les sites, tandis qu'ils manquent d'efficacité selon les participants des communes de Guidan Kadji et de Chenal.

Au vu des résultats, on observe une augmentation du nombre de services de prises en charge des victimes d'atteintes d'intégrité de la personne entre octobre 2018 et février 2020, car rapportés à de plus hautes proportions par les IC en février 2020. Même si les services de prise en charge ne semblent pas efficaces pour l'ensemble des femmes et des filles selon les IC, ils permettent en partie de répondre aux proportions croissantes d'atteintes, notamment au cours des mois précédant la collecte de données de 2020.

## Partie 2 : Atteintes à l'intégrité des hommes & des garçons et services de prise en charge

### Atteintes à l'intégrité des hommes et des garçons

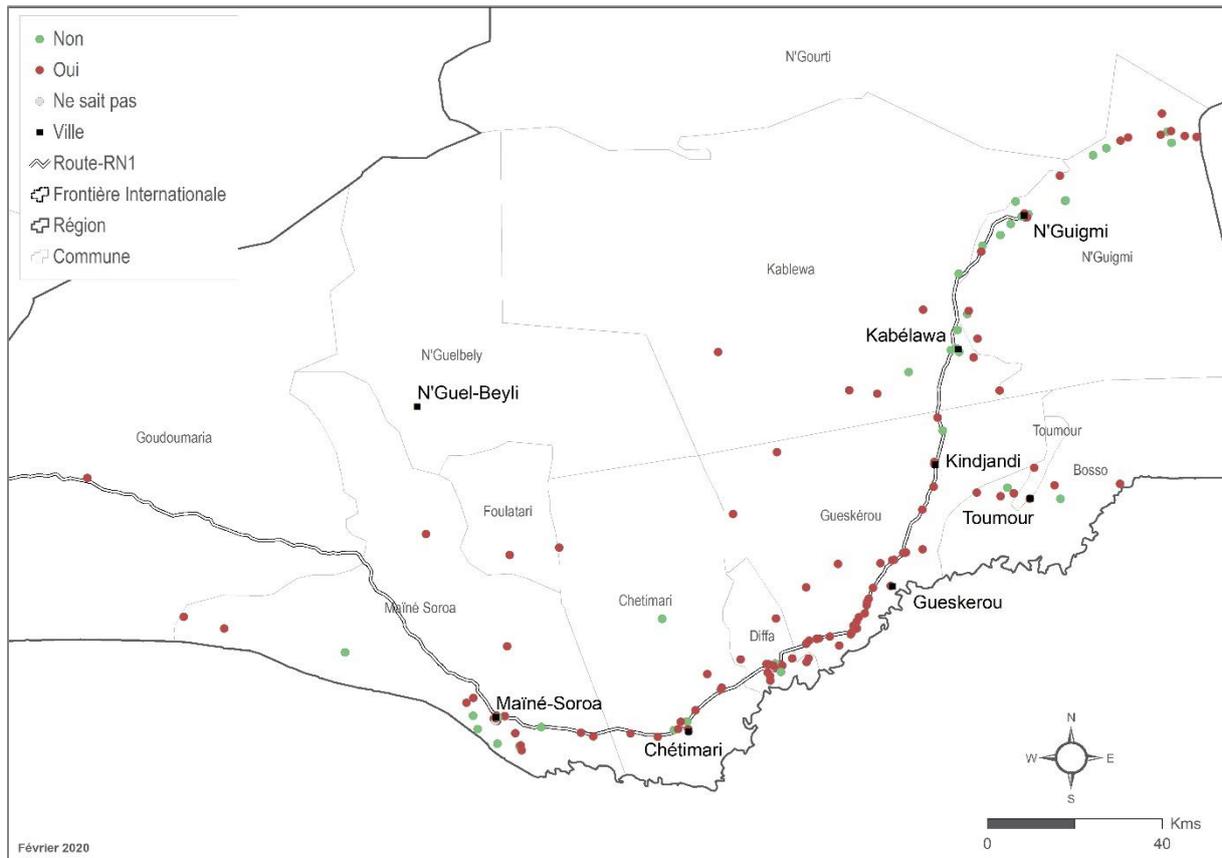
Tout comme pour les femmes et les filles, on observe une augmentation de la proportion d'IC rapportant des atteintes à l'intégrité de la personne pour les hommes et les garçons dans la région de Diffa depuis octobre 2018 dans l'ensemble des communes évaluées. Au vu des données récoltées en 2018, les IC avaient rapporté ces atteintes dans seulement plusieurs sites de N'Guigmi et de Gueskerou.

Au vu des résultats, les hommes et les garçons réfugiés semblent être davantage victimes d'atteintes à l'intégrité de la personne que les PDI. En effet, ces atteintes ont été rapportées par les IC réfugiés dans 44% des sites de déplacés, contre 10% par les IC PDI.

On constate alors une augmentation potentielle des atteintes à l'intégrité des hommes et des garçons et vraisemblablement parmi les personnes masculines réfugiées.

<sup>72</sup> Parmi 38% des sites dans lesquels au moins une partie des femmes et des filles n'ont pas trouvé les services de prise en charge efficaces selon les IC

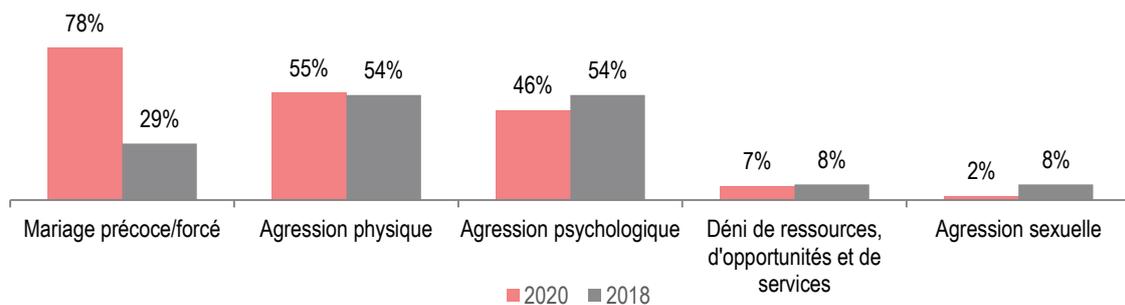
Carte 4 : sites dans lesquels des atteintes à l'intégrité de la personne ont été rapportées par les IC au cours des six mois précédant l'évaluation



Au vu des résultats on observe également une différence dans les tendances des types d'atteinte. En effet en 2018, le mariage forcé et/ou précoce était la principale raison rapportée par les IC des atteintes à l'intégrité dans 29% des sites évalués alors que c'est devenu la principale raison dans 78% des sites évalués en 2020. De plus, selon les participants aux groupes de discussion, les hommes et les garçons sont davantage exposés aux enlèvements par des groupes armés dans les communes de Boudouri, de Guidan Kadji et de Chenal.

Comme pour les femmes et les filles, les mariages forcés et/ou précoces ont été davantage cités en 2020 qu'en 2018, et ce dans les communes de Gueskerou dans 32% des sites évalués en 2020, contre 4% des sites évalués en octobre 2018 selon les IC. Selon le groupe de travail protection, ce phénomène s'explique entre autres, par la paupérisation des ménages ne pouvant plus subvenir aux besoins de l'ensemble des membres du ménage.

Figure 15 : principales atteintes à l'intégrité des hommes et des garçons rapportées en 2020 et 2018, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté que des hommes et des garçons ont été confrontés à des atteintes à l'intégrité au cours des six mois précédant la collecte de données



## Services de prises en charge des hommes et des garçons

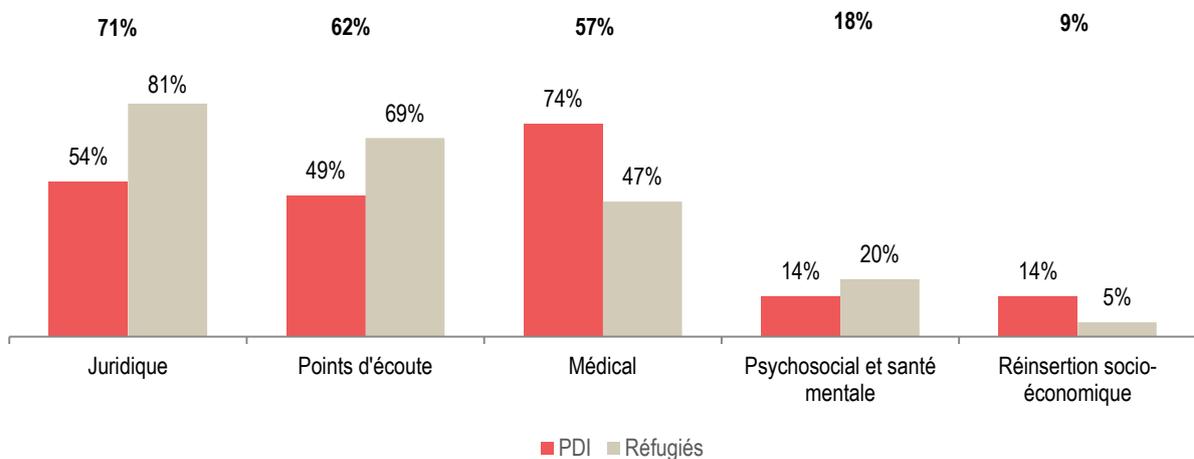
Afin de faire face aux problématiques de protection mentionnées ci-dessus, les hommes et les garçons déplacés peuvent avoir recours à des services de prise en charge des atteintes à l'intégrité.

Tout comme pour les femmes et les filles, il semblerait qu'il y ait une augmentation de la présence de ces services de prises en charge pour les hommes et les garçons au cours des mois qui ont suivi l'année 2018 car les IC enquêtés en 2020 ont rapporté que ces services n'existaient pas dans 32% des sites, avec les plus fortes proportions dans les communes de Kablewa (dans 83% des sites) et de Toumour (dans 64% des sites). En octobre 2018, l'inexistence de ces services avaient été rapporté dans 58% des sites de déplacés évalués.

Ainsi depuis 2018, on observe une faible amélioration en matière d'existence de services de prise en charge dans les communes évaluées dans région de Diffa car rapportée à de plus hautes proportions par les IC en février 2020. Tout comme pour les femmes et les filles, le nombre de services aurait potentiellement augmenté depuis 2018 dans les sites afin de pouvoir répondre à l'augmentation du nombre d'atteintes à l'intégrité que subissent davantage dorénavant les hommes et les garçons.

En février 2020, on observe que les 3 services de prise en charge les plus présents dans les 94 sites dans lesquels les IC ont rapporté leur existence sont les services juridiques<sup>73</sup> dans 71% des sites, les points d'écoute dans 62% des sites et les services médicaux dans 57% des sites. Parmi les huit sites dans lesquels il existait au cours de l'année 2018 des services de prise en charge des victimes, hommes et les garçons, d'atteintes à l'intégrité de la personne, les principaux types de services qui étaient rapportés comme les plus disponibles étaient les points d'écoute, les services médicaux, les services psychosociaux et de santé mentale et les services de réinsertion socioéconomique. Au vu des résultats, les services juridiques seraient en 2020, davantage existants dans les sites de déplacés qu'en octobre 2018, car rapportés à de plus hautes proportions par les IC en février 2020.

Figure 16 : principaux services de prise en charge rapportés comme existant dans les sites évalués en 2020, par proportion de sites<sup>74</sup>



L'ensemble des hommes et des garçons connaissent ces services de prise en charge dans 65% des sites de déplacés évalués selon les IC. La moitié des hommes et des garçons connaissent ces services de prise en charge dans 5% des sites, avec de fortes proportions dans les communes de Toumour (dans 25% des sites) et de Chetimari (dans 22% des sites). D'après les IC, il semblerait qu'il y ait un manque d'information au sujet des services de prises en charge existants dans ces communes. Ces services ont été rapportés comme principalement mis en place dans cette région par le gouvernement (46%) les autorités locales (39%) et les agences des Nations Unies/ONG internationales (33%).

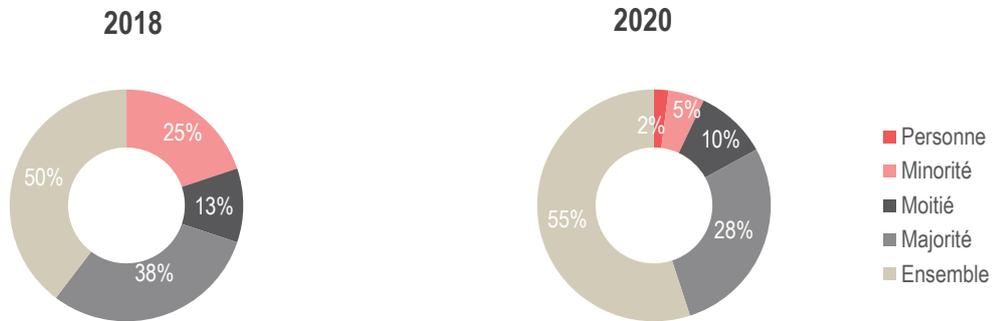
D'après les IC l'ensemble des hommes et des garçons peuvent accéder à ces services de prise en charge dans 55% des sites de déplacés évalués. Au vu des résultats d'octobre 2018, on observe que la proportion d'hommes

<sup>73</sup> Services de conseil et d'orientation pour déposer des recours

<sup>74</sup> Les pourcentages en noir sont les moyennes régionales (sur l'ensemble des sites couverts par les évaluations)

et de garçons pouvant accéder à ces services est restée relativement similaire au cours de l'année 2019. Cependant des IC PDI ont rapporté que ces services de prise en charge n'étaient pas disponibles dans six sites de la commune de N'Guigmi.

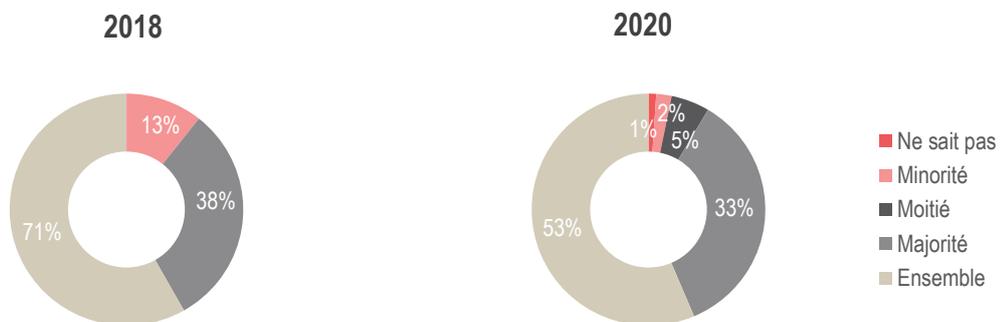
Figure 17: proportion d'hommes et de garçons rapportés comme pouvant accéder aux services de prise en charge en 2018 et 2020, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de ces services



Le manque de moyens financiers (dans 48% des sites), la non fonctionnalité des services (dans 36% des sites) et le manque d'information au sujet de ces services (dans 26% des sites) seraient les trois principales raisons de l'inaccessibilité de ces services selon les 42 IC qui ont rapporté que seule une partie des hommes et des garçons pouvait accéder aux services de prise en charge en 2020. En plus du manque d'information, la discrimination avait également été rapportée comme une raison principale de l'inaccessibilité de ces services par les IC enquêtés en 2018.

Dans plus de la moitié des sites en 2020 (dans 53% des sites) et en 2018 (dans 50% des sites) l'ensemble des hommes et des garçons qui avaient accès à ces services les trouvaient efficaces d'après les IC. En 2020 tout comme en 2018, de plus hautes proportions d'IC réfugiés que d'IC PDI ont trouvé ces services de prises en charge efficaces.

Figure 18 : proportion d'hommes et de garçons rapportés comme trouvant les services de prise en charge efficaces en 2018 et 2020, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de ces services



A contrario, plusieurs raisons ont été rapportées par les IC pour expliquer l'inefficacité de ces services<sup>75</sup>. Les prises en charges inadaptées et incomplètes (des hommes et de garçons) est la principale raison rapportée dans 60% des sites de déplacés avec une forte proportion dans la commune de Gueskerou (dans 88% des sites évalués) et dans le seul site évalué de la commune de Bosso. Les services ne permettent pas d'obtenir des conseils selon les IC dans 31% des sites de déplacés évalués, dans l'ensemble des sites de la commune de Kablewa et dans 60% des sites de la commune de Diffa. Le manque de confidentialité est aussi une des raisons citées dans 26% des sites, également dans l'ensemble des sites de la commune de Kablewa.

<sup>75</sup> Dans 46% des sites dans lesquels au moins une partie des hommes et des garçons ont été rapportés comme ne trouvant pas les services de prise en charge efficaces

## Chapitre 3 : Protection de l'enfance

Ce troisième chapitre présente les résultats du volet protection de l'enfance pour les populations déplacées. Cette thématique a été abordée pour mettre, dans un premier temps, en évidence les problématiques de protection de l'enfance, notamment la situation sécuritaire des enfants, les problèmes de protection et les atteintes à l'intégrité de la personne auxquels ils font face. Dans un second temps la présence et l'accessibilité des services de prises en charge des enfants de moins de 18 ans confrontés à des problèmes majeurs de protection dans les sites.

### Partie 1 : Risques sécuritaires, problèmes de protection et atteintes à l'intégrité des enfants

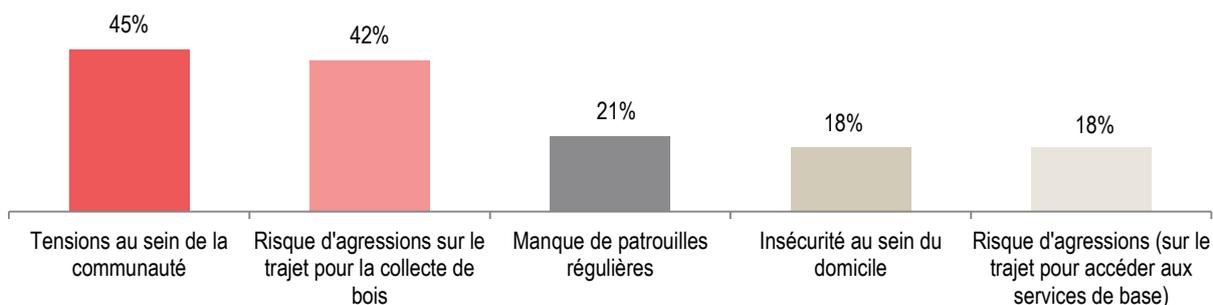
#### Situation sécuritaire des enfants de moins de 18 ans

Les enfants de moins de 18 ans sont confrontés à de multiples risques sécuritaires. Selon les IC, les principaux risques sécuritaires auxquels sont confrontés les enfants dans les sites de déplacés évalués sont les tensions au sein de la communauté (dans 45% des sites) - avec les plus fortes proportions dans les communes de Toumour (dans 91% des sites) et de Kablewa (dans 63% des sites) - et les risques d'agressions sur le trajet pour la collecte de bois ou pour l'eau (dans 42% des sites), avec la plus forte proportion dans la commune de Foulatari (dans l'ensemble des sites évalués de la commune). Comme en 2018, les autres risques qui semblent concerner plus spécifiquement les enfants sont les risques d'agressions physiques, psychologiques et sexuelles sur le trajet pour accéder aux services de base et sur le trajet pour la collecte de bois<sup>76</sup>.

On observe un changement de certaines tendances depuis octobre 2018 des principaux risques auxquels sont confrontés les enfants. Au vu des résultats de la collecte de données de 2018, le premier principal risque sécuritaire rapporté était la présence de groupes armés (dans 35 % des sites), le deuxième était les tensions au sein de la communauté (dans 33% des sites) et le troisième était le manque de patrouilles régulières (dans 33% des sites).

En 2020 comme en 2018, la situation reste préoccupante pour les enfants déplacés, en particulier dans la commune de Gueskerou où les IC ont rapporté des risques à de plus hautes proportions que dans les autres communes évaluées.

Figure 19 : types d'incidents sécuritaires auxquels sont confrontés les enfants les plus rapportés par les IC, par proportion de sites



Au vu des résultats, la situation sécuritaire de l'ensemble de la population de ces sites semble problématique et les enfants, qui constituent une catégorie vulnérable, seraient régulièrement exposés à des risques sécuritaires. En effet, selon les participants aux groupes de discussion, il y a un sentiment généralisé d'insécurité dans les communes. En outre, selon les participants aux groupes de discussion, les enfants sont davantage victimes d'enlèvements dans 5 communes sur les 10 évaluées. Les jeunes filles et les garçons sont les plus vulnérables car ils sont plus exposés aux agressions physiques et psychologiques sur les trajets pour collecter du bois, de l'eau ou alors sur le chemin de l'école.

<sup>76</sup> REACH, Evaluation de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa. Novembre 2018

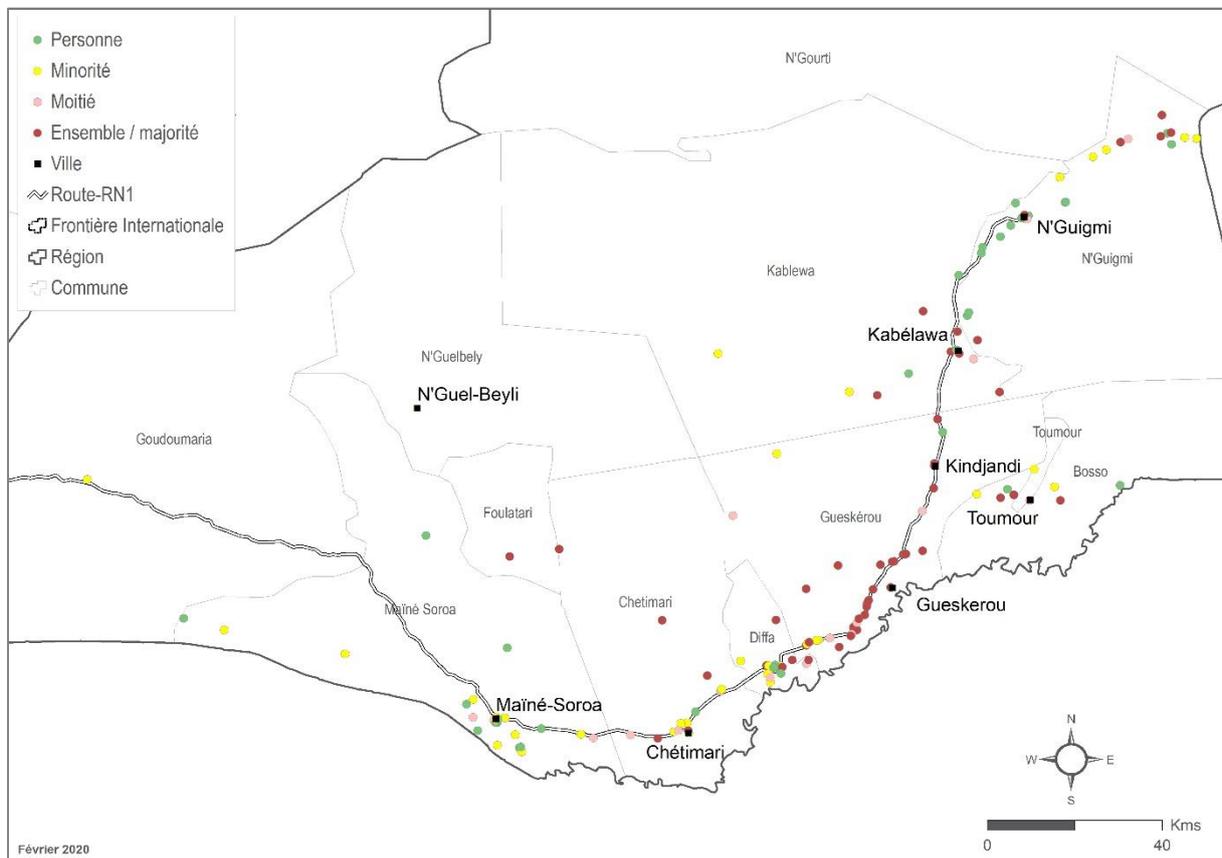
### Atteintes à l'intégrité des enfants et problèmes majeurs de protection

Selon la collecte de données de février 2020, au moins la moitié<sup>77</sup> des enfants déplacés a été exposée à des atteintes à l'intégrité au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 47% des sites de déplacés.

Selon les chiffres, les réfugiés semblent les plus touchés, car dans 23% des sites, les IC réfugiés ont rapporté que l'ensemble des enfants avaient été exposés à des atteintes à l'intégrité, contre 11% des sites pour l'ensemble des enfants PDI. Les proportions les plus hautes d'IC rapportant que l'ensemble des enfants avaient été exposés à des atteintes à l'intégrité se trouvent dans les communes de Foulatari (dans 67% des sites) et de Gueskerou (dans 65% des sites).

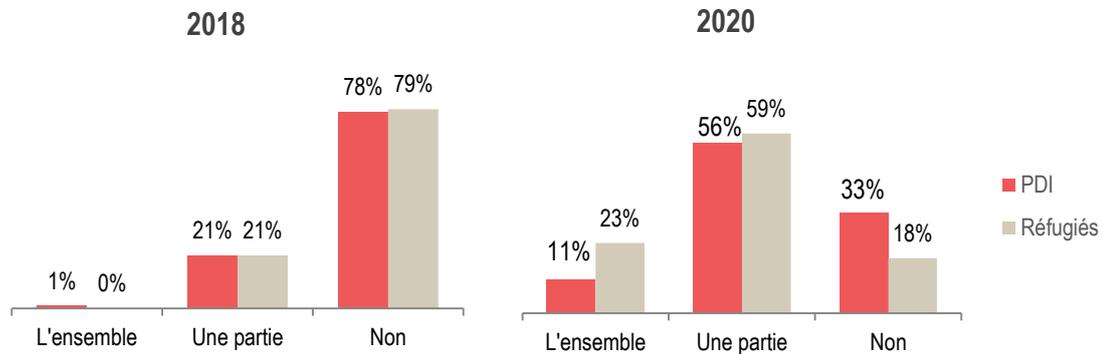
Au contraire, dans 25% des sites, les IC ont rapporté qu'aucun enfant de moins de 18 ans n'a été confronté à des atteintes à l'intégrité au cours des 6 mois précédant la collecte de données de février 2020. Il semblerait qu'une plus grande proportion d'enfants de moins de 18 ans soient confrontés à des atteintes à l'intégrité depuis 2018 car les IC avaient rapporté qu'aucun enfant de moins de 18 ans n'avait été confronté à des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 78% des sites de déplacés évalués.

**Carte 5 : partie estimée d'enfants de moins de 18 ans ayant été confrontés à des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des six mois précédant l'évaluation selon les IC**



<sup>77</sup> Au moins la moitié désigne : la moitié, la majorité et l'ensemble

Figure 20 : partie estimée d'enfants de moins de 18 ans confrontés à des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des six mois précédant les collectes de données, par proportion de sites selon les IC



En février 2020, le principal problème de protection auquel sont confrontés les enfants, rapporté par les IC est le mariage forcé et/ou précoce dans 90% des sites de déplacés. Selon les rapports de monitoring de protection de 2019, 76,3% des filles âgées de 20 à 24 ans se marient avant l'âge de 18 ans et 28% avant 15 ans<sup>78</sup>.

Comme vu précédemment, il y a une légère modification des tendances des problèmes de protection depuis 2018. Les agressions physiques et psychologiques étaient les principales atteintes à l'intégrité rapportées, dans 48% respectivement des sites évalués en octobre 2018. Le mariage forcé et/ou précoce était alors la principale atteinte à l'intégrité rapportée par les IC dans 23% des sites contre 90% des sites en février 2020.

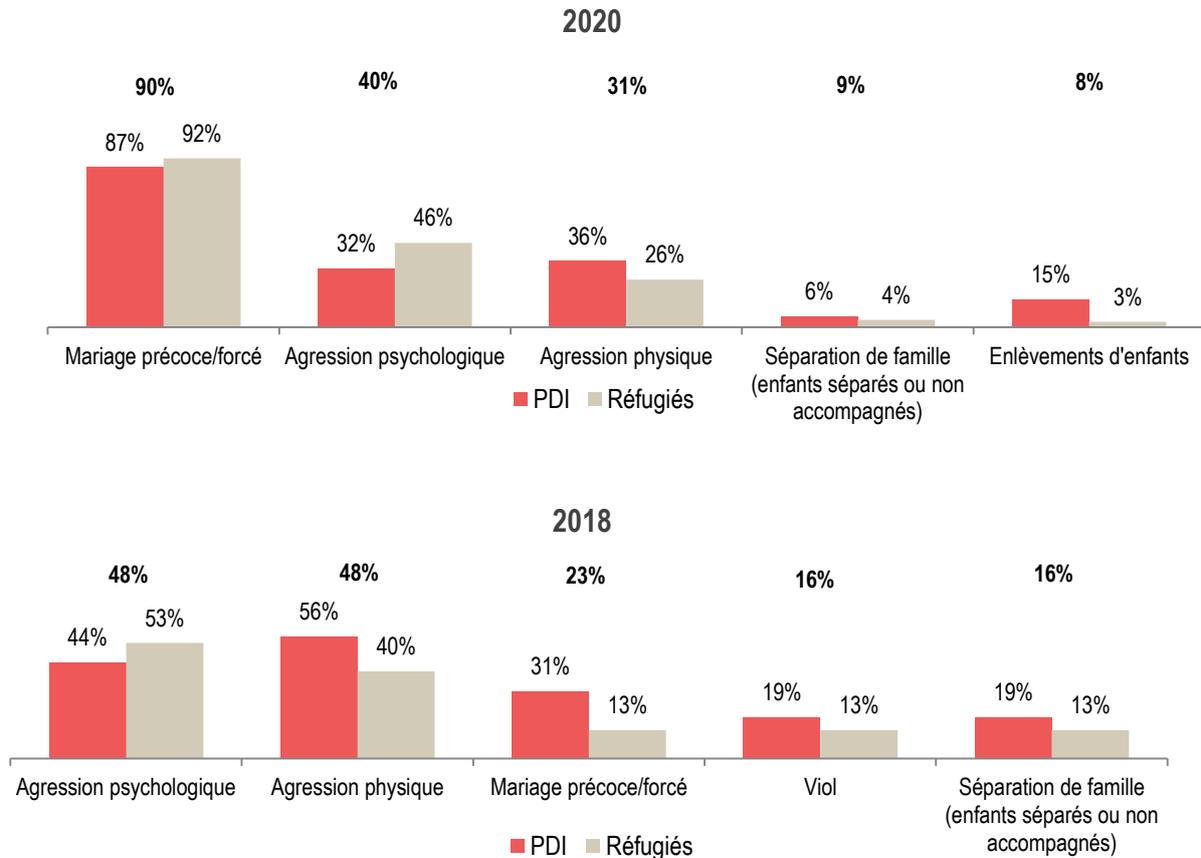
De plus, les enlèvements semblent plus nombreux depuis octobre 2018. En effet, en 2018, aucun IC n'a rapporté d'enlèvement alors que dans 8% des sites évalués en 2020, selon les IC, les enfants y ont été confrontés. En effet, selon les participants aux groupes de discussion, tout comme les adultes, les enfants sont confrontés à des risques d'enlèvements contre rançons dans toutes les communes. La région de Diffa a été caractérisée au mois de décembre 2019 par la persistance des incursions et l'activisme des éléments des GANE ayant occasionné des enlèvements suivis de demandes de paiement de rançons dans les communes de Gueskerou, de Chetimari, de Bosso, de Toumour, de N'Guigmi et de Diffa<sup>79</sup>.

On observe une potentielle réduction proportionnelle des agressions physiques auxquelles sont confrontés les enfants (dans 31% des sites) ainsi qu'une potentielle réduction des agressions psychologiques (dans 40% des sites) pendant les mois précédant la collecte de données de 2020. Cependant, en comparant les données des deux collectes de données et au vu de tous les résultats cités ci-dessus, il semblerait qu'il y ait une dégradation de la situation sécuritaire dans la région de Diffa et par conséquent une nette augmentation des cas d'atteintes depuis 2018.

<sup>78</sup> OCHA, Aperçu des besoins humanitaires 2020. Janvier 2020

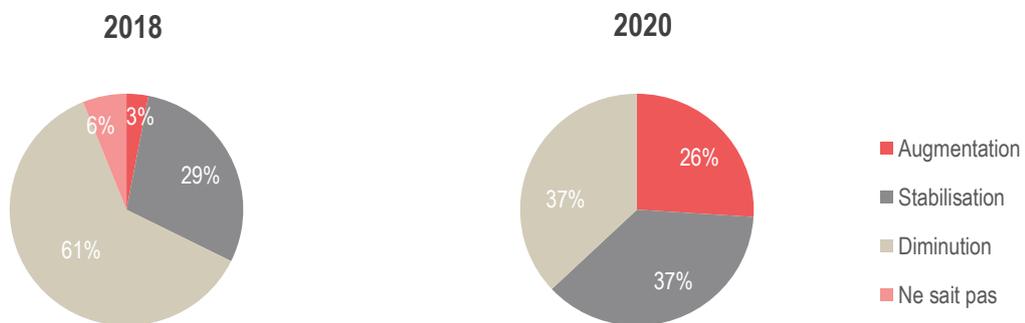
<sup>79</sup> DRC, UNHCR, Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection. Diffa, Niger. Décembre 2019

Figure 21 : types d'atteintes à l'intégrité auxquels les enfants de moins de 18 ans ont été confrontés, les plus rapportés en 2020 et 2018, par proportion de sites<sup>80</sup> dans lesquels les IC ont rapporté qu'au moins une partie des enfants ont été confrontés à l'intégrité au cours des 6 mois précédant la collecte de données



En effet au vu des résultats des évaluations en 2020 et 2018, on observe qu'il y a eu une augmentation des atteintes à l'intégrité entre l'année 2018 et 2020, plus fortement dans les communes de Foulatari, de Gueskerou et de N'Guigmi car rapportées à de plus hautes proportions par les IC. En février 2020, dans 26% des sites, les IC<sup>81</sup> ont rapporté une augmentation des atteintes à l'intégrité. Alors qu'en 2018, seul 1 IC avait rapporté une augmentation des atteintes à l'intégrité au cours des 6 mois précédant la collecte de données.

Figure 22 : proportion de sites dans lesquels de IC ont rapporté l'évolution des atteintes à l'intégrité affectant les enfants au cours des six mois précédant les collectes de données



<sup>80</sup> Les pourcentages en noir sont les moyennes régionales (sur l'ensemble des sites couverts par les évaluations)

<sup>81</sup> Parmi les 108 IC ayant répondu que les enfants (filles et garçons) de la localité ont été confrontés à des problèmes majeurs de protection au cours des six mois précédant la collecte de données

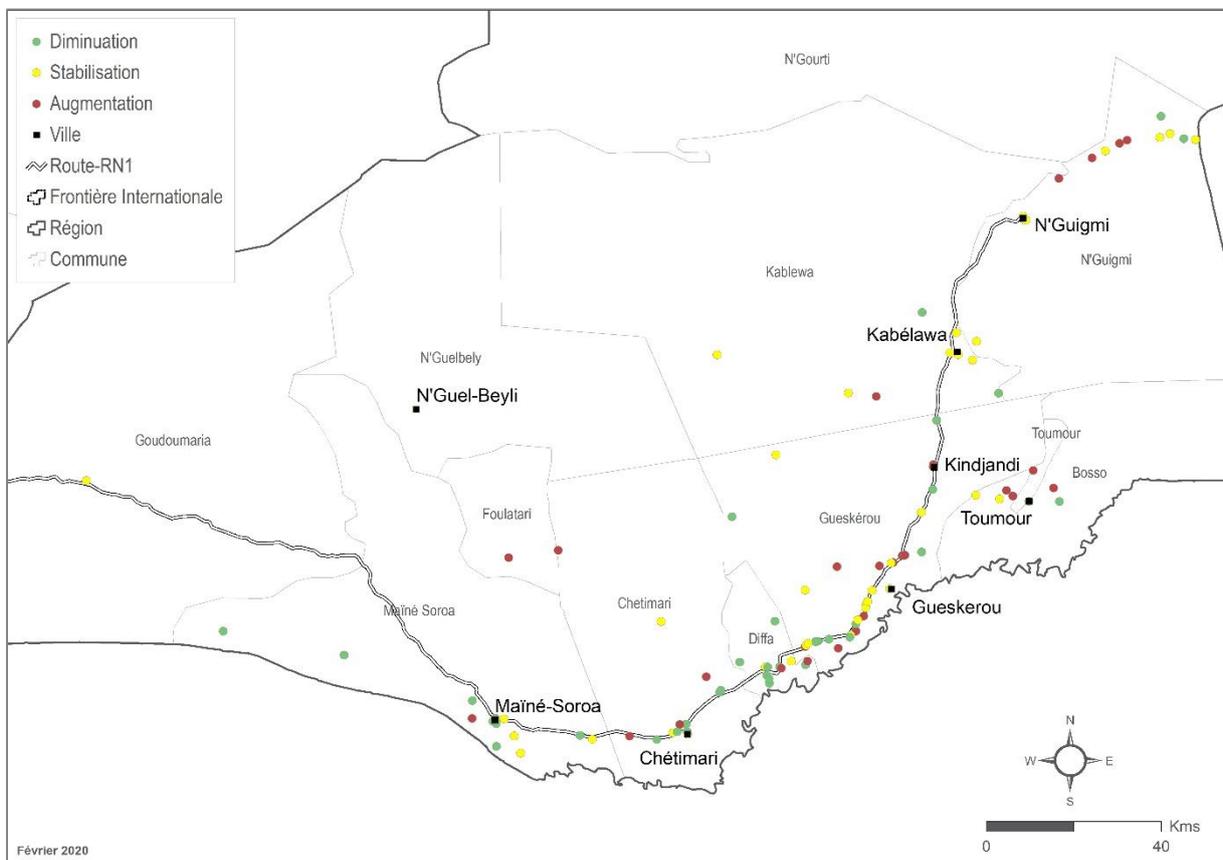
En février 2020, selon les IC, les deux raisons principales à l'augmentation du nombre d'atteintes à l'intégrité seraient l'augmentation du nombre de personnes déplacées dans 54% des sites, essentiellement dans les communes de Foularati (dans l'ensemble des sites) et de Gueskerou (dans 87% des sites) ; et la dégradation de la situation sécuritaire (dans 32% des sites), avec la plus forte proportion dans la commune d'Nguigmi (dans 14% des sites). En novembre 2018, selon le seul IC qui avait rapporté une augmentation du nombre d'atteintes à l'intégrité, la raison principale était la réduction des activités de sensibilisation mises en place par les acteurs humanitaires.

Au contraire, les IC ont rapporté une diminution des atteintes à l'intégrité des enfants de moins de 18 ans au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 37% des sites de déplacés évalués. Selon les données, on observe que dans 46% des sites les IC réfugiés ont rapporté une diminution du nombre d'atteintes, contre 26% selon les IC IDP. Les activités de sensibilisation mises en place par les acteurs humanitaires (dans 80% des sites) et les acteurs locaux (dans 65% des sites) auraient permis de diminuer le nombre d'atteintes à l'intégrité au cours des 6 mois précédant la collecte de données, ainsi que l'amélioration de la situation sécuritaire dans 48% des sites d'après les IC.

Alors que pour l'année 2018, les IC avaient rapporté qu'il y avait eu une diminution du nombre d'atteintes à l'intégrité de la personne pour les enfants de moins de 18 ans dans 61% des sites de déplacés évalués. Les activités de sensibilisation mises en place par les acteurs humanitaires (dans 47% des sites) et les acteurs locaux (dans 53% des sites) avaient également été les raisons les plus rapportées par les IC.

Cependant les activités de sensibilisation semblent encore insuffisantes en 2020 car dans 26% des sites de déplacés dans lesquels les IC ont rapporté une augmentation des atteintes à l'intégrité, les IC ont rapporté que la troisième raison de ces augmentations est la réduction des activités de sensibilisation mises en place par les acteurs locaux.

**Carte 6 : sites dans lesquels les IC ont rapporté une évolution du nombre d'atteintes à l'intégrité affectant les enfants au cours des six mois précédant la collecte de données**



## Partie 2 : Présence et accessibilité des services de prises en charge

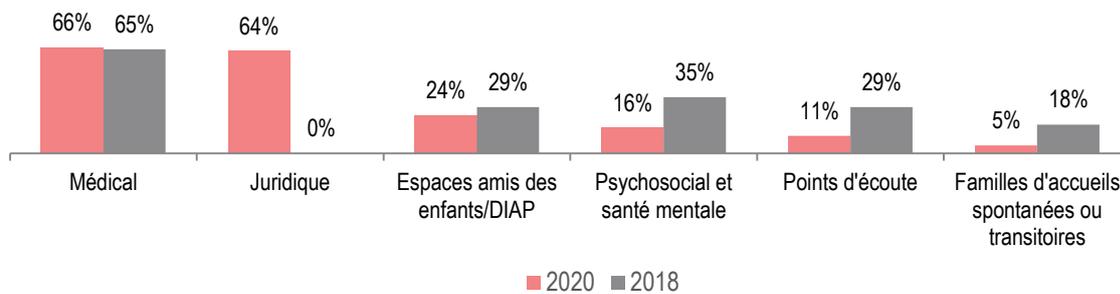
### Prise en charge des cas d'atteinte à l'intégrité des enfants

Afin de faire face aux problématiques de protection mentionnées ci-dessus, les enfants PDI et réfugiés peuvent avoir recours à des services de prise en charge des atteintes à l'intégrité.

Au vu des résultats de 2020, dans 63% des sites dans lesquels les IC ont rapporté la présence d'un service de prise en charge des enfants confrontés à des problèmes majeurs de protection, les services rapportés comme les plus disponibles sont des services médicaux (dans 66% des sites) et les services juridiques<sup>82</sup> (dans 64% des sites selon les IC). En 2018, les services médicaux (dans 65% des sites), les services psychosociaux (dans 35% des sites), les points d'écoute ainsi que les espaces amis d'enfants et les dispositifs itinérants d'appui psychosocial (DIAP)<sup>83</sup> étaient les services de prises en charge des enfants les plus disponibles selon les IC. On observe une augmentation de la proportion de sites avec une présence des services juridique en 2020 car aucun IC n'avait rapporté la présence de ces services en 2018.

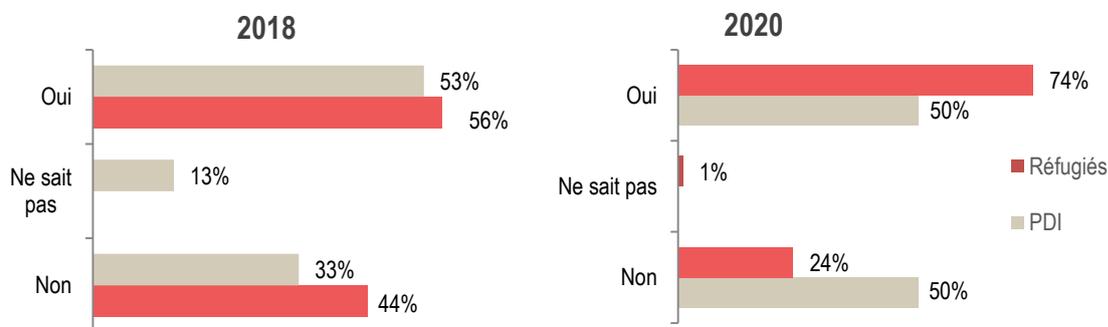
Tout comme pour les services de prise en charge des hommes et des garçons, d'après les IC les services sont principalement mis en place par le gouvernement, les autorités locales et les agences des Nations Unies/ONG internationales dans cette région.

Figure 23 : principaux services de prise en charge des enfants de moins de 18 ans dans les sites évalués en 2020 et 2018, par proportion de sites<sup>84</sup> dans lesquels les IC ont rapporté l'existence des services de prise en charge



L'absence de ces services de prise en charge a été rapportée par les IC dans 37% des sites de déplacés évalués et principalement dans les communes de Kablewa (dans 75% des sites de la commune) et de Diffa (dans 59% des sites).

Figure 24 : existence des services de prises en charge des enfants de moins de 18 ans confrontés à des problèmes majeurs de protection selon les IC en 2018 et 2020, par proportion de sites



<sup>82</sup> Services de conseil et d'orientation pour déposer des recours

<sup>83</sup> [Une intervention centrée sur l'enfant qui permet de prendre en charge les situations post-traumatiques dans un contexte où il y a peu ou pas de tout de psychologues capables d'assurer un accompagnement psychosocial](#)

<sup>84</sup> Les pourcentages en noir sont les moyennes régionales (sur l'ensemble des sites couverts par les évaluations)

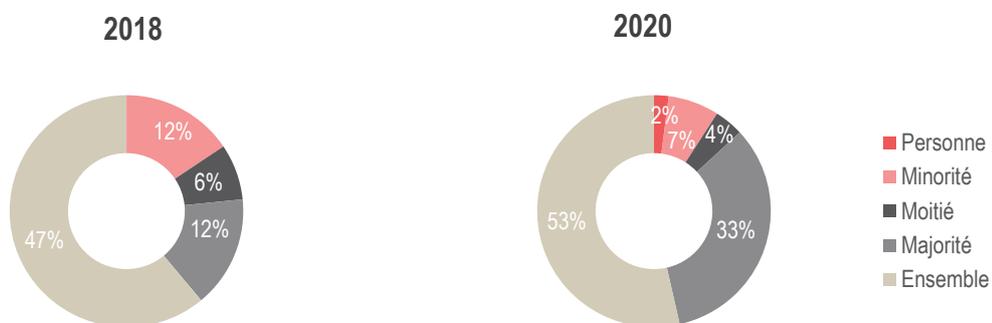
L'ensemble des parents PDI ont connaissance de ces services dans 57% des sites de déplacés évalués, alors que l'ensemble des parents réfugiés ont connaissance de ces services dans 73% des sites de déplacés, selon les IC.

Selon les informations fournies par les IC, il y aurait un manque d'information sur l'existence des services de prise en charge dans les communes de Chetimari, de Diffa et de Toumour.

En 2020, comme en 2018, dans les groupes de discussions, les jeunes garçons et filles ont expliqué les mécanismes de prise en charge en cas d'atteintes à l'intégrité et le rôle joué par les autorités locales et acteurs humanitaires. Dans de tels cas, les enfants exposent majoritairement le problème à leurs parents et/ou proches qui en parlent parfois aux autorités locales. A leur tour, le chef de village ou d'autres membres de la communauté orientent parfois les jeunes victimes vers les comités de protection pour obtenir des conseils, une meilleure connaissance de leurs droits et un appui psychologique et psychosocial dans des services mis en place par les acteurs humanitaires. Dans certains cas, les autorités locales ou coutumières tentent de régler le problème à l'amiable par la concertation entre les familles et individus concernés, mènent un arbitrage et appuient la réconciliation. En cas d'atteintes graves à l'intégrité qui ne peuvent pas se résoudre au niveau communautaire, les populations victimes ou les autorités locales portent l'affaire au commissariat et à la justice, voire devant les autorités de Diffa<sup>85</sup>.

Bien qu'il y ait l'existence de services de prise en charge des enfants confrontés à des problèmes majeurs de protection dans la région de Diffa, il semblerait qu'ils ne soient pas accessibles à tous et à de plus faibles proportions depuis 2018. En effet, ces services de prise en charge sont accessibles par l'ensemble des enfants dans 63% des sites de déplacés en 2020 contre 71% en 2018 selon les IC. Il semblerait que les services de prise en charge soient devenus accessibles par une proportion plus faible d'enfants depuis octobre 2018. De plus les services semblent moins inaccessibles aux PDI qu'aux réfugiés car seuls les IC PDI ont rapporté que ces services étaient inaccessibles, et ce, dans 6% des sites de déplacés de la commune de N'Guigmi.

Figure 25 : partie de la population pouvant accéder aux services de prise en charge en 2018 et 2020, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de ces services

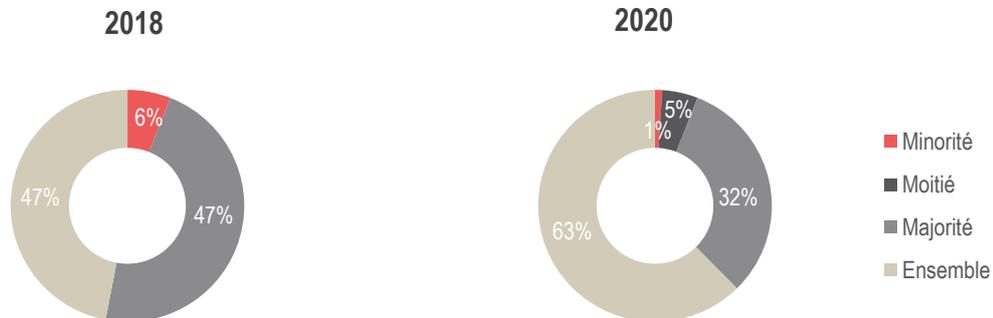


La principale raison de l'inaccessibilité et de l'inefficacité des services de prise en charge semble être un manque d'infrastructures adaptées. En effet, dans 63% des sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'il existait des services de prises en charge, selon les IC réfugiés, la principale raison de l'inaccessibilité de ces services est le manque de capacité d'accueil et de prise en charge des enfants dans 33% des sites enquêtés. Le manque de moyens financiers (dans 19% des sites selon les IC réfugiés) et la non fonctionnalité de ces services (dans 12% des sites selon les IC réfugiés) sont les autres raisons principales citées. Quant aux IC PDI, la principale raison de l'inaccessibilité des services de prise en charge est la non fonctionnalité de ces services dans 50% des sites, viennent ensuite le manque de moyens financiers (dans 14% des sites) et l'éloignement de ces services (dans 10%).

<sup>85</sup> REACH, Evaluation de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa. Novembre 2018

En 2018, les contraintes sociales et les barrières culturelles étaient les principales raisons rapportées de l'inaccessibilité de ces services à a fois pour les PDI et les réfugiés. Les autres raisons étaient le manque d'information et l'éloignement de ces services pour les PDI, et la manque de moyens financiers pour les réfugiés.

Figure 26 : partie des familles rapportant trouver les services de prise en charge efficaces en 2018 et 2020, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de ces services



La raison principale rapportée par les IC de l'inefficacité de ces services est la prise en charge inadaptée et incomplète des enfants, dans 64% des sites en 2020, rapportée dans l'ensemble des sites des communes de Gueskerou et de Maïné-Soroa. La non obtention de conseils, le manque de confidentialité et d'écoute sont également des facteurs explicatifs de l'inefficacité de ces services de prise en charge selon les IC. Ces différentes raisons ont également été évoquées par quelques participants aux groupes de discussion qui ont affirmé ne pas recourir aux services de prise en charge des atteintes à l'intégrité car il n'y aurait pas d'écoute et pas de mesures prises pour retrouver ou juger les agresseurs.

Ainsi bien qu'il y ait une présence de services de prise en charge des enfants confrontés à des problèmes majeurs de protection dans les sites, un renforcement de ces structures et davantage de sensibilisation auprès des personnes réfugiées pour une meilleure connaissance des services disponibles seraient nécessaires, pour améliorer la réponse sur les sites en cas de problèmes majeurs de protection.

## Chapitre 4 : Accès à l'information, à la documentation et aux services de base

Le quatrième chapitre présente les résultats de l'évaluation vis-à-vis de la documentation légale, l'accès à l'information et aux services de base. Plus précisément, ce chapitre met en évidence les besoins prioritaires des populations déplacées ainsi que les difficultés d'accès à l'information sur la situation dans la zone actuelle et la zone d'origine ainsi que sur l'accès aux services répondant aux exigences indispensables de la vie collective et de la dignité humaine, et servent l'intérêt général, ainsi qu'une partie sur l'assistance humanitaire spécifique à la protection.

### Partie 1 : Accès à l'information

En 2020, comme en 2018, les sources d'information les plus utilisées par les populations sont la radio et la télévision (dans 69% des sites selon les IC), majoritairement par les population réfugiées dans 82% des sites selon les IC réfugiés contre 59% selon les IC PDI ; les chefs de villages/communautés ou *Boulama*<sup>86</sup> sont également des sources d'information régulièrement consultées dans 63% des sites de déplacés, et enfin la troisième source la plus citée par les IC est la famille, les voisins ou amis selon 57% des IC, majoritairement par les IC réfugiés (64% des IC réfugiés contre 52% des IC PDI). Au vu des résultats, les travailleurs sociaux/humanitaires ne seraient des sources d'information privilégiées que pour 4% des sites de déplacés, essentiellement dans les communes de Chetimari, de Kablewa, de N'Guigni et de Toumour. Les moyens de communication les plus utilisés sont i) le téléphone (94%), ii) le contact direct (77%) et iii) la radio (40%) d'après les IC.

Avec des tendances similaires à 2018, les IC ont rapporté en 2020 que la population n'avait pas accès à suffisamment d'informations au sujet de leur site d'accueil actuel dans 4% des sites de déplacés, particulièrement dans les communes de Toumour et de Foulatari.

### Informations sur les sites d'accueil

Selon les IC ayant répondu que les populations n'avaient pas suffisamment d'informations sur leur site d'accueil, les types d'information dont auraient le plus besoin les populations sont multiples. Les informations sur la situation sécuritaire sont le premier type d'information rapporté par les IC dans 79% des sites de déplacés évalués. Le deuxième type d'information dont auraient besoin les populations déplacées sont les informations sur la situation de l'emploi, dans 40% des sites de déplacés, principalement dans les communes de Foulatari, de Gueskerou et de Bosso.

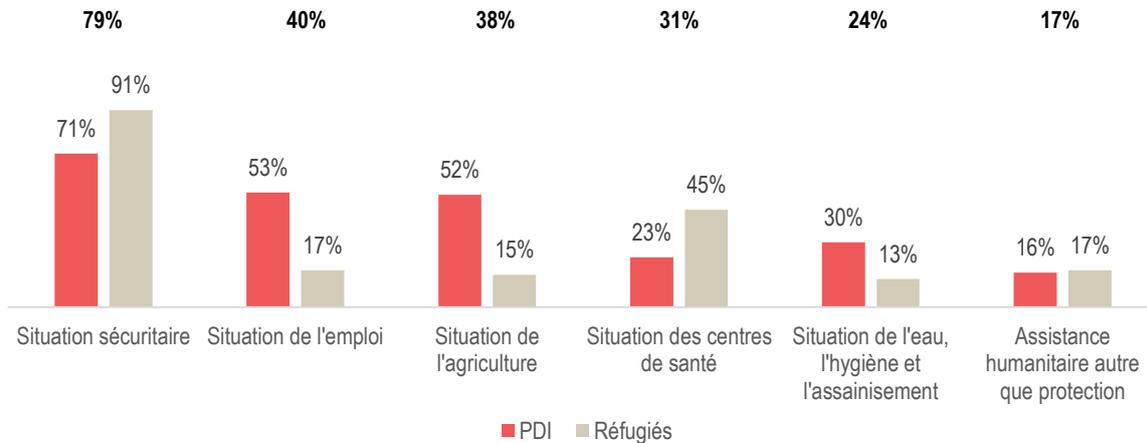
Au vu des résultats, on observe que les informations sur la situation d'emploi seraient davantage recherchées par les populations PDI que réfugiées car cela a été rapporté dans 53% de sites par les IC PDI contre 17% des IC réfugiés. Le troisième type d'information dont auraient besoin les populations déplacées sont les informations sur la situation de l'agriculture (dans 38% des sites de déplacés, avec de fortes proportions d'IC dans les communes de Gueskerou, de Bosso, et de Foulatari).

On observe que les populations PDI ou réfugiées n'ont pas les mêmes besoins en matière d'information, car selon les IC réfugiés, les types d'informations dont la population réfugiée a le plus besoin sont les informations sur la situation sécuritaire, sur la situation des centres de santé, puis des informations sur la situation de l'emploi, la situation des services de protection et l'assistance humanitaire autre que protection.

---

<sup>86</sup> Titre donné aux chefs de village dans les communautés coutumières

Figure 27 : types d'informations dont la population déplacée a le plus besoin dans son site d'accueil actuel, par proportion de sites<sup>87</sup> dans lesquels les IC ont rapporté qu'au moins une partie de la population déplacée n'avait pas accès à suffisamment d'information sur le site d'accueil

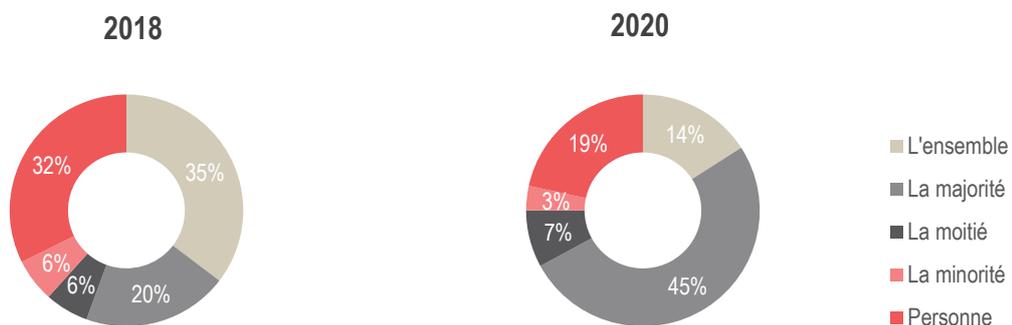


### Informations sur les sites d'origine

Tandis que la majorité des populations déplacées a suffisamment d'information selon les IC dans 45% des sites de déplacés évalués, il semblerait que les populations déplacées n'aient pas assez d'informations sur la situation dans leur zone/village d'origine (dans 19% des sites de déplacés) dans les communes de N'Guigmi (38%), de Kablewa (31%), de Gueskerou (21%), de Diffa (19%), de Toumour (15%), de Mainé-Soroa (8%) et de Chetimari (5%). Il semblerait que les réfugiés aient moins d'informations sur la zone d'origine que les PDI car les IC réfugiés ont répondu ne pas avoir assez d'information dans 28% des sites contre 12% selon IC PDI.

Au vu des résultats, les populations auraient un meilleur accès à suffisamment d'information sur la situation dans leur zone d'origine en 2020 qu'en 2018 car, en octobre 2018, selon 20% des IC, la majorité des populations avaient accès à suffisamment d'informations dans les sites de déplacés et les IC avaient également rapporté que les populations n'avaient pas accès à suffisamment d'information dans 32% des sites de déplacés évalués.

Figure 28 : partie de la population déplacée ayant suffisamment d'information sur la situation dans leur zone d'origine en 2018 et 2020, par proportion de site selon les IC



Parmi les populations n'ayant pas suffisamment d'information sur leur zone d'origine, celles-ci semblent avoir principalement besoin d'informations sur la situation sécuritaire dans 89% des sites de déplacés (dans 84% des sites selon IC PDI contre 94% selon les IC réfugiés) dans l'ensemble des communes évaluées ; sur la situation de

<sup>87</sup> Les pourcentages en noir sont les moyennes régionales (sur l'ensemble des sites couverts par les évaluations)

l'agriculture dans 42% des sites (dans 57% selon les IC PDI contre 24% selon IC réfugiés) et sur la situation de la maison/propriété dans 39% des sites de déplacés (dans 46% selon IC PDI contre 30% selon IC réfugiés)<sup>88</sup>.

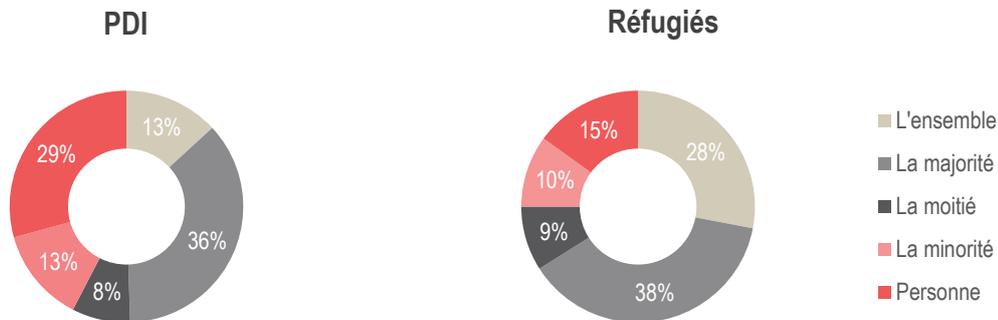
### Informations sur l'assistance humanitaire

La moitié voire la majorité des populations auraient suffisamment d'informations sur quand, où et comment ils peuvent avoir accès à l'assistance humanitaire dans 45% des sites de déplacés évalués. Cependant, la minorité de la population a suffisamment d'information à ce sujet dans 12% des sites de déplacés, essentiellement dans les communes de Bosso, de Chetimari et de Kablewa. Afin de fournir une meilleure réponse aux besoins des populations déplacées, il serait pertinent de renforcer la communication dans ces trois communes.

Au vu des résultats de 2020 et 2018 on observe une amélioration de la situation car en 2020, les IC ont rapporté que les populations déplacées n'avaient pas accès à ce type d'information dans 23% des sites de déplacés évalués contre 42% selon les IC en 2018.

Les réfugiés auraient davantage d'information sur l'assistance humanitaire que les PDI car il y a de plus hautes proportions d'IC réfugiés qui ont rapporté qu'au moins une partie de la population y avait accès : dans 85% des sites selon les IC réfugiés contre 71% selon les IC PDI.

Figure 29 : partie de la population déplacée ayant suffisamment d'information sur quand, où et comment elle peut avoir accès à l'assistance humanitaire, par proportion de sites selon les IC

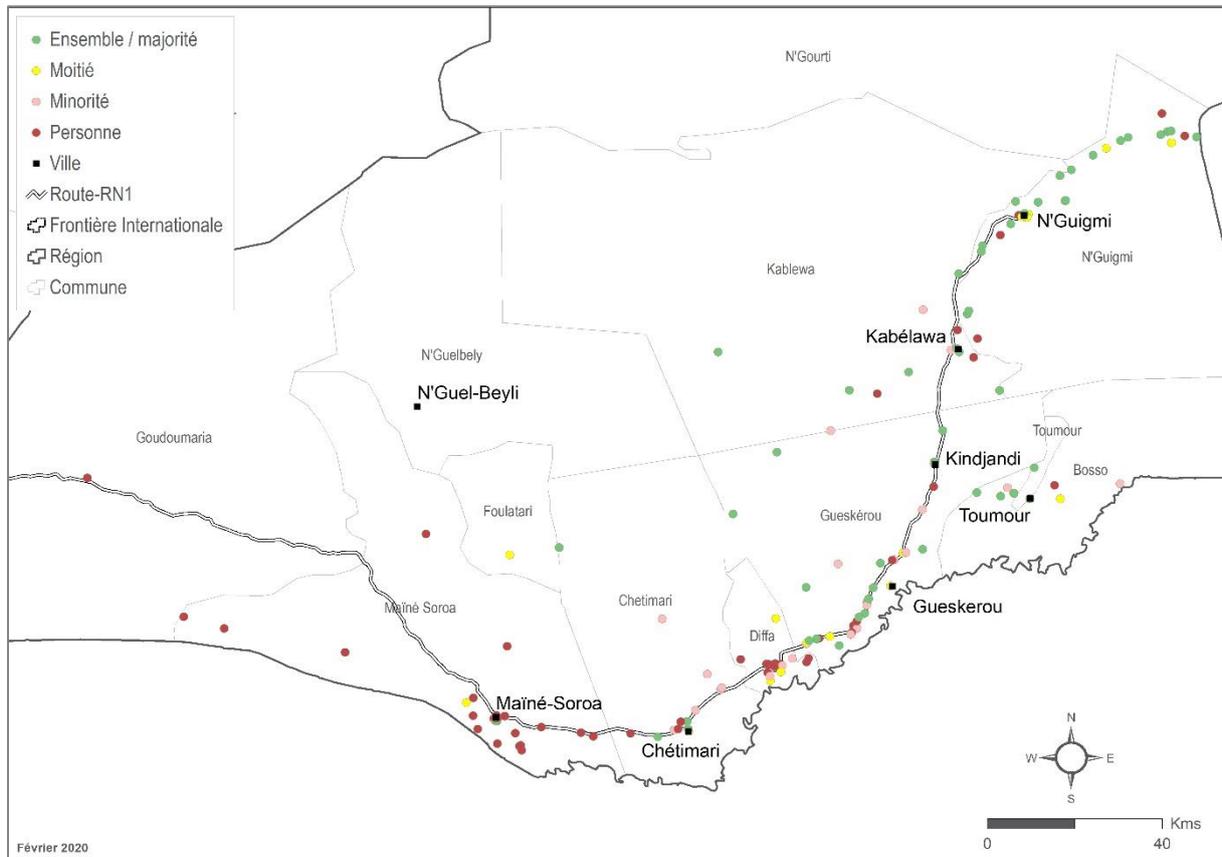


Les lieux de distributions (dans 70% des sites de déplacés), les dates de distributions (dans 55% des sites de déplacés), les critères de sélection pour recevoir l'assistance humanitaire (dans 44% des sites de déplacés) et les horaires de distributions (dans 40% des sites de déplacés), sont les informations dont les populations ont le plus besoin afin de pouvoir bénéficier de l'assistance humanitaire d'après les IC.

Parmi les 192 IC (dans 77% des sites) qui ont répondu que la population avait assez d'information sur l'accès à l'aide humanitaire, les principales sources rapportées par les IC sont i) les chefs de village/communauté ou *Boulama* (dans 82% des sites de déplacés), la famille, voisins ou amis (dans 63% des sites de déplacés) et la radio/télévision (dans 33% des sites de déplacés). Les travailleurs sociaux et humanitaires ne sont les sources principalement utilisées par les populations que dans 11% des sites de déplacés (dans 14% des sites selon les IC réfugiés, contre 8% selon les IC PDI).

<sup>88</sup> Parmi 86% des sites dans lesquels au moins une partie de la population n'a pas suffisamment d'informations sur la situation dans la zone d'origine

Carte 7 : proportion estimée de la population ayant accès à suffisamment d'informations sur l'accès à l'aide humanitaire selon les IC



## Partie 2 : Accès à la documentation et aux services de base

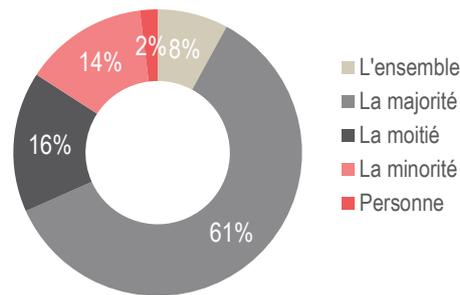
### Documentation légale

Au vu des résultats, les populations déplacées seraient confrontées à des problèmes d'obtention de documents légaux dans une faible proportion de sites. En 2020, la population a été rapportée comme n'ayant pas de documents d'état civil/acte ou extrait de naissance dans 2% des sites de déplacés, contre 12% des sites en octobre 2018. Dans 85% des sites de déplacés évalués en 2020, au moins la moitié des populations PDI et réfugiées a des documents d'état civil/acte ou extrait de naissance. On voit une amélioration de la situation depuis 2018, car selon les IC en octobre 2018, au moins la moitié des populations PDI et réfugiées avait des documents d'état civil/acte ou extrait de naissance dans 72% des sites de déplacés évalués.

La majorité des réfugiés présents dans ces sites de déplacés évalués semblent plus touchés que les PDI par le manque de documentation. En effet, les IC PDI ont rapporté que l'ensemble de la population a accès à la documentation légale dans 12% des sites de déplacés tandis que les IC réfugiés l'ont rapporté dans 3% des sites évalués. Les réfugiés apparaissent particulièrement vulnérables car ce manque de documentation comprend un risque d'apatridie dû au manque de documentation civile<sup>89</sup>.

<sup>89</sup> OCHA, Aperçu des besoins humanitaires 2020, Janvier 2020

Figure 30 : partie de la population déplacée ayant de la documentation légale, par proportion de sites selon les IC

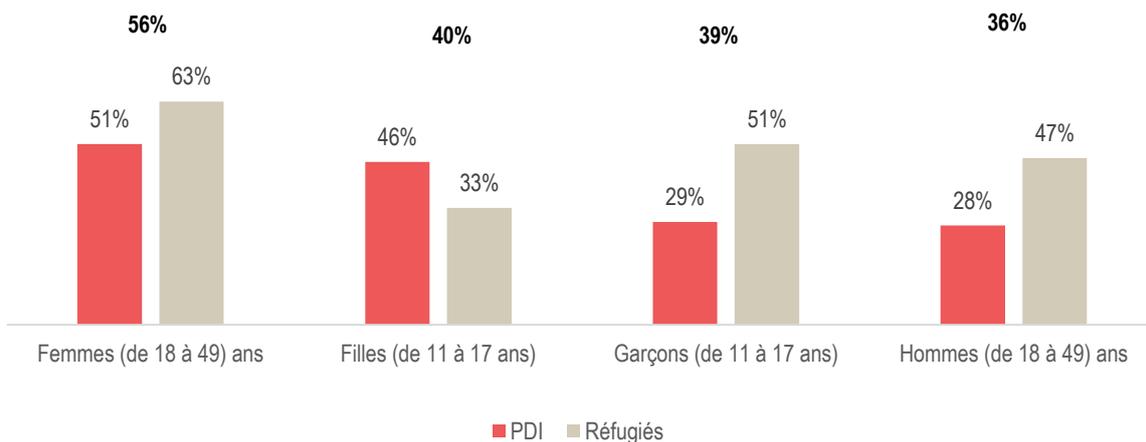


Selon les 229 IC ayant répondu qu'au moins une partie de la population n'aurait pas de documentation légale, les principales raisons évoquées par les IC sont la perte des documents dans 58% des sites de déplacés, le fait de n'avoir jamais eu certains types de documents légaux dans 46% des sites de déplacés et le manque de moyens financiers dans 42% des sites de déplacés. Selon les participants aux groupes de discussion, la perte des documents s'explique notamment par les départs rapides en raison de l'insécurité mais aussi des mouvances multiples des populations. Selon les rapports monitoring de protection, Les personnes déplacées internes et les réfugiés ne sont pas suffisamment informés de l'importance de la documentation (manque d'information et communication)<sup>90</sup>.

### Population affectée

Au vu des résultats, les groupes de populations les plus touchés par le manque de documentation légale ne sont pas les mêmes au sein des populations PDI et réfugiées. Selon les IC PDI, les groupes de populations les plus touchés par ce manque de documentation légale sont les femmes (18 à 49 ans) dans 51% des sites de déplacés, les filles (11 à 17 ans) dans 46% des sites de déplacés et les garçons (11 à 17 ans) dans 29% des sites de déplacés. Tandis que selon les IC réfugiés en 2020, les populations les plus touchées sont les femmes (18 à 49 ans) dans 63% des sites de déplacés ; les garçons (11 à 17 ans) dans 51% des sites de déplacés et les hommes (18 à 49 ans) dans 47% des sites de déplacés.

Figure 31 : principaux groupes de populations affectés par le manque de documents légaux, par proportion de sites<sup>91</sup> dans lesquels les IC ont rapporté qu'au moins une partie de la population n'avait pas de documents légaux



Les conséquences les plus courantes du manque de documents d'état civil/acte ou extrait de naissance rapportées par les IC sont également multiples et peuvent devenir très problématiques pour les populations. Sans documentation, les populations ont des difficultés en matière de circulation et de mouvements (rapportées dans 79% des sites de déplacés), pour avoir accès à un travail (dans 60% des sites de déplacés) et pour accéder aux

<sup>90</sup> OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires 2020, Janvier 2020*

<sup>91</sup> Les pourcentages en noir sont les moyennes régionales (sur l'ensemble des sites couverts par les évaluations)

services de base (dans 39% des sites de déplacés). En effet, vivant dans une région dans laquelle le contexte sécuritaire est très volatile, les populations doivent être en mesure de présenter des pièces d'identité à chaque barrage des FDS.

### Enregistrement des nouveau-nés

Tandis que l'accès à la documentation légale apparaît problématique pour les populations déplacées dans les sites évalués, l'enregistrement des nouveau-nés le semble moins. Cependant on observe une légère dégradation de la situation depuis octobre 2018. En effet, en février 2020, les IC ont rapporté que les populations déplacées n'ont pas rencontré de difficultés pour l'enregistrement des nouveaux nés dans 63% des sites de déplacés, contre 72% selon les IC en octobre 2018. Selon les résultats de février 2020, les populations déplacées semblent rencontrer plus de difficultés dans les communes de Goudoumaria (50% des sites d'après les IC), de Chetimari (45%), de Mainé-Soroa (43%) et de Gueskerou (40%).

Les principales raisons rapportées sont le manque de moyens financiers des populations, principalement dans la commune de Mainé-Soroa ; les longs délais d'attente, particulièrement dans la commune de Gueskerou et le fait que les populations ne savent pas où ils peuvent enregistrer les nouveaux nés particulièrement dans les sites de déplacés évalués dans les communes de Foulatari, de Kablewa et de Toumour.

Bien que l'enregistrement ait été rapporté par la majorité des participants aux groupes de discussion, comme automatique et gratuit dans les centres et services de santé au Niger, en raison de l'éloignement des services de santé, des déplacements de populations et parfois même de la méconnaissance des populations, les mères qui accouchent quelques fois à domicile ne se rendent pas systématiquement dans des centres pour enregistrer leurs nouveaux nés.

En 2020, tout comme en 2018, le manque de documentation juridique et civile et les difficultés à enregistrer les nouveau-nés apparaissent donc comme des problématiques relativement communes dans les sites de déplacés<sup>92</sup>.

### Besoins prioritaires et accès aux services de base

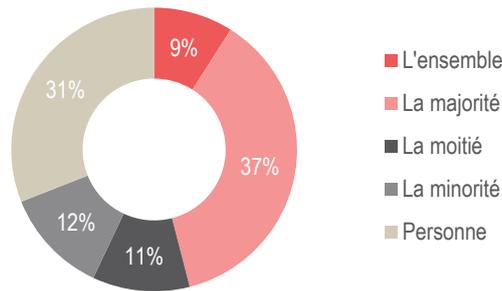
Selon les informations fournies par es IC, les besoins principaux des populations déplacées dans les sites de déplacés de la région de Diffa semblent être les biens alimentaires (dans 96% des sites de déplacés) dans l'ensemble des communes, l'accès à une activité génératrice de revenu (dans 55% des sites de déplacés), avec les plus fortes proportions dans les communes de Kablewa (85%), de Gueskerou (67%), et de Foulatari (60%) ; et l'accès à l'eau (dans 35% des sites de déplacés) avec de fortes proportions dans les communes de Kablewa (54%), de Mainé-Soroa (50%) et de Goudoumaria (50%).

Par ailleurs, parallèlement aux besoins prioritaires, il est également pertinent de s'intéresser au manque d'accès aux services de base car ce dernier renforcerait la vulnérabilité des populations déjà affectées par les déplacements et une situation précaire.

Selon les IC, au moins la majorité de la population a un accès limité aux services de bases dans 46% des sites de déplacés. Avec une forte proportion dans les communes de N'Guigmi (72%) et de Foulatari (60%). En octobre 2018 les IC avaient rapporté qu'au moins la majorité des populations déplacées avait un accès limité aux services de bases dans 36% des sites de déplacés ; majoritairement dans les communes de Goudoumaria et de Bosso. Cependant en février 2020, les IC ont rapporté que les populations déplacées avaient accès aux services de bases dans 31% des sites de déplacés, contre 46% selon les IC en octobre 2018. Au vu des résultats, les populations déplacées dans sites évalués de la région de Diffa ont davantage de difficultés actuellement pour accéder aux services de base.

<sup>92</sup> [OCHA, Aperçu des besoins humanitaires 2019. Novembre 2018](#)

Figure 32 : partie de la population déplacée rapportée comme ayant un accès limité aux services de base par proportion de sites

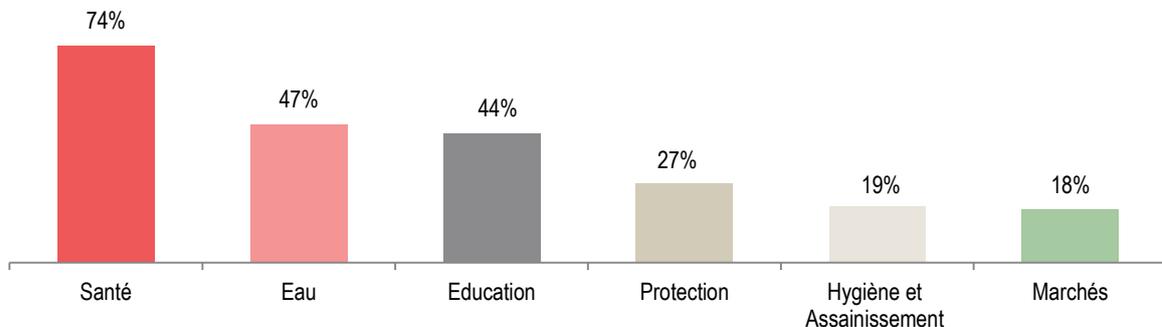


Selon les IC, les populations ont un accès limité à des services de bases tels que les centres de santé (dans 74% des sites de déplacés), en particulier dans les communes de Foulatari, de Goudoumaria (100%), de Mainé-Soroa (89%) et de Diffa (81%) ; ii) à l'eau (dans 47% des sites de déplacés), avec de fortes proportions dans les communes de Goudoumaria (100%) et de Foulatari (100%), iii) et à l'éducation (dans 44% des sites de déplacés), avec de fortes proportions dans les communes de Toumour (67%), de Gueskerou (58%), de N'Guigmi (54%) et de Foulatari (50%).

Les IC réfugiés ont davantage rapporté que la population a un accès limité à la santé dans 83% des sites de déplacés contre 66% selon IC PDI. Tandis que les IC PDI ont rapporté que l'éducation est un des principaux services auquel l'accès est limité dans 52% des sites évalués, contre 35% selon les IC réfugiés.

Les populations déplacées des communes de Foulatari, de N'Guigmi, de Goudoumaria et de Gueskerou semblent avoir un accès plus limité aux services de bases (car rapporté à de plus hautes proportions par les IC dans ces communes) que les populations déplacées des autres communes.

Figure 33 : principaux services de bases dont l'accès est limité, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'au moins une partie de la population déplacée a un accès limité aux services de base



D'après les IC interrogés, l'accès limité aux services de base serait principalement lié au manque de moyens financiers (dans 66% des sites de déplacés) avec de plus hautes proportions dans les communes de Goudoumaria (100%), de Mainé-Soroa (89%), de Chetimari (86%), de Diffa (86%) et de Foulatari (75%). Le manque de moyens financiers serait davantage problématique pour les réfugiés que les PDI car les IC réfugiés ont rapporté cette raison dans 74% des sites de déplacés contre 59% des sites pour les IC PDI.

Les autres raisons citées de ce manque d'accès sont l'éloignement des services de base (dans 42% des sites de déplacés), avec de fortes proportions dans les communes de Kablewa (73%), de Toumour (67%), de N'Guigmi (51%) et de Foulatari (50%) ; et les services non fonctionnels (dans 38% des sites de déplacés) avec une forte proportion de sites dans les communes de Bosso (100%), de Toumour (67%) et de Gueskerou (60%) selon les IC. A plus faibles proportions, les autres raisons mentionnées sont l'incapacité physique des personnes, le manque d'information et la discrimination<sup>93</sup>. Ces problèmes d'accès peuvent être également empirés par la situation

<sup>93</sup> Parmi 69% des sites dans lesquels au moins une partie de la population a un accès limité aux services de base

d'insécurité sur les sites de déplacés ou à proximité, notamment lorsque ces services ne se situent pas au sein des sites de déplacés. En effet, Les participants aux groupes de discussion ont rapporté que les personnes allant chercher de l'eau ou alors du bois pouvaient être confrontées à des agressions sur le chemin.

### Assistance humanitaire spécifique à la protection

Cette thématique a été abordée en février 2020<sup>94</sup> pour mettre en évidence les besoins en matière d'assistance humanitaire spécifique à la protection sur les sites de déplacés évalués dans la région de Diffa.

Il a été rapporté par les IC qu'il y a eu peu d'assistance humanitaire spécifique à la protection au cours des 12 mois précédant la collecte de données dans 52% des sites de déplacés évalués. Les plus fortes proportions de sites de déplacés ayant moins bénéficié de cette assistance se situent dans les communes de Kablewa (77%) et de Foulatari (60%) d'après les IC. Tandis que les sites de déplacés ayant le plus bénéficié de l'assistance humanitaire spécifique à la protection sont à plus fortes proportions dans les communes de Bosso, de Chetimari, de N'Guigimi, de Mainé-Soroa et de Goudoumaria

Selon les partenaires du groupe de travail protection, le fait que l'assistance humanitaire ait été plus difficilement disponible dans certains des sites de déplacés dans la région de Diffa, s'explique en partie car les zones inaccessibles ont vu leur contexte évoluer au cours de l'année 2019 lorsque des restrictions de mouvement ont été mises en place ne permettant pas aux acteurs humanitaires de se rendre dans tous les sites. En outre, le caractère inaccessible de certaines zones en raison des restrictions militaires, des considérations sécuritaires, ainsi que la tendance des acteurs humanitaires à intervenir dans des zones plus facilement accessibles, ont entraîné de fortes inégalités d'assistance entre les populations des zones accessibles et des zones inaccessibles.

Selon les informations fournies par les IC, l'assistance humanitaire en protection dont les sites ont le moins bénéficié sont les services de prise en charge multisectorielle pour les survivants de VBG, les structures communautaires de prévention et mitigation des risques liés à la VBG, le soutien psychosocial et pour la réunification familiale/solution alternative pour les enfants séparés ou non-accompagnés.

Les types d'assistance en protection desquels 62% des sites de déplacés évalués ont le plus bénéficié sont les activités de sensibilisation sur la protection (dans 68% des sites de déplacés), les formations liées à la protection (dans 64% des sites de déplacés), les activités de sensibilisation sur la protection de l'enfance (dans 50% des sites de déplacés).

Parmi les 114 IC (dans 45% des sites de déplacés) ayant rapporté qu'il y avait eu une assistance humanitaire dans leur site, des IC ont rapporté que la population n'a pas eu de difficultés pour accéder à cette assistance dans 64% de ces sites. Cependant certaines populations déplacées rencontrent des barrières. La contrainte physique semble être une des principales barrières pour la population car rapportée dans 27% des sites, avec de fortes proportions dans les communes de Goudoumaria (100%), de Mainé-Soroa (67%), et de Diffa (43%). La seconde barrière la plus citée par les IC est le manque de moyens des populations dans 11% des sites de déplacés (majoritairement les IC réfugiés : 15% contre 4% selon IC PDI), dans les communes de Kablewa (33%), de Mainé-Soroa (30%), et de Diffa (21%) uniquement.

Parmi les personnes ayant bénéficié de l'assistance reçue, l'ensemble des IC ont rapporté qu'elles en étaient satisfaites.

<sup>94</sup> Cette analyse n'a pas été réalisée lors de l'évaluation d'octobre 2018

## Chapitre 5 : Mécanismes de référencement

Ce cinquième chapitre présente les résultats de l'évaluation en matière de mécanismes de référencement existant dans les sites de déplacés en cas de problème de protection majeur. Plus précisément, ce chapitre met en évidence dans la première partie les voies de référencement et leur utilisation par les populations déplacées. Dans la seconde partie, sont présentés les résultats sur les actions entreprises par les travailleurs au sein de ces systèmes de référencement ainsi que sur les difficultés qu'ils rencontrent liées à leur travail dans les sites de déplacés évalués dans la région de Diffa.

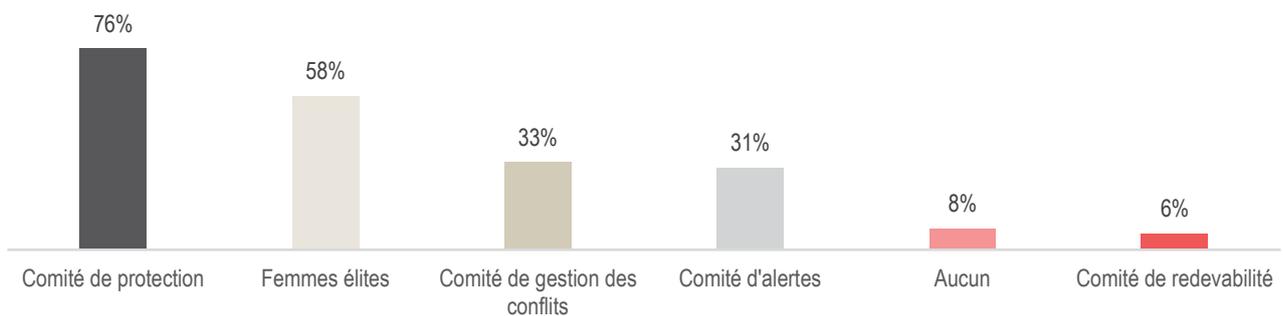
### Partie 1 : Les voies de référencement dans les sites et leur utilisation

#### Voies de référencement

Afin de faire face aux incidents sécuritaires, les populations ont plusieurs stratégies d'adaptation et de résilience. Le soutien de la famille et des amis semble la stratégie la plus courante car rapportée par les IC dans 55% des sites de déplacés. Les autres stratégies seraient le soutien du chef du village/communauté ou *Boulama*<sup>95</sup> (dans 55% des sites de déplacés), l'intégration au sein des communautés non déplacées (dans 38% des sites de déplacés) et l'installation à proximité des communautés PDI ou réfugiées précédemment arrivées au sein des sites (dans 21% des sites). En effet selon les participants aux groupes de discussion, une partie de la population n'a pas connaissance des voies de référencement<sup>96</sup> en dehors des chefs de village/*Boulama*. Par conséquent, elle se rapproche des chefs de villages et des autorités du site en priorité en cas d'incidents de protection. On observe une évolution des pratiques des populations depuis 2018, car selon les IC d'octobre 2018, même si les populations se déplaçaient déjà aux abords d'une communauté au sein d'un même site ou avaient le soutien des amis et de la famille, la majorité de la population ne semblait pas avoir recours à des stratégies d'adaptation.

Parmi les mécanismes de référencement<sup>97</sup> suivants : femmes élites<sup>98</sup>, comité de protection, famille d'accueil, comité d'alertes, comité de redevabilité, comité de gestion des conflits, club d'enfants ; les systèmes les plus rapportés par les IC comme existants dans les localités sont les comités de protection dans 76% des sites de déplacés, avec de fortes proportions dans les communes de Maïné-Soroa (92%), de Chetimari (91%) et de N'Guigmi (90%). Les groupes de femmes élites sont ensuite rapportés dans 58% des sites de déplacés, avec de fortes proportions dans les communes de N'Guigmi (92%) et de Chetimari (73%) ; et les comités de gestion des conflits dans 33% des sites de déplacés, avec de fortes proportions dans les communes de Goudoumaria (50%), de Toumour (46%) et de Diffa (42%).

Figure 34: principaux systèmes de référencement dans les sites de déplacés, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence de systèmes de référencement



<sup>95</sup> Titre donné aux chefs de village dans les communautés coutumières

<sup>96</sup> Les voies de référencement sont les voies utilisées par la population pour rapporter un problème de protection. Ces voies incluent l'appui psychosocial, les services éducatifs, le service de conseil, le suivi judiciaire, les services médicaux, les programmes AGR et les services délivrant les documents légaux

<sup>97</sup> Un système de référence est un mécanisme flexible qui relie en toute sécurité les survivants aux services de soutien compétents, tels que les soins médicaux et psychosociaux, assistance de la police et soutien juridiques et judiciaires

<sup>98</sup> Groupes de femmes formés pour la détection des cas de VBG

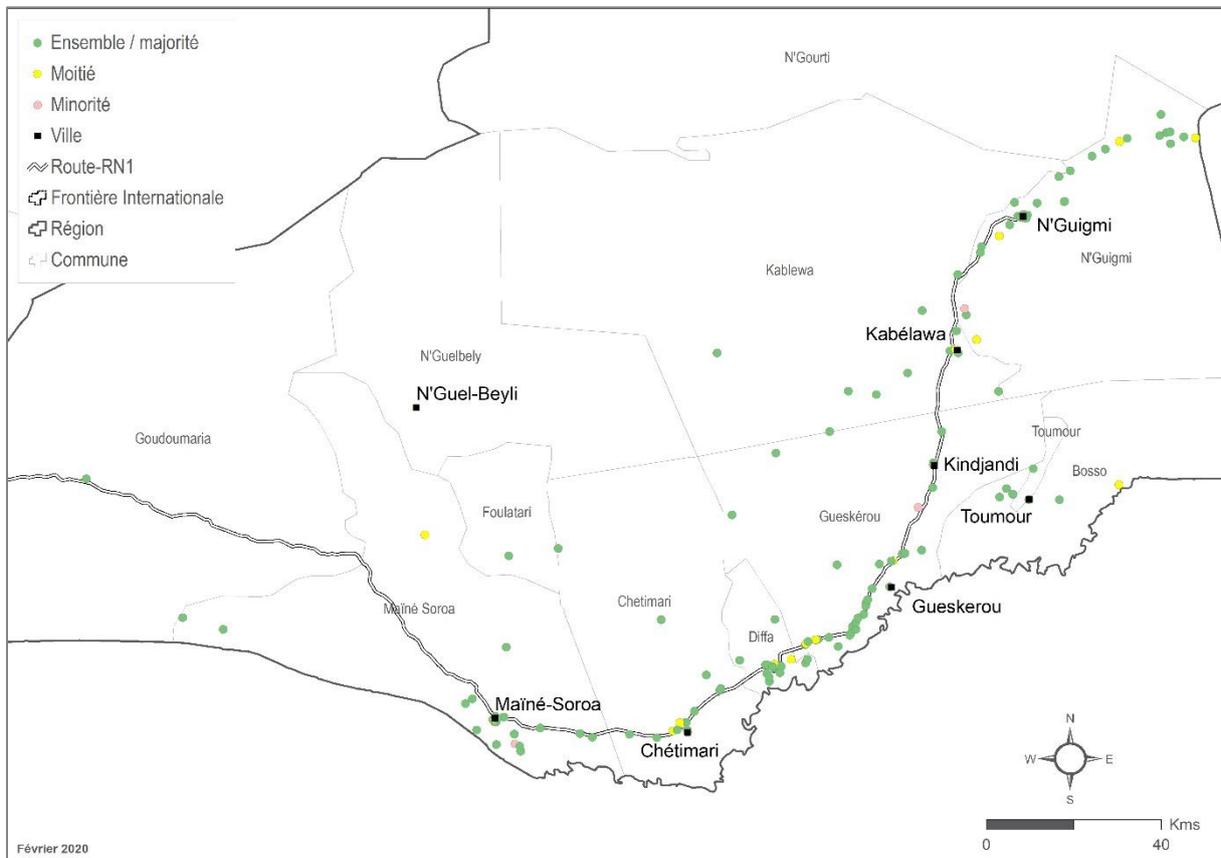
Les systèmes de référencement semblent donc disponibles et variés dans les communes de N'Guigmi, de Chetimari, de Mainé-Soroa, de Diffa et de Kablewa cependant moins présents dans les communes de Gueskerou, de Goudoumaria, de Bosso, de Toumour et de Foulatari.

Les populations déplacées peuvent avoir recours à des stratégies d'adaptation de résilience telles que les voies de référencement. Ces dernières sont également nombreuses dans les sites. Selon les IC, il existe au moins une des voies de référencement suivantes dans 95% des sites de déplacés évalués : appui psychosocial, médical, éducation, service de conseil, accès aux documents (acte de naissance, certificat de divorce, suivi judiciaire), programme AGR (activité génératrice de revenu). Les 5% des sites de déplacés dans lesquels les IC ont rapporté qu'il n'y avait pas de voies de référencement, se situent dans les communes de Toumour, de Kablewa, de Mainé-Soroa, de Gueskerou, de Chetimari, de N'Guigmi et de Diffa.

Au vu des résultats, on observe une augmentation du pourcentage de sites ayant accès à des voies de référencement entre octobre 2018 et février 2020. En novembre 2018, les IC avaient rapporté l'inexistence de ces services dans 17% des sites de déplacés. Ces données peuvent s'expliquer, entre autres, par l'augmentation du nombre de voies de référencement entre 2018 et 2020 dans la région de Diffa.

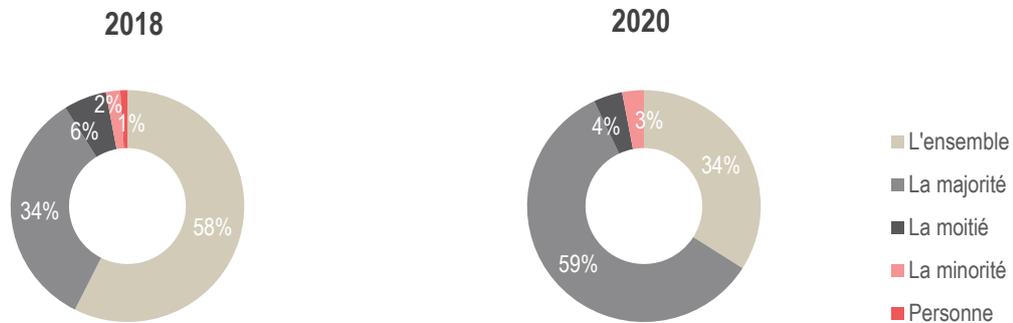
Dans 95% des sites de déplacés dans lesquels les IC ont rapporté qu'il existait au moins une voie de référencement, la majorité de la population aurait connaissance de ces voies de référencement dans 59% des sites, avec les plus fortes proportions dans les sites des communes de Chetimari (81%), de N'Guigmi (68%) et de Kablewa (67%). Les plus faibles proportions d'IC ayant rapporté que les populations ont connaissance de ces voies de référencement (la minorité dans 3% des sites et la moitié de la population dans 4% des sites) se trouvent dans les sites des communes de Diffa, de Kablewa, de N'Guigmi, de Mainé-Soroa et de Gueskerou.

**Carte 8 : proportion estimée de la population utilisant les voies de référencement par site dans lesquels les IC ont rapporté l'existence d'au moins une voie de référencement**



Il semblerait que les populations aient moins d'information en 2020 qu'en 2018 car en février 2020, les IC ont rapporté que dans 34% des sites de déplacés, l'ensemble des populations déplacées a connaissance de ces voies de référencement, contre 58% des sites en 2018.

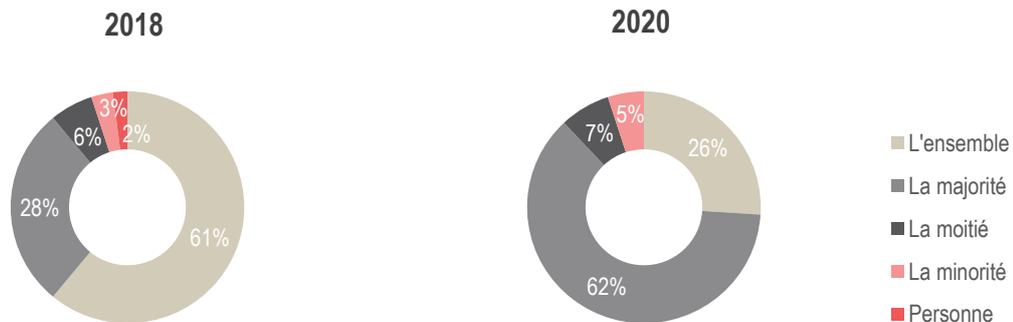
Figure 35: partie de la population rapportée comme ayant connaissance des voies de référencement en 2018 et 2020 par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence d'au moins une voie de référencement



De plus, au vu des résultats, il semblerait que les populations ayant connaissances de ces services peuvent légèrement moins y accéder en 2020 qu'en 2018. En effet, selon les IC de février 2020, l'ensemble de la population avait accès à ces voies de référencement dans 26% des sites de déplacés évalués et la majorité de la population avait accès à ces voies dans 62% des sites de déplacés. En octobre 2018, dans 61% des sites, les IC avaient rapporté que l'ensemble de la population avait accès à ces voies et dans 28% des sites de déplacés, les IC avaient rapporté que la majorité de la population y avait accès.

Au vu des résultats, les plus faibles proportions d'IC ayant rapporté que des populations déplacées (la minorité et la moitié de la population des sites) avaient accès à ces voies de référencement se trouvent dans les sites des communes de Kablewa, de Diffa, de N'Guigmi, de Maïné-Soroa, de Gueskerou et de Chetimari.

Figure 36 : partie de la population qui a connaissance des voies de référencement et y a accès en 2018 et 2020 par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence d'au moins une voie de référencement



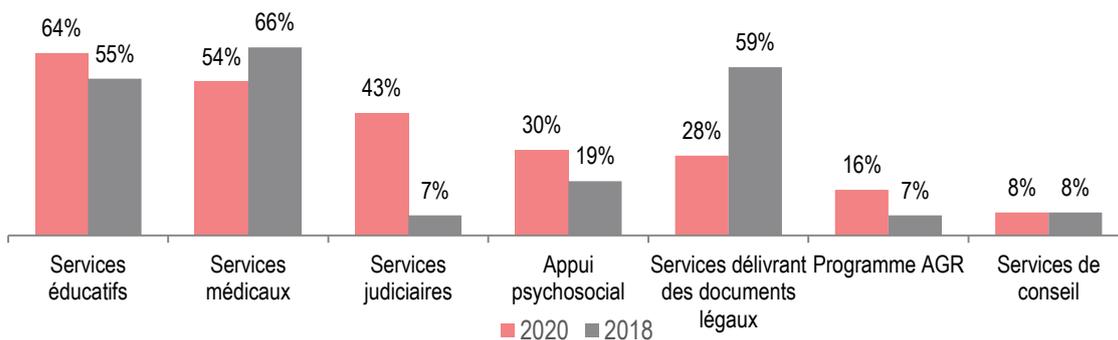
En 2020, comme en 2018, les principales raisons citées par les IC de cet accès limité de la population déplacée à ces services, seraient le manque d'information au sujet de ces services dans 75% des sites de déplacés ; la non fonctionnalité de ces services dans 48% des sites et la discrimination ne permettant pas la prise en charge dans 19% des sites de déplacés. Selon les participants aux groupes de discussion, la discrimination peut générer des tensions avec des violences physiques au sein des communautés et ainsi détériorer les relations entre populations au sein des sites de déplacés.

Parmi les populations qui ont accès aux voies de référencement, dans 89% des sites de déplacés selon les IC, l'ensemble ou la majorité des populations utilisent ces voies en cas d'insécurité ou de besoin de protection, dans

toutes les communes évaluées. Cependant les plus faibles proportions des populations déplacées qui utilisent ces voies se trouvent essentiellement dans les communes de Bosso, de Foulatari, de Kablewa et de N'Guigmi. Bien que l'ensemble des groupes de population utilisent régulièrement les voies de référencement, ces dernières semblent moins utilisées par les garçons de 11 à 17 ans.

Les principales voies de référencement utilisées par les populations des sites évalués en février 2020 seraient les services éducatifs (rapportés par les IC dans 64% des sites), les services médicaux (dans 54% des sites) et les services judiciaires (dans 43% des sites). Cependant, bien que les services suivants soient primordiaux pour prévenir la récurrence des incidents de protection : les programmes AGR, appuis psychosociaux, services délivrant des documents légaux et services de conseil ; ils sont peu utilisés par la population d'après les IC.

Figure 37 : principales voies de référencement utilisées par les populations déplacées en 2020 et 2018, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté l'existence d'au moins une voie de référencement



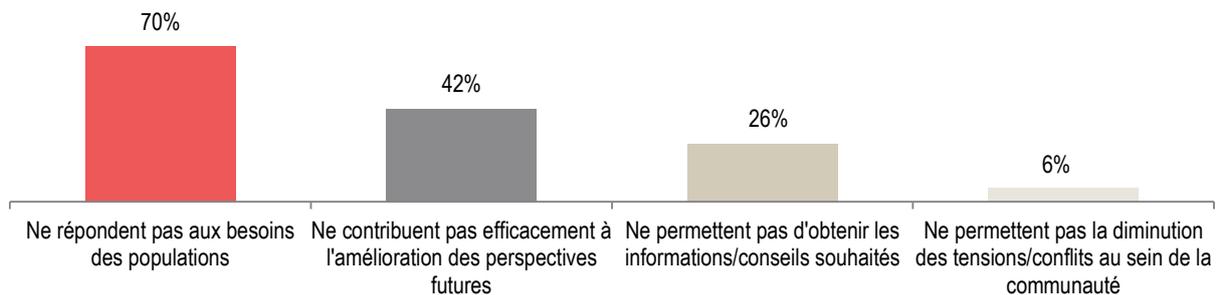
Les services éducatifs et médicaux étaient également les services les plus utilisés par les populations en cas d'incidents de protection selon les résultats de l'évaluation d'octobre 2018, cependant, les services délivrant des documents légaux étaient alors davantage utilisés que les services juridiques.

La majorité des populations des sites trouvent les voies de référencement utiles et efficaces selon 60% des IC questionnés. Cependant les plus faibles proportions (minorité ou moitié de la population des populations les trouvant efficaces/utiles sont dans les communes de Bosso, de Foulatari, de Kablewa et de Gueskerou).

Ces voies de référencement semblent utiles et efficaces car les IC ont rapporté qu'elles répondent aux besoins de la population dans 73% des sites de déplacés évalués, elles améliorent les perspectives futures des populations déplacées dans 63% des sites et elles permettent d'obtenir des conseils dans 38% des sites.

Cependant à l'opposé, les voies de référencement sont considérées comme inutiles et/ou inefficaces car elles ne répondent pas aux besoins des populations dans 70% des sites, ne permettent pas efficacement l'amélioration des perspectives futures dans 42% des sites et ne permettent pas d'obtenir des informations/conseils souhaités dans 26% des sites selon les IC.

Figure 38 : principales raisons rapportées par les IC de l'inefficacité et/ou de l'inutilité des voies de référencement, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté qu'au moins une partie de la population déplacée considère les voies de référencement inefficaces et/ou inutiles



## Partie 2 : Procédures en cas de signalement, communication et difficultés rencontrées par les travailleurs au sein des systèmes de référencement<sup>99</sup>

### Les procédures mises en place en cas de signalement

Lorsque les personnes travaillant dans des mécanismes de référencement sont informées d'un incident de protection, plusieurs procédures sont possibles. Selon les IC, les cas seraient signalés dans 83% des sites de déplacés, dans l'ensemble des communes à l'exception de Kablewa. La réorientation vers les services compétents est également faite dans 63% des sites de déplacés, avec la plus faible proportion dans la commune de Chetimari. La troisième procédure la plus citée est la prise en charge directe (dans 71% des sites) dans l'ensemble des communes à l'exception de la commune de Toumour.

Les prises en charge les plus courantes par les mécanismes de référencement sont multiples : les plus citées par les IC sont la prise en charge médicale (dans 66% des sites), les points d'écoute (dans 55% des sites) et les prises en charge psychosociales et de santé mentale (dans 48% des sites).

Cependant il existe dans les sites de déplacés des prises en charge moins courantes et dans lesquelles il faudrait un renforcement des capacités des acteurs locaux et humanitaires afin de répondre au mieux aux besoins des populations. En effet, selon les IC, la prise en charge juridique, l'accès aux lieux de sûreté, la réinsertion socio-économique et les centres de formation professionnelle sont les types de prises en charge les moins proposés dans les sites de déplacés.

Dans les cas où la prise en charge directe des personnes confrontées à des incidents de protection n'est pas réalisée par les comités (de protection, de gestion des conflits, etc.), ces derniers les orientent vers les mécanismes tels que i) les services médicaux dans 87% des sites selon les IC, dans l'ensemble des communes à l'exception des communes de Toumour et de Kablewa ; ii) les services juridiques<sup>100</sup> dans 68% des sites ; dans toutes les communes sauf celles de Bosso, de Kablewa et de Toumour ; et iii) vers les points d'écoute dans 50% des sites de déplacés, dans l'ensemble des communes à l'exception des communes de Kablewa et de Maïné-Soroa.

Les personnes confrontées à des cas de protection sont moins orientées vers les services de prise en charge juridique, les lieux de sûreté, la réinsertion socio-économique et les centres de formation professionnelle. Cela peut s'expliquer par la faible existence voire inexistence de ces services au sein des sites de déplacés évalués, comme rapporté par les IC.

### Communication sur les voies de référencement

Afin de faire connaître ces voies de référencement au niveau communautaire, les acteurs travaillant dans les mécanismes de référencement communiquent par différents moyens. Les chefs de village, des communautés ou *Boulama*<sup>101</sup> sont les sources les plus rapportées par les IC dans 89% des sites. Il y a ensuite la famille, les voisins

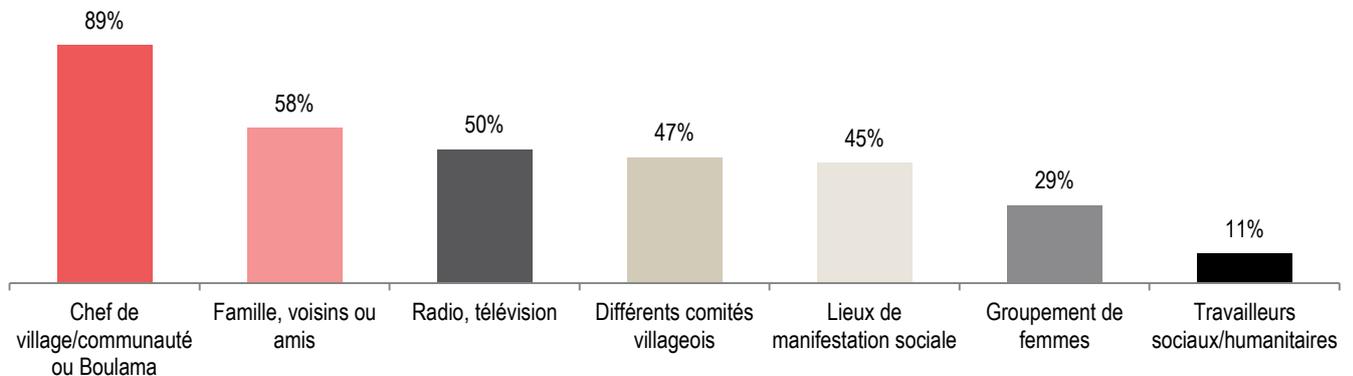
<sup>99</sup> Les résultats de cette partie ont été rapportés par 41 IC travaillant au sein de mécanismes de référencement dans 8 communes et n'a pas été fait en 2018

<sup>100</sup> Services de conseil et d'orientation pour déposer des recours

<sup>101</sup> Titre donné aux chefs de village dans les communautés coutumières

ou les amis dans 58% des sites, et enfin le troisième moyen le plus rapporté par les IC est la radio et la télévision dans 50% des sites. Selon les informations rapportées par les IC, les travailleurs sociaux/humanitaires ne sont des pourvoyeurs d'informations sur ces voies de référencement que dans 11% des sites dans les communes de Kablewa, de Chetimari et N'Guigmi.

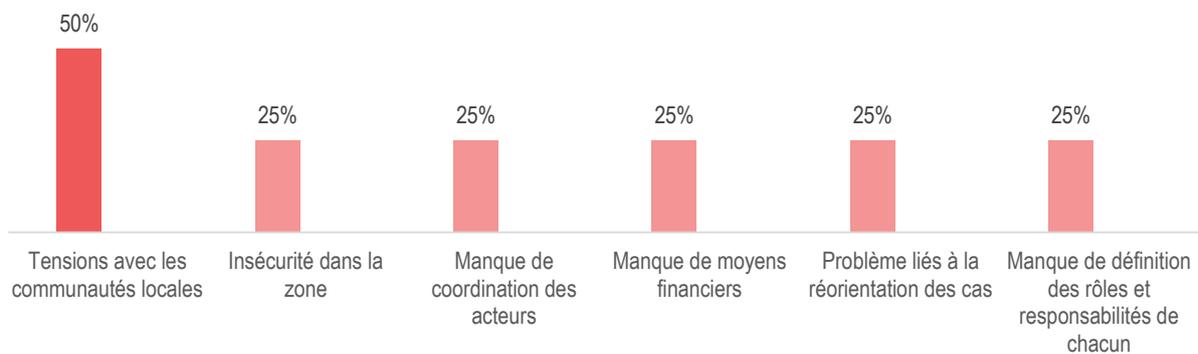
Figure 39 : principaux moyens de communication sur les voies de référencement rapportés par les IC, par proportion de sites



### Insécurité des personnes travaillant au sein des mécanismes de référencement

Les IC ont rapporté qu'il y avait eu des difficultés au sein du mécanisme de référencement au cours des 6 mois précédant la collecte de données dans 10% des sites et ce dans les communes de Kablewa, Mainé-Soroa, Bosso et Chetimari. Comme nous l'avons vu précédemment, les principaux problèmes rencontrés sont les tensions avec les communautés locales (dans 50% des sites selon les IC), mais aussi : problèmes liés à la réorientation des cas ; insécurité dans la zone ; manque de coordination des acteurs ; manque de définition des rôles et responsabilité de chacun ; et manque de moyens financiers pour répondre efficacement aux besoins des populations.

Figure 40 : principaux problèmes rencontrés au sein des mécanismes de référencement, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté des difficultés au sein des mécanismes de référencement au cours des six mois précédant la collecte de données

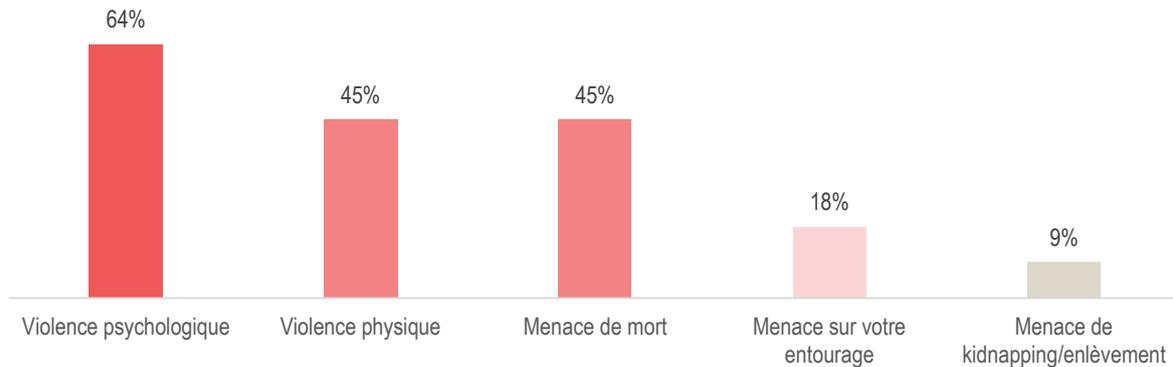


Les mécanismes de référencement sont utilisés par la population 13 fois en moyenne par mois dans chaque site. Cependant des IC ont rapporté que les populations avaient utilisées plus de 13 fois en moyenne dans plusieurs communes évaluées. Dans 13% des sites de la commune de Diffa, les mécanismes de référencement auraient été utilisés entre 80 et 100 fois en moyenne ; dans 11% des sites de la commune de Chetimari, la population les aurait utilisés 60 fois en moyenne, et dans 13% des sites de la commune de Gueskerou c'est 50 fois en moyenne que les mécanismes de référencement auraient été utilisés par mois.

De plus, il arrive que les IC rencontrent des difficultés pour exercer leur fonction ou leur travail. Les principaux problèmes en cas de réorientation des cas de protection sont les problèmes sécuritaires présents dans les sites.

De plus, la sécurité des travailleurs est menacée en raison de leur activité de protection au cours des 6 mois précédant la collecte de données pour 27% des IC travaillant dans des mécanismes de référencement. Parmi les 11 IC (27%) sur 41 qui ont répondu avoir été menacés dans le cadre de leur activité au sein des sites de déplacés, 6 d'entre eux (55%) ont répondu que ces incidents pourraient remettre en cause leur engagement dans leur structure et/ou au sein de leur site car 64% d'entre eux ont subi des violences psychologiques, 45% d'entre eux ont subi des violences physiques et ont également reçu des menaces de mort.

Figure 41 : principaux problèmes rencontrés par les travailleurs au sein des mécanismes de référencement, par proportion de sites dans lesquels les IC ont rapporté que leur sécurité a été menacée au cours des six mois précédant la collecte de données



## CONCLUSION

Cette présente évaluation avait pour objectif de fournir une vue d'ensemble de la situation en matière de protection de la population déplacée (PDI et réfugiés) dans la région de Diffa et d'effectuer une comparaison avec l'évaluation protection réalisée par REACH en novembre 2018 afin de comprendre l'évolution de la situation.

La situation sécuritaire ne semble pas s'être améliorée en 2019 et la région demeure toujours instable avec des incidents sécuritaires rapportés dans une proportion de sites légèrement plus importante qu'en 2018. Selon les IC, tout comme en 2018, les vols/braquages constituent le type d'incident sécuritaire le plus rapporté, suivi par les violences physiques sur les civils et avec une légère plus forte proportion, les disparitions et les enlèvements contre rançons.

La dégradation de la situation sécuritaire semble le facteur le plus important ayant poussé les populations déplacées à quitter leur village d'origine car rapportée à de plus hautes proportions par les IC. Bien que la majorité de la population déplacée aie l'intention de rester dans le site d'accueil au cours des trois mois suivant la collecte de données, une faible proportion de la population déplacée avait l'intention de retourner dans son village d'origine d'après les IC.

La situation sécuritaire combinée à d'autres facteurs pose d'importantes préoccupations en matière de vulnérabilité des populations. Les besoins prioritaires n'ont pas changé depuis le début du cycle d'évaluations protection réalisés par REACH en 2017 et restent les biens alimentaires, l'accès à l'eau et l'accès à une AGR. Selon les IC, l'accès aux services de base reste problématique car limité pour plus de la moitié de la population dans 57% des sites évalués. Les principales raisons du manque d'accès aux services de bases restent leur non fonctionnalité et l'éloignement des services. En effet, en raison de la situation sécuritaire instable et les aléas climatiques dans la région de Diffa, les populations ont plus de difficultés pour effectuer de longs trajets pour accéder aux services de base.

L'ensemble des populations déplacées bénéficiant d'une assistance humanitaire en matière de protection semblent satisfaits, cependant certaines populations déplacées rencontrent toujours des barrières pour accéder à cette assistance tels que la contrainte physique (27%) et le manque de moyens des populations (11%) selon les IC.

En matière de protection de l'enfance et de violences basées sur le genre, il y aurait une dégradation de la situation dans la région de Diffa pour l'ensemble des groupes de populations (hommes, femmes, filles et garçons) depuis 2018. Ces derniers sont davantage confrontés aux risques de sécurité dans les sites, car rapportés à de plus hautes proportions par les IC. Comme rapporté par les IC, le manque accru d'AGR et les arrivées constantes de populations dans les sites pourraient renforcer les tensions au sein des communautés déjà présentes. L'ensemble des catégories seraient principalement affectées par un fort taux de mariages forcés et/ou précoces, qui seraient devenus la principale cause des atteintes à l'intégrité depuis 2018 en raison de la paupérisation des ménages dans la région, avant les agressions physiques et psychologiques d'après les IC. En revanche, on observe une proportion rapportée plus élevée de sites dans lesquels les populations déplacées ont accès à des services de prise en charge en cas d'atteintes à l'intégrité depuis 2018. Cela s'explique, entre autres, par l'augmentation de la proportion d'atteintes à l'intégrité que subissent les populations. Selon les IC, ces services restent majoritairement accessibles aux populations confrontées à des atteintes à l'intégrité de la personne. Un renforcement de ces structures et davantage de sensibilisation auprès des personnes pour une meilleure connaissance des services disponibles seraient nécessaires selon les IC, pour améliorer la réponse sur les sites en cas de problèmes majeurs de protection.

Au-delà de la sécurité, les difficultés d'accès à l'information peuvent également constituer un frein à l'accès aux services de base. Selon les informations fournies par les IC, les sources d'information les plus utilisées par les populations restent la radio et la télévision, les chefs de villages/communautés ou *Boulama*<sup>102</sup> et la famille, les voisins ou amis. Au vu des résultats, les travailleurs sociaux/humanitaires ne seraient sources d'information que dans une faible proportion de sites de déplacés.

<sup>102</sup> Titre donné aux chefs de village dans les communautés coutumières

On observe une augmentation de la proportion de la population ayant suffisamment d'informations sur l'assistance humanitaire depuis 2018 car rapporté à de plus hautes proportions par les IC en février 2020. Cependant, les lieux de distributions, les dates de distributions et les critères de sélection pour recevoir l'assistance humanitaire, et les horaires de distributions restent les informations dont les populations ont le plus besoin afin de pouvoir bénéficier de l'assistance humanitaire selon les IC.

Au vu des résultats, les populations déplacées restent confrontées à des problèmes d'obtention de documents légaux car dans 30% des sites, une partie de la population (la minorité et la moitié) n'a pas accès à la documentation légale d'après les IC. La majorité des réfugiés présents dans ces sites semblent plus touchés que les PDI par le manque de documentation. Sans documentation, les populations ont des difficultés en matière de circulation et de mouvements, pour avoir accès à un travail et pour accéder aux services de base.

Tandis que l'accès à la documentation légale a été rapporté comme problématique pour les populations déplacées, l'enregistrement des nouveau-nés le semble moins car il serait difficile pour plus de la moitié de la population dans 21% des sites. Cependant on observe également une légère dégradation de la situation depuis octobre 2018, en raison de l'éloignement des services de santé, des mouvements de populations et parfois même la méconnaissance des populations, ne sachant pas où ils peuvent enregistrer les nouveau-nés selon les IC.

Afin de faire face aux incidents sécuritaires, les populations ont plusieurs mécanismes d'adaptation et de résilience. Les systèmes de référencement<sup>103</sup> les plus rapportés<sup>104</sup> par les IC comme existants dans les localités sont les comités de protection (76%), les groupes de femmes élites (58%) et les comités de gestion des conflits (33%). Comme cela a été rapporté au cours de l'enquête protection de 2018, les voies de référencement les plus utilisées par les populations déplacées restent les services éducatifs (64%) et les services médicaux (54%). Cependant les services judiciaires (43%) semblent dorénavant plus utilisés que les services permettant la délivrance de documents légaux et on observe une augmentation de la proportion d'IC rapportant l'existence de ces voies de référencement entre 2018 et 2020.

Bien que l'ensemble des groupes de population utilisent régulièrement les voies de référencement, ces dernières ont été rapportées comme moins utilisées par les garçons de 11 à 17 ans. Les principales raisons de l'accès limité de la population déplacée à ces services sont le manque d'information de ces services (75%), la non fonctionnalité de ces services (48%) et la discrimination (19%) ne permettant pas la prise en charge selon les IC.

Il existe dans les sites de déplacés des prises en charge moins courantes et dans lesquelles il faudrait potentiellement un renforcement des capacités des acteurs locaux et humanitaires afin de répondre au mieux aux besoins des populations. En effet, la prise en charge juridique, l'accès aux lieux de sûreté, la réinsertion socio-économique et les centres de formation professionnelle sont les prises en charge les moins proposées dans les sites de déplacés au vu des informations fournies par les IC.

Les travailleurs au sein des mécanismes de référencement ont rapporté plusieurs difficultés telles que les tensions avec les communautés locales, les problèmes liés à la réorientation des cas, l'insécurité dans la zone et le manque de coordination des acteurs. De plus, en raison de leur activité de protection au cours des six mois précédant la collecte de données, la sécurité des travailleurs semble menacée, pouvant ainsi remettre en cause leur engagement dans leur structure et/ou au sein de leur site.

Cette évaluation a permis de renforcer les connaissances sur la situation en matière de déplacements, sécurité, atteintes à l'intégrité, PE et VBG, accès à l'information et aux services de base et l'utilisation des mécanismes de référencement des populations déplacées.

Ainsi, la région de Diffa présente toujours une situation préoccupante en matière de protection depuis 2018. Il semblerait qu'une certaine dégradation des conditions des populations ait eu lieu au cours des 12 mois précédant la collecte de données. Un renforcement des capacités locales au sein des services déjà existants ainsi qu'un meilleur accès des zones par les acteurs humanitaires seraient nécessaires et pourraient permettre de répondre aux besoins toujours grandissants des populations déplacées dans de cette région.

<sup>103</sup> Un système de référence est un mécanisme flexible qui relie en toute sécurité les survivants aux services de soutien compétents, tels que les soins médicaux et psychosociaux, assistance à la police et soutien juridiques et judiciaires

<sup>104</sup> Parmi les systèmes de renforcement suivants : femmes élites, comité de protection, famille d'accueil, comité d'alertes, comité de redevabilité, comité de gestion des conflits, club d'enfants

## ANNEXES

**Annexe 1** : Liste des 147 sites comparés dans les évaluations de la situation en matière de protection des populations déplacées de 2018 et 2019 les chapitres sur les déplacements, la situation sécuritaire des populations déplacées ; sur l'accès à l'information, à la documentation et aux services de base et sur les mécanismes de référencement

N°	Département	Commune	Village/Site
1	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Abbasari
2	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Abdouri
3	Diffa	Diffa	Adjimeri
4	Nguigmi	Nguigmi	Adjiri
5	Diffa	Diffa	Administratif_(Quartier)
6	Diffa	Diffa	Affounori_(Quartier)
7	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Alaouri
8	Diffa	Gueskerou	Alla Dallamaram
9	Diffa	Gueskerou	Alla Déwa
10	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Ambouram
11	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Ambouram_Ali
12	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Angoual_Yamma_(Quartier)
13	Diffa	Gueskerou	Argou II
14	Nguigmi	Kablewa	Ari Koukori
15	Diffa	Diffa	Ariguirguidi
16	Diffa	Gueskerou	Assaga Gana
17	Diffa	Gueskerou	Assaga Koura
18	Diffa	Gueskerou	Assaga Nigeria I, II, III, IV
19	Diffa	Diffa	Awaridi
20	Nguigmi	Nguigmi	Baalé
21	Diffa	Diffa	Bagara
22	Diffa	Gueskerou	Bandi
23	Nguigmi	Nguigmi	Baram Dawé
24	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Baredi
25	Maine Soroa	Foulatari	Beyinga_Malam_Abdourou
26	Nguigmi	Nguigmi	Bidjouram
27	Diffa	Chetimari	Biri Boula
28	Nguigmi	Nguigmi	Blabirine
29	Nguigmi	Nguigmi	Bonegral
30	Bosso	Bosso	Bosso_Ville
31	Diffa	Chetimari	Boudouri
32	Diffa	Diffa	Boulangou Yaskou
33	Diffa	Diffa	Boulangouri
34	Bosso	Toumour	Bourbourwa
35	Nguigmi	Nguigmi	Cameroun
36	Diffa	Chetimari	Camp_Sayam_Forage
37	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Château (Quartier)

38	Diffa	Diffa	Château_(Quartier)
39	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Cheri
40	Diffa	Chetimari	Chetimari
41	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Dekouram_(Quartier)
42	Diffa	Gueskerou	Dewa_Fide
43	Diffa	Diffa	Diffa_Koura
44	Nguigmi	Nguigmi	Dileram
45	Diffa	Gueskerou	Djaboulam
46	Nguigmi	Nguigmi	Djakimeya_I
47	Nguigmi	Nguigmi	Djakimeya_II
48	Diffa	Gueskerou	Djalori
49	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Djambourou Dune
50	Bosso	Toumour	Djariho
51	Bosso	Toumour	Dou Chillouki
52	Diffa	Gueskerou	Douloum
53	Diffa	Diffa	Dubai (Quartier)
54	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Embranchement_Tam
55	Nguigmi	Nguigmi	Faya
56	Diffa	Diffa	Festival (Quartier)
57	Diffa	Gueskerou	Fiego
58	Diffa	Gueskerou	Fougouri
59	Maine Soroa	Foulatari	Foulatari
60	Bosso	Toumour	Fourdi
61	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Gadori
62	Nguigmi	Nguigmi	Gagala
63	Nguigmi	Nguigmi	Gagala_Peulh
64	Diffa	Chetimari	Gagamari
65	Bosso	Toumour	Gala Ilaha
66	Diffa	Gueskerou	Garin_Dogo(Guessere)
67	Nguigmi	Nguigmi	Garin_Dole
68	Diffa	Gueskerou	Garin_Wanzam
69	Goudoumaria	Goudoumaria	Goudoumaria
70	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Goussougourniram
71	Diffa	Diffa	Gremadi
72	Diffa	Gueskerou	Guesere_Yarta
73	Diffa	Gueskerou	Gueskerou
74	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Guidan Kadji
75	Diffa	Gueskerou	Illoura Dalawaram
76	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Issari Brine
77	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Issari_Bagara
78	Nguigmi	Kablewa	Jagada
79	Nguigmi	Kablewa	Kablewa
80	Bosso	Toumour	Kacharcho
81	Nguigmi	Kablewa	Kadjidja
82	Diffa	Gueskerou	Kagareye
83	Diffa	Gueskerou	Kagouri Ngoui (Ngoni Foulani)

84	Nguigmi	Nguigmi	Kalboukra
85	Nguigmi	Nguigmi	Kanenbori
86	Diffa	Diffa	Kangouri
87	Nguigmi	Nguigmi	Kangouri
88	Diffa	Gueskerou	Kangouri_Mamadou
89	Nguigmi	Kablewa	Kaoua
90	Bosso	Toumour	Kaouré
91	Nguigmi	Nguigmi	Kassoua_Dare
92	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Katiellari
93	Diffa	Diffa	Kayawa
94	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Kayetawa
95	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Kilwadji
96	Diffa	Gueskerou	Kindjandi
97	Diffa	Gueskerou	Kindjandi_Arabe
98	Nguigmi	Nguigmi	Klakoumana
99	Nguigmi	Kablewa	Kolo_Manga
100	Diffa	Gueskerou	Korillam
101	Diffa	Chetimari	Kouble_Damaram
102	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Kouble_Igre
103	Nguigmi	Nguigmi	Koudokindilla
104	Nguigmi	Kablewa	Kournawa
105	Nguigmi	Nguigmi	Koutou_I
106	Nguigmi	Nguigmi	Koutou_II
107	Nguigmi	Nguigmi	Lari-Kanori
108	Diffa	Diffa	Ligaridi
109	Diffa	Chetimari	Loumbouram
110	Diffa	Gueskerou	Madou Kouroudou
111	Diffa	Chetimari	Maina_Kaderi
112	Diffa	Gueskerou	Makintari
113	Diffa	Gueskerou	Malam boulori
114	Diffa	Gueskerou	Malam Djogori
115	Diffa	Diffa	Maloumdi
116	Nguigmi	Nguigmi	Malyari
117	Diffa	Chetimari	Mamari_Kabi
118	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Marche_Betail_(Suite_Guidan_Kadji)
119	Nguigmi	Nguigmi	Meleram
120	Diffa	Chetimari	Mourimadi
121	Bosso	Toumour	N'Djaba/Kacharcho
122	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Ngabria
123	Bosso	Toumour	Ngadado
124	Diffa	Gueskerou	Ngalwa
125	Nguigmi	Kablewa	Ngarana
126	Diffa	Gueskerou	Ngaroua Gana
127	Diffa	Gueskerou	Ngaroua Koura
128	Bosso	Toumour	N'Gouba
129	Diffa	Gueskerou	Ngoui_Koura_(Ngoui_Foulatari)

130	Diffa	Chetimari	Ngourtoua
131	Nguigmi	Kablewa	Nguelbaourou
132	Diffa	Gueskerou	Nguelkiari
133	Diffa	Chetimari	Nguelkolo
134	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Nguibia
135	Nguigmi	Nguigmi	Nguitchima
136	Nguigmi	Kablewa	Oudi Peulh
137	Maine Soroa	Foulatari	Ousseiniram
138	Nguigmi	Nguigmi	Quartier_PADEL
139	Nguigmi	Nguigmi	Rimmi
140	Diffa	Diffa	Sabon_Carre (Quartier)
141	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Site Aveugle
142	Nguigmi	Kablewa	Tchetcheno
143	Bosso	Toumour	Toumour
144	Diffa	Gueskerou	Waragou
145	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Yabal
146	Nguigmi	Nguigmi	Yambal
147	Diffa	Gueskerou	Zeinam_Kellouri

## Annexe 2 : Liste des 147 sites comparés dans les évaluations de la situation en matière de protection des populations déplacées de 2018 et 2020 pour les chapitres sur les violences basées sur le genre et la protection de l'enfance

N°	Département	Commune	Village/Site
1	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Abbasari
2	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Abdouri
3	Diffa	Diffa	Adjimeri
4	Nguigmi	Nguigmi	Adjiri
5	Diffa	Diffa	Administratif_(Quartier)
6	Diffa	Diffa	Affounori_(Quartier)
7	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Alaouri
8	Diffa	Gueskerou	Alla Dallamaram
9	Diffa	Gueskerou	Alla Déwa
10	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Ambouram
11	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Ambouram_Ali
12	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Angoual_Yamma_(Quartier)
13	Nguigmi	Kablewa	Ari Koukori
14	Diffa	Diffa	Ariguirguidi
15	Diffa	Gueskerou	Assaga Gana
16	Diffa	Gueskerou	Assaga Koura
17	Diffa	Gueskerou	Assaga Nigeria I, II, III, IV
18	Diffa	Diffa	Awaridi
19	Nguigmi	Nguigmi	Baalé
20	Diffa	Diffa	Bagara
21	Diffa	Gueskerou	Bandi
22	Nguigmi	Nguigmi	Baredi
23	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Baroua Yala
24	Mainé-Soroa	Foulatari	Beyinga_Malam_Abdourou
25	Nguigmi	Nguigmi	Bidjouram
26	Diffa	Chetimari	Biri Boula
27	Nguigmi	Nguigmi	Blabirine
28	Nguigmi	Nguigmi	Bonegral
29	Bosso	Bosso	Bosso_Ville
30	Diffa	Chetimari	Boudouri
31	Diffa	Diffa	Boulangou Yaskou
32	Diffa	Diffa	Boulangouri
33	Bosso	Toumour	Bourbourwa
34	Nguigmi	Nguigmi	Cameroun
35	Diffa	Chetimari	Camp_Sayam_Forage
36	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Château (Quartier)
37	Diffa	Diffa	Château_(Quartier)
38	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Cheri
39	Diffa	Chetimari	Chetimari
40	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Dekouram_(Quartier)
41	Diffa	Gueskerou	Dewa_Fide

42	Diffa	Diffa	Diffa_Koura
43	Nguigmi	Nguigmi	Dileram
44	Diffa	Gueskerou	Djaboulam
45	Nguigmi	Nguigmi	Djakimeya_I
46	Nguigmi	Nguigmi	Djakimeya_II
47	Diffa	Gueskerou	Djalori
48	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Djambourou Dune
49	Bosso	Toumour	Djariho
50	Bosso	Toumour	Dou Chillouki
51	Diffa	Gueskerou	Douloum
52	Diffa	Diffa	Dubai (Quartier)
53	Maine Soroa	Maine Soroa	Embranchement_Tam
54	Nguigmi	Nguigmi	Faya
55	Diffa	Diffa	Festival (Quartier)
56	Diffa	Gueskerou	Fiego
57	Diffa	Gueskerou	Fougouri
58	Maine Soroa	Foulatari	Foulatari
59	Bosso	Toumour	Fourdi
60	Maine Soroa	Maine Soroa	Gadori
61	Nguigmi	Nguigmi	Gagala
62	Nguigmi	Nguigmi	Gagala_Peulh
63	Diffa	Chetimari	Gagamari
64	Bosso	Toumour	Gala Ilaha
65	Diffa	Gueskerou	Garin_Dogo(Guessere)
66	Diffa	Gueskerou	Garin_Wanzam
67	Goudoumaria	Goudoumaria	Goudoumaria
68	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Goussougourniram
69	Diffa	Diffa	Gremadi
70	Diffa	Gueskerou	Guesere_Yarta
71	Diffa	Gueskerou	Gueskerou
72	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Guidan Kadji
73	Diffa	Gueskerou	Illaoura Dalawaram
74	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Issari Brine
75	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Issari_Bagara
76	Nguigmi	Kablewa	Jagada
77	Nguigmi	Kablewa	Kablewa
78	Bosso	Toumour	Kacharcho
79	Nguigmi	Kablewa	Kadjidja
80	Diffa	Gueskerou	Kagareye
81	Diffa	Gueskerou	Kagouri Ngoui (Ngoni Foulani)
82	Nguigmi	Nguigmi	Kalboukra
83	Nguigmi	Nguigmi	Kanenbori
84	Diffa	Diffa	Kangouri
85	Nguigmi	Nguigmi	Kangouri
86	Diffa	Gueskerou	Kangouri_Mamadou
87	Nguigmi	Kablewa	Kaoua

88	Bosso	Toumour	Kaouré
89	Nguigmi	Nguigmi	Kassoua_Dare
90	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Katiellari
91	Diffa	Diffa	Kayawa
92	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Kayetawa
93	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Kilwadji
94	Diffa	Gueskerou	Kindjandi
95	Diffa	Gueskerou	Kindjandi_Arabe
96	Nguigmi	Nguigmi	Klakoumana
97	Nguigmi	Kablewa	Kolo_Manga
98	Diffa	Gueskerou	Korillam
99	Diffa	Chetimari	Kouble_Damaram
100	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Kouble_Igre
101	Nguigmi	Kablewa	Kournawa
102	Nguigmi	Nguigmi	Koutou_I
103	Nguigmi	Nguigmi	Koutou_II
104	Nguigmi	Nguigmi	Lari-Kanori
105	Diffa	Diffa	Ligaridi
106	Diffa	Chetimari	Loumbouram
107	Diffa	Gueskerou	Madou Kouroudou
108	Diffa	Chetimari	Maina_Kaderi
109	Diffa	Gueskerou	Makintari
110	Diffa	Gueskerou	Malam boulori
111	Diffa	Gueskerou	Malam Djogori
112	Diffa	Diffa	Maloumdi
113	Nguigmi	Nguigmi	Malyari
114	Diffa	Chetimari	Mamari_Kabi
115	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Marche_Betail_(Suite_Guidan_Kadji)
116	Nguigmi	Nguigmi	Meleram
117	Diffa	Chetimari	Mourimadi
118	Bosso	Toumour	N'Djaba/Kacharcho
119	Maine Soroa	Maine Soroa	Ngabria
120	Bosso	Toumour	Ngadado
121	Diffa	Gueskerou	Ngalwa
122	Nguigmi	Kablewa	Ngarana
123	Diffa	Gueskerou	Ngaroua Gana
124	Diffa	Gueskerou	Ngaroua Koura
125	Bosso	Toumour	N'Gouba
126	Diffa	Gueskerou	Ngoui_Koura_(Ngoui_Foulatari)
127	Diffa	Chetimari	Ngourtoua
128	Nguigmi	Kablewa	Nguelbaourou
129	Diffa	Gueskerou	Nguelkiari
130	Diffa	Chetimari	Nguelkolo
131	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Nguibia
132	Nguigmi	Nguigmi	Nguitchima
133	Nguigmi	Kablewa	Oudi Peulh

134	Mainé-Soroa	Foulatari	Ousseiniram
135	Nguigmi	Nguigmi	Quartier_PADEL
136	Nguigmi	Nguigmi	Rimmi
137	Diffa	Diffa	Sabon_Carre (Quartier)
138	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Site Aveugle
139	Nguigmi	Kablewa	Tchetcheno
140	Bosso	Toumour	Toumour
141	Diffa	Gueskerou	Waragou
142	Mainé-Soroa	Mainé-Soroa	Yabal
143	Nguigmi	Nguigmi	Yambal
144	Diffa	Gueskerou	Zeinam_Kellouri

## Annexe 3 : Termes de référence - outils de collectes de données et autres produits

- Termes de référence : [https://www.impact-repository.org/document/repository/8caf33df/NER1908\\_REACH\\_TdR\\_Protection\\_Diffa\\_2020\\_vf.pdf](https://www.impact-repository.org/document/repository/8caf33df/NER1908_REACH_TdR_Protection_Diffa_2020_vf.pdf)
- Questionnaire pour les informateurs clés protection générale : <http://bit.ly/2xmC9RS>
- Questionnaire pour les informateurs clés PE/VBG : <http://bit.ly/2QCUQtb>
  
- Bases de données :
  - Protection générale : [https://www.impact-repository.org/document/repository/5831668d/REACH\\_NER1908\\_Fev2020\\_ProtectionGenerale\\_Diffa.xlsx](https://www.impact-repository.org/document/repository/5831668d/REACH_NER1908_Fev2020_ProtectionGenerale_Diffa.xlsx)
  - Violences basées sur le genre et protection de l'enfance : [https://www.impact-repository.org/document/repository/8334c445/REACH\\_NER1908\\_Fev2020\\_ProtectionEnfance\\_VBG\\_Diffa.xlsx](https://www.impact-repository.org/document/repository/8334c445/REACH_NER1908_Fev2020_ProtectionEnfance_VBG_Diffa.xlsx)
  - Mécanismes de référencement : [https://www.impact-repository.org/document/repository/1a3ff7f9/REACH\\_NER1908\\_Fev2020\\_MecanismeReferencement\\_Diffa.xlsx](https://www.impact-repository.org/document/repository/1a3ff7f9/REACH_NER1908_Fev2020_MecanismeReferencement_Diffa.xlsx)
  
- Fiches d'information thématiques :
  - Situation sécuritaire : [https://www.impact-repository.org/document/reach/880e82fa/REACH\\_NER\\_Factsheet\\_Situations%C3%A9curitaire.pdf](https://www.impact-repository.org/document/reach/880e82fa/REACH_NER_Factsheet_Situations%C3%A9curitaire.pdf)
  - Mécanismes de référencement : [https://www.impact-repository.org/document/reach/2a237672/REACH\\_NER\\_Factsheet\\_Mecanismes-de-referencement.pdf](https://www.impact-repository.org/document/reach/2a237672/REACH_NER_Factsheet_Mecanismes-de-referencement.pdf)
  - VBG et PE : [https://www.impact-repository.org/document/reach/c951e38b/REACH\\_NER\\_Factsheet\\_VBG\\_PE.pdf](https://www.impact-repository.org/document/reach/c951e38b/REACH_NER_Factsheet_VBG_PE.pdf)
  - Accès à l'information, aux services de base et à la documentation : [https://www.impact-repository.org/document/reach/40a356a6/REACH\\_NER\\_Factsheet\\_Acces\\_Docu.pdf](https://www.impact-repository.org/document/reach/40a356a6/REACH_NER_Factsheet_Acces_Docu.pdf)